

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE
LA NIEVRE**

SESSION DU 22 NOVEMBRE 2021

Présidence de M. Fabien BAZIN

Le lundi 22 novembre 2021, à 9 h 44, M^{mes} et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis à la salle François Mitterrand, sous la présidence de M. Fabien Bazin, Président du Conseil départemental.

M. le Président : Chers collègues, nous allons d'abord ouvrir cette séance. Nous allons avoir un déroulé de la matinée qui sera un peu différent de ce que nous avons prévu.

J'ai bien vérifié que nous avons le quorum.

Parmi les pouvoirs qui me sont parvenus :

David Verron a donné pouvoir à Franck Michot.

Nous allons désigner un secrétaire de séance. Jean-Luc Gauthier peut-il nous proposer un nom ?

M. Gauthier : Nous proposons Corinne Bouchard.

M. le Président : Merci beaucoup.

Souhaitez-vous déposer des motions pour la séance, Monsieur Gauthier ?

M. Gauthier : Nous proposerons une motion sur la santé.

M. le Président : Pour ce qui concerne le groupe « Vivre la Nièvre », proposez-vous des motions ?

Mme Delaporte : Nous proposons deux motions, l'une pour le droit à la santé, et l'autre contre la spéculation relative aux forêts nivernaises.

M. le Président : Parfait. Avant de laisser la parole au Collectif Ségur, je vous demanderais juste d'approuver le procès-verbal de notre dernière séance.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

Le procès-verbal de la session du 27 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

M. le Président : Vous l'avez compris, notre session de ce matin ne va pas se dérouler comme elle avait été initialement prévue. Nous allons d'abord écouter une intervention du Collectif Ségur, que nous avons rencontré il y a quelques semaines. Vous connaissez le dossier. Nous souhaitons évidemment assez unanimement exprimer notre solidarité, avec le groupe. Une manifestation est prévue devant la préfecture à 10 heures. Pour ceux qui le souhaitent, nous accompagnerons le Collectif. Cela pourra être le cas des deux groupes ; et l'ensemble de l'assemblée départementale sera à vos côtés. Le Collectif Ségur aura une audience chez le préfet à 10 heures. Nous pourrions nous retrouver ici pour travailler ensemble sur un format davantage de « table ronde ».

M. Marchalant, coll Ségur : La Députée Perrine Goulet, qui devait venir à la table ronde, nous a prévenus de son absence ce matin à 8 heures.

M. le Président : Nous serons présents, avec une représentation, de manière à ce que nous puissions tenir autour de la table, au niveau des deux groupes politiques de l'assemblée, comme nous l'avons évoqué avec Jean-Luc Gauthier. Il faudra que nous puissions faire un peu de place pour permettre aux représentants du Collectif Ségur de s'installer, et nous essaierons de respecter une forme de parité entre la majorité et l'opposition pour travailler avec vous sur ce sujet. Nous reprendrons l'ordre du jour après le déjeuner.

Merci beaucoup de vous exprimer devant nous. Nous vous laissons la parole.

M. Marchalant : Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux.

Avec un budget de 180 M€ dévolu à cette mission, le Conseil départemental de la Nièvre construit la politique sociale nivernaise, qui est de sa compétence exclusive.

C'est pourquoi vous avez été notre premier interlocuteur lors de notre mobilisation.

Nous remercions le Président de nous donner l'occasion de nous exprimer dans cette tribune aujourd'hui.

Il nous paraît primordial et indispensable que vous puissiez, en tant que responsables de la compétence sociale, entendre la parole des responsables de terrain notamment sur les difficultés actuelles de notre secteur, qui remettent en cause la pérennité du réseau social que nous avons construit ensemble avec les différents acteurs : l'État, le Département, les employeurs et les salariés.

À cette fin, plusieurs travailleuses et travailleurs du secteur social et médicosocial vont prendre la parole ; ce pour quoi le Collectif vous remercie.

Vous allez donc entendre :

- Miguel de Royant, qui travaille à l'ADAPEI,
- Laurent Desmerger, qui travaille au Conseil départemental,
- Julien Brendlen, qui travaille au Fil d'Ariane,
- Marie Mihelic, qui travaille à la FOL,
- Marie Rousselet, qui travaille à l'ANAR,
- Marine Thély, qui travaille à Pagode,
- Benoît Roch, qui travaille à La Sauvegarde,
- et Nicolas Chavance, qui représentera la CFDT.

Je vais leur passer la parole. Merci.

M. de Royant :

Je travaille à l'ADAPEI, sur Clamecy, dans un IME où nous accueillons des enfants et adolescents.

Si je suis présent ici, c'est pour indiquer que les mesures Ségur doivent s'appliquer à tout le monde.

Tous les personnels sont autour de ces jeunes pour arriver à les faire grandir et à les aider à préparer leur avenir. Je n'imagine pas que certains personnels auraient droit à une augmentation, et pas d'autres. Une secrétaire accueille des jeunes, parle avec eux, dénoue des tensions. Elle fait autant de boulot que je le fais à mon niveau d'éducateur.

Au niveau du pouvoir d'achat, je peux indiquer que, pour ma part, j'ai quitté Paris, je me suis installé dans la Nièvre. Je suis bien content d'y être. J'ai quitté Paris, parce qu'en tant qu'éducateur, en termes de moyens financiers, on n'y arrive pas, ou, sinon, on vit dans un studio ; j'étais dans un petit 3 pièces avec mon épouse et mes deux enfants. Je vous assure que j'étais bien content d'être dans la Nièvre au moment du confinement.

Je souhaite que la loi Ségur s'applique à tout le monde, et cela que les salariés soient des chauffeurs, des femmes de ménage, des éducateurs... Voilà pourquoi je suis là.

M. Desmerger :

Bonjour. Je suis éducateur au Conseil départemental. Certains d'entre vous me connaissent pour mon autre casquette de responsable syndical CGT au Conseil départemental. Si je suis là aujourd'hui c'est pour soutenir tous les collègues et faire en sorte que le Ségur s'applique à tous, qu'on lève cette ambiguïté, et que l'on arrête de monter les agents les uns contre les autres. Valoriser certains, et pas les autres, effectivement, cela va créer des problématiques totalement insolubles. On sait tous aujourd'hui les difficultés que les associations, les établissements, le Conseil départemental et autres ont à recruter des travailleurs médicosociaux. Ce n'est pas en agissant ainsi que l'on pourra faciliter les choses ; bien au contraire.

Je vous remercie de nous avoir reçus.

M. Brendlen :

Bonjour à tous. Je suis éducateur spécialisé au « Fil d'Ariane », qui gère divers établissements, CMPP, SESSAD, CAMSP, Maison des Adolescents. Je suis éducateur coordinateur du Pôle éducatif. Je représente les éducateurs de jeunes enfants et éducateurs spécialisés qui travaillent sur tous les établissements du « Fil d'Ariane ». Nous nous retrouvons complètement dans cette valeur d'égalité que prône le Collectif Ségur. Nous ne savons pas encore ce qui va se passer sur nos structures, mais nous sommes effectivement sur ce principe d'égalité, pour que tout le monde puisse bénéficier de cet avantage qu'est la prime Ségur. Merci.

Mme Mihelic :

Bonjour à tous. Je représente la FOL, qui compte 400 salariés dans la Nièvre. Je suis là au sein du Collectif pour dire que tous les jours au quotidien nous sommes présents et que nous souhaitons aussi être reconnus pour pouvoir bénéficier également de la prime Ségur. Nous attendons des actes maintenant. Merci.

Mme Rousselet :

Bonjour. Je suis travailleur social à l'association ANAR. Je suis là avec mes collègues pour la même raison : la lutte contre les inégalités. C'est ce que je fais déjà pour toutes les personnes que nous aidons tous les jours. Aujourd'hui, c'est pour mes collègues que je suis là, et pour tous les futurs employés des différentes conventions du social.

Mme Thély :

Bonjour. Je suis éducatrice spécialisée à l'association Pagode. C'est une association de lutte contre les exclusions. Elle dispose, entre autres, de CHRS d'urgence, d'insertion, de GEM, de services de coordination thérapeutique, de pensions de famille. En d'autres termes, c'est une

association qui aide les plus exclus, les plus démunis. L'association connaît aujourd'hui d'importantes difficultés de recrutement, mais je ne vous apprends rien, et c'est le cas dans d'autres secteurs.

La loi Ségur telle qu'elle est prévue aujourd'hui met clairement en concurrence certains services au sein même de mon association, puisque potentiellement certains services pourraient bénéficier d'une augmentation, et d'autres non. Par ailleurs, elle met encore plus en concurrence les différentes associations et les différents secteurs.

Aujourd'hui, on a des travailleurs sociaux qui sont toujours là, qui sont auprès des plus démunis, mais toutefois ils s'épuisent, ils se fatiguent, et ils subissent encore plus un manque de reconnaissance de leur travail ; des travailleurs sociaux qui sont eux aussi exclus.

Merci de nous avoir écoutés.

M. Roch :

Bonjour à tous. Je suis marié, j'ai deux enfants, j'ai 42 ans, et je vis à Brassy, dans le Morvan. Je travaille en tant qu'éducateur technique spécialisé à l'IME Vauban à Guipy depuis 2006. C'est un établissement géré par La Sauvegarde 58.

La Sauvegarde 58 emploie 73 CDD, 401 CDI. Malgré l'implantation reconnue sur le département, l'association, comme tant d'autres dans la profession, rencontre des difficultés importantes à recruter. Des dizaines de postes sont à pourvoir encore aujourd'hui. En effet, notre secteur est en crise. Après avoir maintenu leur activité durant la période Covid, les salariés sont fatigués, usés, avec un pouvoir d'achat très faible. En 15 ans, j'ai bénéficié d'une augmentation de 24 centimes du point. Le gas-oil, lui, augmente plus vite.

Il y a peu de possibilités d'évolution dans nos filières. Les conditions de travail sont parfois difficiles, et cela dans un territoire rural. Une problématique d'attractivité aggravée par le pass sanitaire, mais aussi par le phénomène d'inégalité lié à la prime Ségur, car, en fonction des établissements où nous exerçons notre travail, ou selon le poste que l'on occupe, le salaire sera différent aujourd'hui ; comme entre mon établissement, l'IME Vauban, et l'IME Edouard Séguin, qui, lui, relève, de la fonction publique hospitalière. Le mien est financé par l'ARS. Mais, à l'IME Edouard Séguin, l'ensemble du personnel aujourd'hui bénéficie d'une augmentation de salaire. Nous allons donc tous y postuler. Pourtant, nous faisons tous le même travail.

Les enfants de l'IME Edouard Séguin viennent ensuite à l'IME Vauban, ou *vice versa*, selon leur projet de vie. On y fait un accompagnement éducatif, mais aussi de soins. Oui, je dis bien « de soins », car le médicosocial, qu'est-ce que c'est ? C'est écouter, faire présence, dialoguer, soigner un petit ou un gros bobo, c'est éduquer et prendre soin de l'autre. Le médicosocial, c'est donc bien la santé. D'ailleurs, l'OMS définit la santé comme un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Tout travailleur social contribue donc à l'amélioration de la

santé de personnes. C'est pourquoi nous réclamons, au même titre que nos partenaires de la santé, une reconnaissance par l'augmentation de notre salaire.

Je vous remercie de votre accueil, et de votre écoute.

M. Chavance :

Bonjour à toutes et à tous. Merci, Monsieur le Président, de nous avoir accueillis aujourd'hui.

Je suis Nicolas Chavance, secrétaire adjoint de la CFDT Santé Sociaux de la Nièvre, en charge du secteur privé. Je suis infirmier à l'hôpital de Nevers. Vous allez dire « En tant qu'infirmier, qu'a-t-il à dire sur le social, puisqu'il est gâté par le Ségur de la Santé ? ».

Je vais rappeler les étapes. La négociation du Ségur de la Santé était pour sauver l'hôpital. 9 Md€ ont été débloqués pour permettre aux hôpitaux de retrouver un peu d'allant, parce que l'hôpital public était en train de mourir ; ce qu'il continue à faire, parce que les choses, concrètement, n'ont pas vraiment changé pour l'instant.

183 € ont été versés à l'ensemble des personnels hospitaliers. D'emblée, la loi Ségur excluait les personnels sociaux. Par exemple, on avait sur le centre hospitalier Pierre Léo des personnels qui travaillent dans des maisons d'accueil spécialisées, qui sont fonctionnaires hospitaliers ; ils n'ont pas touché la prime Ségur. Il y a déjà là une première difficulté, que la CFDT a dénoncée immédiatement. Mais, au moment de la négociation, l'arbitrage entre le ministre de la Santé, M. Véran, et le ministre des Finances, était que l'enveloppe ne pourrait pas dépasser 9 Md€. Il était impossible de donner les 180 M€ qui étaient nécessaires pour faire l'augmentation des personnels du secteur médicosocial de la fonction publique hospitalière. Premier écueil tout de suite dénoncé par les syndicats qui étaient présents autour de la table. Les 183 € étaient donc pour les personnels du sanitaire ; tous les autres étaient exclus.

Il faut savoir que cela a commencé comme cela, et qu'on n'a pas eu le choix. Si nous décidions de ne pas signer l'accord, c'était 70 € pour tout le monde ; avec d'autres syndicats, la CFDT a obtenu 183 €. C'était une première victoire. Nous savions que le combat allait continuer, et qu'il fallait obtenir, pas à pas, que tous les secteurs soient concernés par cette augmentation.

Le deuxième chantier a été en octobre 2020, où nous avons obtenu la création de la mission Laforcade, et le gouvernement replanche sur le sujet, et l'extension pour les personnels hospitaliers qui étaient dans le champ médicosocial. Aujourd'hui, les personnels de la MADEP sont sous le statut de la fonction publique hospitalière et ne touchent pas les 183 €.

Au début de cette mission Laforcade, la CFDT a fait inscrire une conférence sociale, qui aura lieu en décembre, pour que soit revue absolument la dimension financière des personnels éducatifs.

Tous les soignants touchent les 183 €. Par rapport à la rémunération des infirmiers, l'augmentation de 183 € nous a permis de passer de la vingtième place européenne en termes de rémunérations de personnels soignants à la seizième place. Vous voyez le cadeau fantastique que l'on nous a fait ! Cela dit, c'est toujours ça de pris, car ces 183 €, c'est une augmentation qu'aucun personnel non médical de l'hôpital n'avait touchée.

Évidemment, la CFDT est de tout cœur avec ce mouvement. Il y aura des collectifs dans toute la France, avant la fin novembre, pour mettre la pression sur le sujet. Ils la mettront aussi sur les employeurs, car il faut savoir qu'aujourd'hui les employeurs ne sont pas réellement présents dans les négociations. Ils sont sûrement aussi dans la difficulté des financements, mais il faut que tous nous soyons conscients de la situation de ce secteur, et que la souffrance n'est pas qu'hospitalière, mais qu'elle est aussi dans le secteur social.

Il y a une énorme difficulté sur les métiers de l'éducation. Les écoles d'éducateurs ne font plus le plein. Comme nous n'avons pas d'école d'éducateurs dans la Nièvre, c'est encore plus difficile de recruter. Nous avons les mêmes difficultés dans toute la filière soignante. Il y a aussi un problème de reconnaissance de ce métier. Il n'y a pas que le salaire, il y a aussi les conditions de travail, et aujourd'hui les jeunes ne veulent plus s'engager dans ces filières parce qu'ils savent que cela va être compliqué de tenir, et ils choisissent les champs professionnels où ils vont être moins en difficulté et moins en danger. Aujourd'hui, on ne fait plus le plein dans les écoles d'aides-soignants, alors que c'est une formation de 10 mois et que cela permet d'avoir un emploi tout de suite. On ne fait plus le plein dans les écoles d'infirmières. C'est pour cela que les établissements n'arrivent pas à recruter aujourd'hui.

S'il n'y a pas une volonté et un vrai effort pour améliorer en même temps les salaires et les conditions de travail, ces métiers ne vont plus du tout attirer, et on risque d'être dans une grande difficulté dans la prise en charge de nos usagers, que ce soit les malades ou les personnes handicapées, les enfants en difficulté...

Il faut absolument qu'il y ait une prise de conscience nationale sur le sujet, et que, vous, en tant que conseillers départementaux, vous puissiez aussi faire du lobbying auprès des gens que vous connaissez, des employeurs, mais aussi à travers les élus et les députés, les sénateurs, pour qu'il y ait cette volonté d'aboutir à une égalité de traitement, et que l'on rétablisse un salaire juste pour un métier indispensable.

Je vous remercie.

M. Marchalant :

Je suis aussi éducateur. Je travaille à l'APIAS. 120 salariés accompagnent des personnes dans le domaine du handicap psychique. Nous avons ouvert il y a quelques années un service, un SAMSAH, qui accompagne les personnes à domicile, des personnes qui ont besoin d'un accompagnement psychique conséquent. C'est un travail merveilleux,

c'est un travail qui vient de la collaboration de l'État, du Département, des employeurs, des salariés, qui est une approche de proximité vis-à-vis des personnes, et qui permet de porter l'institution autrement, et qui est essentiel. C'est un travail qui a pris du temps, qui engage une volonté du gouvernement et des acteurs de terrain. Cette équipe est constituée de 13 personnes ; la moitié en soignants, la moitié en éducateurs. Elles accompagnent les personnes ensemble. Elles vont les voir chez elles ensemble, parce que c'est important d'avoir des regards de plusieurs professions.

Or, dans cette équipe de 13 personnes, 6, les soignants, sont augmentés ; pas les autres. Ils sont tous les jours au travail ensemble. Est-ce que vous imaginez payer les salariés du Département de façon différente, alors qu'ils sont collègues, qu'ils sont dans la même équipe, qu'ils travaillent ensemble tous les jours ? Ce n'est pas possible.

Je vais reprendre ma casquette de « Collectif Ségur ».

Pour conclure,

Mesdames et Messieurs les élu(e)s,

Nous espérons que vous saurez entendre notre parole et vous saisir des moyens qui sont les vôtres pour nous permettre d'assurer sereinement et pleinement notre travail.

Volontairement, je ne parlerais pas de répondre aux besoins des personnes les plus démunies, des exclus, des personnes en situation de handicap. Notre travail n'est pas d'être charitables auprès d'une population qui serait à part ; mais de porter une mission républicaine d'un accès égal aux droits, au logement, à l'emploi, aux soins, à l'accompagnement social pour tous les citoyennes et citoyens, pour nous toutes et tous, pour nos aînés, pour nos enfants !

Concernant le Conseil départemental, le Président nous a exposé être dans l'impossibilité juridique de pallier la différence de traitement que nous subissons actuellement. Nous vous demandons désormais à quelle hauteur vous êtes prêts à vous engager auprès de l'État et des employeurs pour apporter une solution, puisque cette impossibilité légale ne saurait durer.

Peut-être n'aurions-nous pas eu la même écoute d'un Conseil départemental à majorité du parti présidentiel, mais alors que nous rejoignons les paroles de votre Président et de l'Assemblée des Départements de France, la posture de l'État qui fait des cadeaux avec l'argent des autres est intolérable ; nous ne voulons pas nous retrouver comme objets de lutte entre les partis. Toutefois, faudrait-il donc que les Départements puissent eux-mêmes lever des impôts pour financer leurs missions d'intérêt général ?

Les Républicains, les Socialistes, la République en Marche ont été élus successivement à la Présidentielle lors des derniers mandats sans qu'aucun n'apporte de réponses concrètes à la perte d'attractivité qui touche de plus en plus notre secteur social et médicosocial et qui nous

amène aujourd'hui au bord d'un précipice que connaît actuellement le secteur de la santé.

Étant dans une enceinte à majorité socialiste, je me permettrais de rappeler que, si le mandat du Président Hollande n'a pas été sans avancée (Mariage pour tous, Parquet national financier), nous n'avons pas oublié ses paroles « *Mon ennemi, c'est la finance* » qui ne nous semblent pas avoir été véritablement traduites en actes lors de sa mandature.

Le Collectif Nièvre Ségur pour Tous avance dans le respect du fonctionnement démocratique de notre République. C'est pourquoi nous avons sollicité élus territoriaux et parlementaires. Nous avons bien évidemment le même respect pour le choix électif qui a porté à la Présidence M. Macron.

Pour le paraphraser, oserions-nous dire que « le pognon de dingue » des « premiers de cordée », il ne « ruisselle » pas beaucoup... ? Nous n'avons pas oublié son engagement à reconnaître et à valoriser les métiers essentiels, les « premiers de corvée », dont nous faisons partie, et qui ont su faire front au plus fort de la crise sanitaire. Au-delà du domaine de la santé, et au-delà même de notre secteur social et médicosocial, nous lui demandons désormais que ses paroles se traduisent en actes.

De même et pour conclure, M. Macron, lors de son allocution du 9 novembre, portait ce discours : « *C'est par le travail de tous que nous pourrions préserver notre modèle social, nos retraites, la prise en charge des malades, l'accompagnement des familles, la meilleure inclusion à l'école, au travail ou dans des structures adaptées pour les personnes en situation de handicap.* »

Nous attendons donc désormais fermement et avec conviction que les richesses matérielles et sociales de cette valeur « travail » prônée par la Présidence ne reviennent non plus aux grandes fortunes et aux actionnaires, mais bien aux travailleuses et aux travailleurs, qui assument pour bon nombre des missions d'intérêt général.

En vous remerciant de votre écoute, nous vous invitons maintenant, Mesdames et Messieurs les élus ; à venir faire respecter les missions qui vous ont été confiées par les électeurs et à vous joindre à notre manifestation devant la Préfecture.

M. le Président :

Merci beaucoup pour ces interventions à la fois très dignes et très justes. Je vous propose que nous ayons tout à l'heure un temps d'échange avec l'ensemble des acteurs.

Véronique Khouri a demandé la parole.

Mme Khouri :

Je souhaiterais intervenir, s'il vous plaît, Monsieur le Président.

Je m'adresse aux représentants des personnels par rapport aux derniers propos énoncés. Je pense que tout le Conseil départemental, l'ensemble

des membres sont conscients des difficultés du milieu de la santé en général, dans le département et au plan national, mais également des difficultés des travailleurs médicosociaux.

Mais je trouve qu'il est navrant de scinder l'assemblée en deux parties, socialistes, et non socialistes. Moi, je suis dans l'opposition, certes. Je suis médecin de rééducation. Je travaille quotidiennement avec les travailleurs médicosociaux. Et je pense que toute l'assemblée est consciente des difficultés des travailleurs médicosociaux. Il ne faut pas imaginer qu'il y a des pour et des contre ; nous sommes tous pour la santé, nous sommes tous pour les travailleurs sociaux, et nous sommes pour l'avancement dans ce sens au titre du Ségur de la Santé.

C'est une demande solennelle que je demande : ne scindez pas l'assemblée entre opposition et majorité. Nous sommes tous avec vous.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Madame Khouri. Nous aurons l'occasion de discuter plus longuement tout à l'heure. Ce sera l'objet de notre table ronde.

Ce que je vous propose, c'est que nous vous accompagnions en préfecture. Merci encore.

(La session est suspendue à 10 h 13. L'assemblée dans son ensemble accompagne le Collectif Ségur Pour Tous 58 à la manifestation devant la préfecture.

La séance reprend à 12 h 08 par une table ronde réunissant des élus départementaux des différents groupes, des représentants des personnels et des employeurs du secteur médicosocial.)

M. le Président :

Je vous suggère que participent à la table ronde, outre moi-même, au titre de « Vivre la Nièvre : Patrice Joly, Justine Guyot, Maryse Augendre, présidente de la commission Solidarité, et Blandine Delaporte. Et au titre de « La Nièvre Ensemble », Jean-Luc Gauthier, Véronique Khouri et Pascale de Mauraige, Anouck Camain,

Nous proposons aux représentants des personnels et des employeurs de s'installer autour de la table.

Nous vous laissons faire un compte rendu de la rencontre avec le représentant de l'État.

M. Roch :

Nous avons été reçus, plusieurs membres du Collectif, par le Directeur de Cabinet.

Il a été très à l'écoute de ce que nous avons à lui présenter. Mais, de par sa position de représentant de l'État, il ne peut pas prendre de position. Il va uniquement retranscrire nos propos et les faits que nous avons

évoqués ce matin, sur notre réclamation d'un salaire égal pour un travail égal.

M. le Président :

Pour ce qui nous concerne, et je parle sous le contrôle de Jean-Luc Gauthier, nous sommes prêts à réintervenir auprès du ministre de la Santé et des Solidarités en rendant compte de manière très précise de la journée d'aujourd'hui, en indiquant le total soutien de l'assemblée à votre démarche, et en essayant d'activer nos réseaux média ; on n'en a pas beaucoup, mais je pense qu'il y a un sujet véritablement de pression médiatique au niveau national, au-delà de la presse locale, qu'il est important d'essayer d'accompagner.

Je passe la parole à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Évidemment, la santé est un sujet transversal, qui nous concerne tous, que nous devons aborder de façon dépolitisée. Nous avons bien conscience que la santé, ce n'est pas simplement ce qui se passe au niveau de l'hôpital au sens large. Et bien évidemment, notre groupe s'associera à toutes les démarches qui viseront à améliorer les choses. Il faut aussi que nous soyons bien réalistes ; il est tout à fait naturel que nous vous ayons écoutés ce matin, mais nos moyens d'action sont quand même limités, il faut le dire. On ne va pas vous bercer d'illusions. On s'engage simplement à faire tout ce qui est dans notre pouvoir pour faire remonter les préoccupations exprimées, et qu'il y ait vraiment une prise de conscience, pour que chacun, et les élus nationaux, prennent bien conscience des difficultés que vous rencontrez.

M. Marchalant :

Vos moyens sont limités, oui, mais c'est quand même de votre compétence, celle que vous portez. L'État vous attaque ; il ne faut pas vous laisser faire.

M. le Président :

Nous sommes évidemment totalement en phase, en tout cas pour ce qui nous concerne, sur ce positionnement. Nous ne lâcherons rien. La majorité du Conseil départemental, en tout cas, n'est pas sur une demande de maintien des services publics, mais bien de développement des services publics. On est dans une période qui est extrêmement compliquée. Les crises s'additionnent à celles que nous venons de vivre. Nous sommes non seulement en empathie mais en perception fine du travail qui est le vôtre, de la nécessité, dans cette période particulière que nous traversons, d'être en accompagnement.

Pour des métiers de ce type, et on l'a dit après le premier confinement, il y a des situations totalement insupportables, et la question du salaire des enseignants est la même chose, et il faut véritablement que l'on renverse la table, quant à ces métiers du lien, qui sont des métiers absolument indispensables dans une société, surtout au moment où elle se fracture. On sait le faire sur le numérique, et on est capable d'un seul coup d'avoir

30 conseillers numériques dans le département ; cela coûte énormément d'argent, c'est très bien, c'est absolument nécessaire, mais il faut aussi que, derrière, bien sûr, on répare l'action sociale dans ce pays, qui est, de mon point de vue, au bout d'un système.

Cela fait 30 ou 40 ans que l'on fonctionne sur les mêmes standards, que l'on a plus ou moins améliorés d'ailleurs, mais l'état globalement des métiers du lien dans ce pays est un drame. On vient de le vivre sur la question de la rémunération, pour rester sur le sujet, des aides à domicile. C'est 3 M€ en 2022. C'est très bien que cette mesure ait été prise. Simplement, on nous a vendu que c'était un partage entre l'État et le Département. Le résultat des courses, c'est que c'est 80 % pour le Conseil départemental et 20 % pour l'État. Heureusement que nous avons eu moins de tributaires du RSA cette année, parce que cela nous permet de financer la mesure ; sinon, on aurait été obligés probablement d'arrêter une partie de nos politiques publiques. Nous en sommes à ce stade aujourd'hui, et nous serons les plus militants possible avec vous. Nous participerons à la prochaine manifestation de décembre, évidemment.

Je pense que la stratégie, le but de guerre dans l'affaire, c'est de nationaliser la question. J'ai, comme vous, écouté les informations ce week-end. Très franchement, je n'ai pas entendu une seconde parler de cette question ; on a parlé d'immigration, de ne plus imposer les jeunes de moins de 30 ans... Il n'y a pas eu un mot sur le sujet. Ce n'est pas possible. Il faut que l'on se mette en position, que l'on ne lâche pas, et il faut en permanence y venir. Et, s'il faut que vous veniez à chaque session que le Conseil départemental organise, nous nous engageons à laisser un espace de parole de manière systématique. Il ne faut rien lâcher.

M. Marchalant :

Est-ce suffisant ? Vous parliez de « renverser la table ». Comment pouvez-vous « renverser la table » au niveau du Conseil départemental ?

M. le Président :

Pour renverser la table, ce n'est jamais une institution, une équipe ; c'est l'union des forces. C'est comme cela que cela marche. La politique, c'est un rapport de forces permanent. Qu'on le souhaite, ou qu'on ne le souhaite pas, c'est la réalité des choses. L'entêtement, de ce point de vue -là est une qualité. Je ne voudrais pas monopoliser la parole. Patrick Lapostolle voulait intervenir.

M. Lapostolle :

Je suis le directeur général de l'APIAS.

Je voulais d'abord vous dire que la semaine dernière, l'ensemble des associations du département se sont réunies, avec les DG, les présidents, les vice-présidents, et nous apportons vraiment un soutien massif et unitaire à ce collectif de salariés nivernais qui effectivement ont pris leurs responsabilités et ont décidé de bouger et de s'engager pour améliorer les conditions de travail, et surtout arriver à une équité.

Je crois que le plus gros problème qui peut engager la paix sociale de nos structures, c'est effectivement de diviser, de diviser les équipes, et de considérer qu'il y a ceux qui valent plus et ceux qui valent moins : et cela, c'est absolument impossible.

Vraiment, j'insiste sur cette unité des associations et des dirigeants associatifs. Nous sommes là effectivement pour soutenir la démarche, et la revendiquer également, parce que nous avons le sentiment également d'être pris en otages.

Cela a commencé déjà en septembre, avec cette histoire d'obligation de pass et de suspension de contrat pour certains. Nous devons nous débrouiller, y compris à flasher les salariés... Bref, il y a une décision de l'État, qui est « débrouillez-vous » sur le terrain. Cela continue avec le Ségur ; il y a eu une décision, il y a eu le fait du prince ; il y a effectivement ceux qui toucheront, ceux qui ne toucheront pas. Et là encore, « débrouillez-vous sur le terrain ».

On a un vrai problème de recrutement. Notre secteur n'est plus attractif. On le voit aussi dans le milieu hospitalier. Les gens de terrain, les travailleurs sociaux de terrain ont un travail très difficile, et il y a un vrai problème de reconnaissance. On choisit ce travail parce que l'on est dans la rencontre, et on est dans le besoin d'accompagner les personnes en difficulté. Mais on n'est pas reconnu. C'est le champ du handicap, c'est le champ de l'exclusion, c'est l'ensemble du travail social. Nous, nous sommes pris en otages.

À partir de janvier, on donnera la prime, et cela fait que des aides-soignants à terme devraient toucher plus qu'un éducateur spécialisé, et quand je dis cela, ce n'est pas pour les monter les uns contre les autres. Il faut savoir qu'aujourd'hui un éducateur spécialisé qui sort de l'école à bac + 3 touche moins de 1 360 € net par mois. Si on parle de *diktat*, il faut parler aussi des 100 € qui doivent être donnés comme prime « pouvoir d'achat » aux personnes qui ont moins de 2 000 € ; ce sont les employeurs qui devront verser cette prime en prenant l'argent sur leur trésorerie.

On a vraiment l'impression qu'actuellement nous, employeurs du social et du médicosocial, nous ne sommes pas respectés, et que peut-être nous sommes un peu utilisés. Et puis, on ne sait jamais, si on pouvait monter les uns contre les autres les salariés, allons-y ; et pendant ce temps-là, on ne parlera pas d'autre chose.

M. Labouraud :

Laurent Labouraud, pour le syndicat CGT. Il y a eu une intervention tout à l'heure autour de « santé dépolitisée ». Peut-être. Mais la santé, elle n'est pas à dissocier du pouvoir politique. Aujourd'hui, on est bien sur des choix politiques, et notamment sur des choix stratégiques au travers du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, puisqu'au titre du Ségur II, c'est au travers du PLFSS que les salariés pourront être rémunérés. C'est bien parce qu'il y a eu des choix qui ont été réalisés au travers de la loi de financement de la Sécurité sociale que l'ensemble des

salariés ne seront pas rémunérés de la même manière et en même temps. C'est un premier élément.

Derrière ce financement, il y a la question d'une décision politique de faire une concession à la convention unique étendue, puisqu'il est question au travers du volet de faire converger un certain nombre de conventions collectives, notamment la convention 66 et la convention 51 et celle de la Croix Rouge en une seule et même convention, avec, bien entendu, derrière, des concessions en termes de droits. Là aussi, on est bien sur des choix strictement politiques et d'orientations.

Au travers de cette disposition, les associations vont avoir une contribution sur la rémunération des 183 € pour les oubliés. Là aussi, on a besoin de clarifier un certain nombre de choses au niveau national.

M. Marchalant :

Les associations sont déjà mises à contribution, et cela va augmenter, mais elles étaient concernées par les exonérations de charges suite à la loi Fillon.

Concernant la politique du gouvernement, qui renvoie actuellement sur la négociation de la convention unique, avec une réunion du secteur au mois de janvier, il n'y a aucune augmentation qui n'est prévue dans le projet de budget de la Sécurité sociale. C'est un vrai sujet.

M. Gauthier :

Quelques précisions, car visiblement mes propos n'ont pas été interprétés comme je l'espérais. Quand je dis « dépolitiser », c'est en ce qui concerne notre assemblée, l'assemblée départementale : l'opposition ne s'opposera pas bêtement parce que la majorité défendrait vos intérêts.

Nous sommes persuadés que la santé, je le redis, ce n'est pas simplement ce qui se passe à l'hôpital ou en médecine rurale, c'est tout ce que les associations font aussi, dans des situations auxquelles nous pourrions, les uns et les autres, être confrontés. Je redis ici que, pour moi, « dépolitiser », c'est travailler la main dans la main sur ces sujets-là au sein de l'assemblée départementale.

Et je rappelle que nous sommes au sein de l'assemblée départementale. Quand je dis que nous ferons en fonction de nos moyens, vous parlez, Monsieur, de la loi de financement de la Sécurité sociale ; malgré tout l'intérêt que l'on peut y porter, ce n'est pas nous qui en déciderons. Nous pourrions en décider dans des échéances qui auront lieu au printemps prochain, en choisissant celles et ceux qui vont diriger le pays ; c'est la seule chose. Avec mon groupe, nous ne sommes pas là pour vous dire « ne vous inquiétez pas, on s'occupe de tout ». Nous allons vous aider, nous allons vous soutenir, nous allons nous battre, mais nous ne pouvons pas promettre d'aboutir, parce que cela ne dépend pas de nous. Cela, c'est un principe de réalité, qu'il faut quand même avoir.

M. Jentzer :

Je suis Serge Jentzer, le directeur général de La Sauvegarde, et un des délégués territoriaux d'EXEM, qui est la principale fédération d'employeurs relevant de la Convention n°66.

À titre de directeur général, je partage totalement les propos de Patrick Lapostolle.

Mais ce que je vous proposerais, c'est que, pour que l'on parle tous de la même chose, nous parlions plutôt du soin, au sens de la définition de l'OMS, et non pas de la santé, qui renvoie à des questions sanitaires, car il risque d'y avoir des confusions.

Aujourd'hui, sur la question du « prendre soin », nous sommes bien évidemment concernés. Au moment de la crise sanitaire, nos collaborateurs n'ont pas eu grand-chose, que cela soit par les politiques, que cela soit par la presse, et l'appellation « les oubliés du Ségur » est totalement justifiée, puisqu'on les « remercie » en mettant en place des différences de traitement.

Je ne parle pas du secteur des EHPAD, mais la plupart de nos établissements et services sont restés ouverts. Nos collaborateurs ont été exposés, et, à ma connaissance, ils ont traversé, nous avons traversé, cette période-là sans trop de dégâts.

Sur la question de la position de l'EXEM, elle est assez simple. C'est une demande de revalorisation de tous les emplois socioprofessionnels de la convention collective, quels que soient leurs secteurs d'activités, et quels que soient leurs financeurs.

M. Marchalant :

Une revalorisation immédiate avec le Ségur pour tous ? Ou une revalorisation plus tard avec la convention unique ?

M. Jentzer :

Il y a des négociations qui se tiennent au niveau national.

Cela n'engage que le directeur général que je suis. La question de l'indemnité Ségur doit déjà être de premier niveau ; c'est-à-dire une équité de traitement. Au bout de 7 ans d'ancienneté, à anciennetés égales, un moniteur éducateur, qui a une qualification supérieure à un assistant médicopsychologique – et ce n'est pas du tout dirigé contre les AMP, car on a besoin de toutes ces catégories – gagnera toujours moins qu'un AMP avec un diplôme de qualification inférieur ; pour moi, c'est totalement inacceptable.

Déjà, le Ségur, c'est le premier niveau, parce que, derrière, il doit y avoir une vraie revalorisation de l'ensemble des métiers, pour qu'ils soient particulièrement attractifs, ce qui n'est pas le cas.

Quand je suis rentré dans le secteur, car je suis issu du terrain, le minimum conventionnel était de 15 % au-dessus du SMIC. Aujourd'hui, on a des coefficients qui sont en dessous du SMIC. Je vous rassure, tout le monde est payé au minimum au SMIC, mais c'est pour vous dire

qu'effectivement il y a une perte d'attractivité, et en même temps les responsabilités ont augmenté, pour tous les niveaux socioprofessionnels ; les qualifications ont augmenté même si les salaires n'ont pas suivi.

Donc, le Ségur, oui, mais une revalorisation de l'ensemble des salariés.

Mme Khouri :

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Il y a deux chantiers très importants à mener en parallèle.

Le premier chantier, c'est le Ségur de la Santé avec la version de l'augmentation salariale.

Le deuxième chantier, c'est travailler à l'attractivité du métier, sachant que le problème vient d'un niveau de salaires bas et d'un manque de moyens. Même avec un salaire revalorisé, on va se poser la question d'aller dans d'autres métiers.

Je pense que le métier est difficile à exercer, avec toutes les difficultés de terrain que nous connaissons tous.

Le Ségur de la Santé est venu aggraver la situation. Je suis médecin, et je vois qu'il a été créé cette inégalité au sein du corps médical également. Pour les médecins anciens, qui sont en train de tenir le coup, de garder la tête en dehors de l'eau pendant cette crise, il y a une question de nouveaux échelons, mais il y a parfois des rétrogradations à cette occasion. Je pense qu'ils ont créé une sorte d'inégalité au sein de tous les corps de métier, qui est inacceptable.

Je comprends tout à fait votre position. Il y a deux chantiers qui se complètent ou qui sont en parallèle, mais il ne faut pas lâcher. Le premier, c'est le Ségur ; le deuxième, c'est la revalorisation du métier, par le salaire et par les conditions de travail. Je suis avec vous, et je pense que tout le Conseil départemental l'est aussi, car il y a énormément de difficultés dans le métier que l'on vit ; ce n'est pas la santé, c'est les soins.

Je vous remercie.

M. Joly :

Je rejoins ceux qui considèrent que l'on a affaire à une question éminemment politique. La question de notre santé, celle de nos concitoyens, est éminemment politique. Elle participe aussi aux choix que nous devons faire en termes d'affectation des moyens dont nous disposons à l'échelle nationale pour rendre le mieux possible les soins ; et également pour trouver les recettes qui sont nécessaires pour y faire face.

En revanche, ce sont des sujets qui peuvent, à un moment donné, être transpartisans ; c'est ce que je veux comprendre. Mais requalifions les choses : tous les sujets que nous abordons dans cette assemblée sont des sujets éminemment politiques.

La manière dont nous pouvons aussi intervenir, c'est d'essayer de sensibiliser. Vous le faites à travers votre manifestation de ce matin, et à travers la rencontre que vous avez eue avec le Préfet, qui a vocation, en tant que représentant du gouvernement, à faire remonter les attentes du terrain, à faire comprendre qu'il y a effectivement une pression forte, une attente légitime. Nous aussi, à travers des motions, et nous allons en prendre une tout à l'heure, à travers nos interventions, et le fait que nous appartenons aussi à des familles politiques, nous pouvons faire passer des messages et avancer.

Pour tout vous dire, sur la question du Ségur de la Santé et sur les distorsions que vous voyez poindre, et qui sont apparues assez rapidement, pour ce qui me concerne, j'ai dès le 17 décembre 2020 adressé une question écrite au ministre de la Santé sur le sujet. J'en ai refait une le 6 mai dernier, et j'en ai refait une la semaine dernière, avec des données plus récentes, illustrant le propos à travers la situation du département.

À l'occasion, et c'est là que la question est éminemment politique, de la loi de financement de la sécurité sociale, le groupe auquel j'appartiens a de nouveau pointé cette injustice, et cette distorsion de traitement, qui n'est pas acceptable.

Ce qu'il faut, à mon avis, c'est continuer à maintenir la pression. La politique est un rapport de force. Il faut montrer à la fois la mobilisation, et les valeurs qui sont portées.

Ce qui vous réunit et ce qui suscite votre action concerne à la fois les salariés de la santé, ce qui est évident, mais, derrière ceux-là, l'ensemble des usagers que vous avez en charge. C'est donc un problème qui est beaucoup plus global que la situation des seuls salariés que vous représentez. Vous le savez, mais il faut le redire de manière très claire.

Ce que je voudrais ajouter, et cela a été rappelé, c'est que cela génère aussi des distorsions entre les établissements selon leurs statuts, des distorsions selon les métiers exercés, alors que l'on s'adresse aux mêmes patients. Il n'y a rien qui justifie cela. On se demande même comment cela a pu être pensé et envisagé.

Il peut y avoir des oublis. Cela peut arriver dans une société complexe. Mais, s'il y avait eu un oubli, celui-ci aurait dû être réglé assez rapidement, pour des questions de justice que je viens d'évoquer.

Ce que je ne comprends pas là, c'est pourquoi on souhaite traiter différemment des catégories professionnelles qui agissent soit dans le même secteur soit en tout cas vis-à-vis des mêmes patients, et qui ont témoigné, au cours de l'année et demie qui vient de passer, de leur engagement, de la nécessité de leur présence.

En tout cas, en ce qui me concerne, et soutenu par le Conseil départemental, je continuerai à porter au niveau national cette revendication, qui n'est que justice.

M. le Président :

Peut-être pour revenir un instant sur la question qui est un débat de fond aujourd'hui de l'impuissance publique – c'est-à-dire que l'on pourrait se dire comme cela que l'on prend des positions ou des postures, que c'est très bien, mais qu'au final il ne se passe rien –, je vous donne cinq ou six exemples issus de ce département qui ont permis des avancées au niveau national. Évidemment pas forcément sur la question qui nous préoccupe aujourd'hui. Quoique...

Quand la loi dit aujourd'hui qu'un SMUR doit être accessible à 30 minutes, nous avons fait une proposition dans le début des années 2000 dans cette enceinte, et nous l'avons fait prospérer, à tel point qu'aujourd'hui c'est inscrit dans les règles. Il reste à maîtriser l'organisation des urgences dans notre pays, ce qui n'est pas encore gagné. Il y a des textes qui sont en préparation qui nous font craindre pas mal de choses. On commence à nous parler d'antennes SMUR qui ne seraient ouvertes que 12 heures par jour au lieu de 24. Mais, quand même, nous avons fait avancer cet aspect-là.

Quand on a introduit un coefficient de ruralité dans le déploiement de la fibre optique en France, c'est encore une fois un dispositif qui a été imaginé ici, et cela représente plusieurs centaines de millions d'euros qui ont été réattribués aux territoires ruraux, alors qu'il n'était pas prévu initialement que cela soit le cas.

Quand on a introduit, au niveau régional en tout cas, ce même coefficient de ruralité sur le financement des missions locales, cela a été un chemin de croix ; nous avons rencontré les uns et les autres, mais nous avons obtenu gain de cause, et même si les financements des missions locales ne sont pas aussi importants que ce que l'on souhaiterait, on a quand même retrouvé, d'une certaine manière, un pouvoir ou la capacité à agir.

Sur le sujet des aides à domicile, avec une revendication portée à la fois par les élus locaux, par les syndicats d'employeurs et par les syndicats de salariés, alors qu'il y avait un blocage de l'État pour permettre cette augmentation, c'est aussi quelque chose que l'on a formulé sur notre territoire.

La dernière en date, sur laquelle on est encore dans la discussion, c'est la question de la suspension des salaires pour les personnes qui ne peuvent pas présenter un Pass vaccinal et le fait de les faire tomber directement dans la précarité. Là encore nous nous sommes mobilisés, avec les 15 présidents de départements de gauche, pour indiquer que ce n'était pas la bonne façon de faire, et que les personnes dont le contrat est aujourd'hui suspendu ont cotisé à l'assurance chômage, et il n'y a absolument aucune raison qu'elles ne soient pas couvertes par des droits qu'elles ont constitués dans la durée. Lors du prochain congrès de l'association des Départements de France à Bourg-en-Bresse, ce sera un des sujets que nous mettrons sur la table.

Ce que je veux dire par là, c'est que l'impuissance publique parfois est un fantasme, et qu'en tout cas on ne gagne pas, évidemment, les combats que l'on ne mène pas. Et, en l'occurrence, il y a un beau combat à mener, et ce n'est probablement pas non plus le dernier, mais nous serons tous

très attentifs et très têtus sur la question. Je crois vraiment que c'est cela, la façon de faire ; faire bloc, et je partage la position de Jean-Luc Gauthier, en disant que l'on peut être collectivement dans cette assemblée en soutien de ces revendications.

Deuxièmement, faire du bruit. On est, malheureusement, il faut le regretter, dans une société médiatique, où ce qui embête le Président de la République – car on sait bien que dans notre régime, c'est lui qui décide – peut aussi être la bonne façon de faire.

Il faut aussi être techniques, être en modèle de propositions. Le document que vous nous avez distribué est extrêmement précis et il explique très clairement les choses.

Il faut que l'on s'arque-boute collectivement sur cette affaire, que l'on s'informe.

On parlait, syndicalement aussi, des retours des syndicats nationaux. Évidemment, nous ne sommes pas en prise directe avec eux, mais il y a un mouvement à partager, et de l'information qui doit circuler.

Encore une fois, tant que cela sera nécessaire, et on sera peut-être uniquement relayés par *Le journal du Centre*, mais par principe on ne lâchera pas. Vous aurez porte ouverte au sein de cette assemblée pour exprimer jusqu'au bout, jusqu'à la dernière minute, des revendications qui nous semblent à tous totalement justifiées, et il n'y a pas de raisons que cela ne soit pas la même chose à Bercy.

Mme Valverde

Bonjour. Je voudrais vous faire part de mon témoignage. Je suis Nadine Valverde, éducatrice à la MADEF, et secrétaire de section CFDT.

Notre établissement médicosocial, Maison départementale de l'enfance et de la famille, est un établissement public. Le personnel fait partie de la fonction publique hospitalière, et nous dépendons d'un financeur qui est le Conseil départemental.

Nous avons essuyé il y a trois ans beaucoup de départs d'agents. Nous n'échappons pas aux problèmes de recrutements. Durant la crise Covid, nous restons debout, parce que la protection de l'enfance, c'est aussi un métier de passion et d'engagement, et que nous sommes passionnés et engagés. Cet été, il y a eu 10 agents partis. Nous faisons face à des arrêts de maladie. C'est vrai que ces 183 € permettraient une considération, une valorisation pécuniaire dans ces métiers.

M. Lepinte :

Je ne vais pas répéter ce qui a été déjà dit. Je suis le président de l'association nivernaise d'accueil et de réinsertion, ANAR, et ma fonction est celle de président d'association. Les syndicats, les personnels se sont exprimés, les directeurs se sont exprimés. Je le fais en tant que président simplement pour dire ma totale solidarité avec les revendications qui sont portées par les différentes organisations syndicales.

Je voudrais attirer l'attention sur un point, qui peut être un sujet de difficultés pour l'avenir. Si l'on admet que demain telles catégories de personnels bénéficient d'une revalorisation salariale à travers le Ségur et que de l'autre il y a des absents, je crois qu'il y a un risque majeur en termes de management pour les personnels qui sont en charge de ce management, dès lors qu'il y aura des différences à porter entre telles catégories ayant droit à bénéficier des mesures du Ségur de la Santé et d'autres qui n'y auront pas droit.

J'insiste sur le fait que, s'il y a une mesure qui doit être prise, elle doit forcément intéresser l'ensemble des personnels d'un même établissement, pour ne pas créer de divisions au sein des personnels.

Intervenant :

Je suis travailleur social au centre d'accueil pour demandeurs d'asile. Je voulais parler de la veille que représentent aussi les travailleurs sociaux au niveau de la société. Ils ont été les premiers aussi sur le terrain de la crise sanitaire à constater les manquements ou les incohérences par rapport à des restrictions nouvelles et immédiates qui s'étaient mises en place, et notamment en termes de mouvements de populations, sans tests, où l'on accueillait des gens certainement positifs avec pas forcément les infrastructures pensées pour pouvoir accueillir de la meilleure façon, et pour contenir une situation extraordinaire. Nous avons alerté.

Ce sont souvent les professionnels de terrain qui alertent, et qui, de ce fait, ont cette veille pour la société en général.

Cela rejoint aussi l'idée que c'est peut-être une profession à valoriser plutôt qu'à laisser pour compte.

M. Marchalant :

Au niveau des employeurs, je pense qu'il y a un réel risque prudhommal. Des collègues sont augmentés, d'autres ne le sont pas. Je pense qu'il y a un risque que des salariés aillent aux Prud'hommes. Ce n'est pas ce que nous voulons, car cela déstabiliserait les structures, et elles pourraient mettre la clé sous la porte.

M. Lapostolle :

Effectivement, ce que dit Cyril Marchalant, c'est qu'à terme il peut y avoir un véritable risque que nous soyons condamnés à verser pour tous les salariés ce Ségur, ce qui pourrait mettre en grandes difficultés nos associations. Selon la taille de l'association et la trésorerie, cela pourra durer plus ou moins longtemps, mais jamais très longtemps. Une petite association durera quelques mois, et une plus grosse le fera peut-être deux ou trois ans, mais au grand maximum. C'est-à-dire qu'il y a un véritable risque de peut-être faire disparaître une partie de notre secteur associatif du social et du médicosocial.

J'attire également votre attention sur le fait que, si le milieu hospitalier se trouve dans cette situation aujourd'hui, c'est en partie aussi par rapport à la réforme de la tarification nommée la T2A. J'attire votre attention sur le fait que le gouvernement a décidé de reconduire quasiment la même

chose dans les années à venir, à partir de 2023 ou 2024, avec cette réforme de la tarification qui s'appelle SERAPHIN-PH, où effectivement nous ne serons plus sur l'idée de doter des institutions, mais de financer à l'acte. La seule différence est qu'au lieu d'appeler cela « acte », on appelle cela « prestation ». Quand Patrice Joly disait que tout cela était éminemment politique, bien sûr que c'est politique. Je pense que l'on est en train de vivre différentes étapes de quelque chose qui est vraiment pensé ; on est là sur un raisonnement et une analyse néo-libérale qui amène le secteur social à la marchandisation. Il y a un risque, parce qu'au bout du compte, c'est bien la qualité de l'accompagnement que nous devons aux personnes en grandes difficultés qui sera atteinte, et c'est très dangereux, j'en ai peur.

Je rejoins le collectif des salariés pour dire qu'actuellement l'urgence, c'est le Ségur pour tous, mais qu'à terme on devra avoir une observation et une analyse plus fine sur l'ensemble du secteur.

Mme Khouri :

Je souhaite intervenir sur deux sujets.

Le premier. Par rapport à la différence de salaire pour le même établissement, je ne suis pas sûre que ce soit une bonne idée d'aller aux Prud'hommes contre les employeurs, car ils n'y sont pour rien. Par contre, les syndicats de médecins sont allés au Tribunal administratif par rapport à cela, et je pense que cela arrive actuellement au Conseil d'État. Je pense qu'il faudra porter une action contre ces différences de salaires qui ne sont pas normales. Il est possible de porter une action, lorsque l'on est du secteur public, au Tribunal administratif.

Par rapport à la T2A, c'est un piège qui est grave, et qui ne doit pas être appliqué dans le secteur médicosocial. Nous avons, nous, commencé par le secteur de la rééducation, qui est en partie médicosocial pour la partie soins, et je vous assure que ce n'est pas bon. On se rend compte que les entreprises privées, pour des raisons de rentabilité, commencent à trier dans le choix des malades admis, et il y a le risque que les malades qui coûtent cher finissent par payer. Ce n'est pas à la journée, c'est à l'acte. Nous sommes actuellement à 20 % de T2A, cela veut dire que l'on a diminué notre dotation de 20 % pour la part rémunérée à l'acte. L'année prochaine, c'est à 50 %. C'est catastrophique. On a le risque que les médecins vont en arriver à se poser la question de choisir les malades. Or, les malades qui coûtent cher sont les malades à pathologies lourdes, qui n'ont accès à aucun soin, qui sont rejetés partout. C'est un piège ; cela ne fonctionne pas. Les services médicosociaux ne produisent pas d'actes. Il faut aussi faire un mouvement contre cela ; c'est important. C'est une vie, c'est un parcours d'un patient ; ce n'est pas à l'acte.

Mme Chaurand :

Je suis la directrice de l'association Pagode qui gère notamment l'établissement le PRADO à Nevers.

En réaction à ce que vous dites, une précision par rapport au Tribunal administratif. Dans le secteur associatif, il y a une convention collective,

et les salariés ne peuvent pas solliciter le tribunal administratif. Le seul moyen pour les salariés du privé de faire valoir leurs droits, c'est bien le Conseil prudhommal.

Clairement, ce n'est pas une volonté des salariés d'aller sur ce champ-là, mais, et on revient sur ce qui a été dit sur la stratégie de clivage entre les employeurs et les salariés, il ne faudrait pas compter uniquement sur l'engagement des salariés du secteur social et médicosocial dans leur métier. Avoir les conditions salariales et les conditions de travail que l'on peut avoir, s'occuper d'adolescents qui veulent de tout sauf de notre accompagnement, ou d'adultes en situation de précarité telle qu'elles ne trouvent plus de sens à cette proposition-là et à ce soutien-là, cela pousse à être engagé.

Ce que je perçois, c'est que l'on compte peut-être un peu trop sur l'engagement des salariés dans leur métier pour éviter d'avoir à se poser des questions. Je ne suis pas en train de dire « allez-y, traînez-nous aux Prud'hommes », surtout pas, mais il n'est pas question non plus de renvoyer la responsabilité aux salariés sur ces questions-là, en disant « n'y allez pas, parce que cela mettrait les associations en difficulté ». C'est une réalité, mais je pense qu'il faut que nous la portions ensemble, salariés et représentants d'employeurs.

Comme le disait Patrick Lapostolle, le risque à terme, c'est bien de faire disparaître les associations, et que ce ne sera ni de la responsabilité des salariés ni des employeurs associatifs, ce sera celle de l'État.

Patrick Lapostolle parlait aussi de la qualité d'accompagnement à terme qui est en question. Dès maintenant, au-delà de la qualité, c'est déjà la continuité de l'accompagnement et des services qui est en question. Je ne vous cache pas que, chaque fois que j'ai fait paraître une offre d'emploi d'éducateur pour le PRADO, il est très difficile d'avoir des réponses.

Mme Proutat :

Je suis éducatrice spécialisée sur le service de prévention spécialisée de l'association Pagode. Il y a des difficultés de recrutement. Nous sommes trois professionnels au sein d'un service qui existe depuis un an et demi, et pour lequel on a tourné à trois professionnels depuis un an et demi, en raison des difficultés de recrutement.

Aujourd'hui, les éducateurs de prévention spécialisée qui sont éducateurs de rue sont en première ligne face à la délinquance. Cela m'amène à dire que ce travail est très important dans ce type de sujets, d'ailleurs abordés de plus en plus à l'approche des élections présidentielles. Il est important qu'ils soient aussi reconnus pour ce rôle.

Mme Conforti :

Je suis directrice de l'Association Européenne des Handicapés Moteurs, AEHM, association qui dirige des établissements médicosociaux à destination du secteur des personnes handicapées, enfants et adultes, au niveau national. Nous avons la particularité d'avoir des établissements dans trois régions.

Nous sommes adhérents à la convention 51. Aujourd'hui, nous avons aussi beaucoup de métiers qui sont avec un coefficient en dessous du SMIC. Bien sûr, il y a l'application de l'indemnité différentielle. Mais c'est une réalité.

L'Association Européenne des Handicapés Moteurs souhaite vraiment une unité de traitement aussi entre tous ses salariés, puisqu'aujourd'hui nous avons des établissements qui sont financés par l'assurance maladie, mais aussi par les conseils départementaux, ce qui veut dire que deux postes équivalents seront rémunérés de manière différente. Cela pose quand même question, puisque l'employeur reste le même. Il est vrai que nous ne souhaitons pas, comme les collègues, l'injustice et les distorsions de traitement entre tous les professionnels qui participent au projet associatif et contribuent à l'accompagnement de nos usagers. Je voulais juste aussi apporter la parole de l'AEHM.

M. le Président :

Merci. Nous vérifierons avec les services s'il n'y a pas moyen d'attaquer l'État sur cette question, même si la loi a été validée par le Conseil constitutionnel. Elle est théoriquement conforme à notre Constitution, mais je me dis que l'unité que nous constatons peut permettre d'avoir une approche un peu juridique, qui permet au final de mobiliser les médias. Nous allons réfléchir à cela. Cela suscite l'intérêt et c'est peut-être une action un peu concrète que l'on pourrait mener pour essayer de refaire basculer la discussion dans le débat public de manière plus dense. Je pense qu'il faut essayer d'être créatifs et imaginatifs sur des sujets comme ceux-là.

L'enjeu est vraiment celui-là, me semble-t-il. Si l'on n'est pas entendu – or, être entendu, c'est être médiatisé aujourd'hui –, les choses vont patiner, et puis l'on sait que tout le monde s'épuise, et que, souvent, c'est la meilleure façon de louper l'occasion apportée par une crise que de la laisser s'effiloche.

Nous sommes très preneurs de toute initiative, de toute idée qui pourrait nous permettre que le débat public soit relancé sur cette question.

Mme Roch :

Je suis la présidente adjointe de l'ADAPEI de la Nièvre. Je ne voudrais pas spécialement parler au nom de l'ADAPEI, mais plutôt m'exprimer en tant que mère d'un enfant handicapé de 30 ans accueilli dans un foyer. J'observe que depuis quelque temps la situation se dégrade, non pas du fait du manque d'investissement des professionnels, mais du fait de changements constants qu'il y a, et j'avoue que j'ai très peur pour l'avenir.

Moi, en tant que mère, je vois la personne, qui est le professionnel. Qu'il y ait des différences de statuts, cela me dépasse un peu.

M. le Président : En vous écoutant, je me dis que l'on pourrait aussi – si vous en êtes d'accord, mais il faut peut-être que chacun y réfléchisse avec ses propres équipes, et nous savons piloter cela – faire des petites capsules vidéo très courtes, de 15 à 20 secondes, de témoignages, un peu comme l'exercice que nous venons de faire maintenant, ce qui permet à la fois d'incarner les difficultés que l'on rencontre, et d'avoir aussi un outil qui au moins fait discuter les uns et les autres. Je verse cela au débat.

Je pense que la conscience est bien partagée, grâce au travail que vous avez mené maintenant depuis plusieurs semaines avec tous les acteurs, mais maintenant il faut que l'on rentre dans le concret le plus possible, et que l'on dépasse un peu l'échelle départementale. Nous pourrions ainsi accumuler ces témoignages et les diffuser sur les réseaux. Ce qui pourrait être une façon de bouger. Il me semble qu'à ce stade, c'est cela le questionnement ; c'est comment on trouve des outils pour médiatiser cette question.

M. Marchalant : Vous nous avez parlé d'incapacité juridique de régler pour l'instant ce problème.

L'État se tournera de toute façon vers une participation financière partagée entre les différents acteurs. L'engagement serait peut-être que le Conseil départemental commence tout de suite à augmenter.

M. le Président : Le risque, sur des dispositifs de cette nature, c'est que le Département procède à un versement, mais qu'ensuite les agents soient contraints de rembourser. C'est cela, la difficulté.

M. Marchalant : Je suis prêt à prendre ce risque.

M. le Président : Je ne sais pas s'il faut le prendre ou pas. À ce stade, il faut que l'on en discute. Nous avons chiffré, au doigt très mouillé, ce que cela doit représenter, en se fondant sur la MADEF. Nous pensons que c'est de l'ordre de 3 M€ annuels.

M. Marchalant : Nous avons à peu près les mêmes estimations.

M. le Président : Nous venons de « digérer » 3 M€ d'augmentations pour les aides à domicile ; il faut que l'on voie aussi comment on s'en sort. Si tel était le cas, si c'était 100 % pour le Département – tout est possible dans ce monde extrêmement bizarre –, on peut dire que tout le travail qui est fait pour préparer le budget 2022, il faut le recommencer, puisque nous ne serions alors plus dans notre épure. C'est la réalité du moment.

- M. Marchalant :* Si vous décidez de le faire, peut-être que les employeurs pourraient en prendre une partie.
- M. le Président :* Nous aurons des discussions, mais je crois qu'à ce stade, il faut quand même rester sur le combat premier. Si nous mettons l'État dans une posture de confort total, on peut craindre ce qui va se passer après. Déjà sur le RSA, sur l'APA, nous ne sommes pas remboursés comme nous devrions l'être, ce qui explique les difficultés pour des petits départements comme le nôtre d'avoir une stratégie budgétaire plus dynamique.
- Je ne veux pas abandonner le combat politique ; c'est quand même cela qui prime aujourd'hui, et il faut que l'on essaie par tous les bouts d'obtenir satisfaction. Évidemment, nous sommes tout à fait conscients que c'est pour nous le sujet, si les choses allaient très bien, de trouver probablement 1,5 ou 1,8 M€ dans notre budget, ce qui n'est pas un exercice facile, parce que, quand on fait cela, évidemment on fait moins sur les maisons de retraite, on fait moins sur les routes... Vous voyez bien. Il faudrait que cela soit du gagnant-gagnant, en fait.
- M. Marchalant :* Après, il pourrait s'agir d'avoir un aménagement sur un an, ou sur 6 mois. Cela peut être un engagement temporaire, où le Conseil départemental dirait qu'il prendrait en charge cette prime pendant un an. Je pense qu'il y a aussi la possibilité pour les associations de s'engager aussi...
- Mme Chaurand :* Toutes les associations n'ont pas des fonds propres.
- M. Marchalant :* C'est une idée parmi d'autres.
- M. Roch :* Je préfère celle-là aux vidéos. Nous faisons des informations sur les réseaux sociaux depuis un an. Il faut des actes forts, politiques.
- M. Lapostolle :* Je comprends tout à fait la proposition de Cyril Marchalant pour essayer de convaincre le Département et les employeurs à commencer à s'engager sur un versement. Comme l'a dit Camille Chaurand, les situations des associations peuvent être fragiles, mais, ceci étant, d'un point de vue plus global et politique, je pense que la dernière chose à faire, c'est de montrer à l'État que les Départements et les associations sont capables de verser sans la décision de la participation de l'État. Il serait ravi, à la limite, que cela se passe comme cela. Et je pense que stratégiquement, en faisant cela, on se « planterait ».

M. Séjeau :

Je partage totalement vos revendications, et je vous soutiens à fond, mais il faut faire attention aussi à ne pas se monter les uns contre les autres, et il faut chercher à bien rester unis. Effectivement, si le conflit social est éteint parce que les Départements « arrosent » – vous me pardonnerez cette expression –, l'État sera très content. Et cela sera plus difficile de mobiliser les gens.

C'est vrai que c'est une question éminemment politique, parce que l'on a des gouvernements qui se sont succédé et qui ont fait une sorte de décentralisation à l'envers, puisque, par exemple, pour le département, ils nous ont coupé toute marge de manœuvre financière. Ainsi, aujourd'hui, le Conseil départemental ne lève plus d'impôts. Nous ne disposons de plus aucune recette fiscale. À mon avis, dans les prochains débats de la Présidentielle, c'est un sujet qu'il faudra absolument aborder : comment on redonne de l'autonomie aux collectivités, qui sont aujourd'hui totalement sous tutelle de l'État, c'est-à-dire que l'on vit essentiellement par quelques ressources financières marginales, mais surtout des dotations de l'État et de son bon vouloir quant à compenser les choses sur lesquelles nous nous engageons.

Aujourd'hui, quand on dépense 3 M€ de plus, soit on les prend quelque part, mais il faut décider où ; soit on équilibre par l'emprunt, et la situation du Conseil départemental connaît un certain niveau d'endettement qui, sans être catastrophique, est à surveiller. Je suis assez d'accord avec les propos de Patrick Lapostolle, il faut déjà mener le combat politique, pour que l'État assume sa responsabilité. Le Président s'est engagé sur « les premiers de cordée », sur les travailleurs sociaux ; maintenant, il faut que cela se traduise concrètement. Si cela n'aboutit pas, on se revoit ; de toute façon, il faut que l'on reste en contact. Et on voit ce que cela peut faire. Je pense que, d'abord, il faut mettre l'État devant ses responsabilités, et voir comment il participe.

M. Marchalant :

C'est bien dommage que ni l'ARS ni la préfecture ne soient là aujourd'hui.

M. le Président :

Nous voyons bien le sujet. C'est pour cela que nous allons le relayer fortement pendant notre session. Nous allons écrire, bien évidemment, à nouveau au ministre de la Santé et de la Solidarité tout à l'heure.

Nous pouvons nous retrouver pour dialoguer à nouveau.

M. Lapostolle :

Pour information, quant à la suite des événements, l'ensemble des associations de la Nièvre vont se réunir la semaine prochaine pour travailler à la rédaction d'une motion, qui sera ensuite communiquée aux financeurs, à la préfecture et à la presse.

- M. le Président :* Une tribune pour la presse nationale ne serait pas de mauvais goût. Elle pourrait être signée par tout le monde (élus, employeurs...). Nous pourrions essayer de faire sortir le texte ainsi préparé sur un média national.
- M. Marchalant :* Cette démarche a déjà été faite, notamment dans les Hauts-de-France.
- M. le Président :* Il faut continuer. Si l'on veut que cela avance, il faut continuellement faire du bruit, de partout.
- M. Marchalant :* Sur le travail, sur le terrain, nous nous dépensons déjà beaucoup.
- M. le Président :* Nous allons essayer de vous relayer.
- M. Labouraud :* La loi de financement de la Sécurité sociale se débat actuellement, en deuxième lecture. Il y a urgence à se faire entendre sur les revendications des salariés, et notamment sur l'intégration de tous dans le versement des 183 €. C'est dans le cadre du débat parlementaire que, au travers de la loi de financement de la Sécurité sociale, on peut notamment gagner sur les questions budgétaires.
- À destination des représentants des employeurs, je rappelle que des négociations salariales sont établies au niveau national entre les organisations syndicales et les organisations d'employeurs. Je vous invite à faire remonter cette problématique-là à vos organisations syndicales, pour que, dans le cadre des négociations, les grilles salariales soient revues dans leur globalité.
- Mme Conforti :* C'est quelque chose que nous connaissons.
- M. Marchalant :* Monsieur le Sénateur, avez-vous voté sur les moyens de financement de la Sécurité sociale ?
- M. Joly :* Oui. Et même déposé des amendements, mais qui n'ont pas été adoptés par la majorité du Sénat.
- M. Marchalant :* D'accord. Nous avons rencontré différents parlementaires. Nous avons vu Mme la Sénatrice Sollogoub ce matin, nous allons voir M. Perrot ce soir. Nous leur demanderons de se positionner par rapport au vote de cette loi.

M. le Président : De notre côté, nous allons saisir l'ensemble des députés et sénateurs, en leur envoyant la copie du courrier adressé à M. Véran. Il faudra saisir les candidats à la Présidentielle, si le sujet n'est pas réglé, évidemment.

Je vous remercie.

(Suspendue à 13 h 11, la séance reprend à 14 h 45.)

M. le Président : Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, chers collègues,
Il est des hommes qui sans jamais se mettre en avant tiennent pourtant dans nos cœurs la première place. Tel était Jacques Legrain, qui nous a quittés le 4 novembre dernier, et auquel je souhaite, avec vous et sans attendre, rendre hommage.

Né le 1^{er} avril 1947 à Ourouer, il a exercé pendant 17 ans en tant que directeur du foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés à Imphy, avant de prendre sa retraite. Cet homme de gauche était engagé pour son territoire, déterminé notamment à œuvrer pour le logement et le secteur social en particulier.

Il est élu conseiller général du canton de Prémery en 1998 jusqu'en 2015. Sous la présidence de Marcel Charmant, il est délégué à l'insertion et au logement.

De 2015 à 2021, il est désigné conseiller départemental du nouveau canton de La Charité-sur-Loire. Sous les présidences de Patrice Joly et Alain Lassus, il travaille à nouveau sur le logement.

En 2000, il est élu Président de la communauté de communes «Entre Nièvre et Forêts».

De 2001 à 2008, il est maire de Lurcy-le-Bourg.

De 2013 à 2021, il préside Nièvre Habitat.

En 2015, il est élu président du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

En 2017, il est vice-président de la nouvelle communauté de communes Les Bertranges. Sans oublier qu'il est à l'origine du programme «Territoire zéro chômeur» à Prémery.

Une vie au service des autres et de son territoire.

Nous sommes tristes.

Puisque cet automne est lourd de bien des peines, je veux aussi renouveler mes condoléances à Pascale de Mauraige, ainsi qu'à ses proches et à la famille de Jean-Michel Billebault, maire de Bouhy, qui nous a quitté le 12 novembre dernier.

J'adresse aussi mes condoléances à la famille et aux proches de Frédéric Thierry et Pascaline Rogée.

Frédéric Thierry était agent du centre d'exploitation routier de Donzy. Il est brutalement décédé le 6 novembre dernier.

Pascaline Rogée était assistante familiale, et elle est décédée des suites d'une longue maladie le samedi 20 novembre 2021.

Je vous propose de respecter une minute de silence.

Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, chers collègues,

Nous avons accueilli ce matin les représentants des agents salariés du secteur médicosocial, oubliés de la loi Ségur. Ils ont pu exprimer leurs revendications et recevoir le soutien des élus, que je remercie. L'injustice qui leur est faite oblige notre solidarité. Il me semblait indispensable d'être à leurs côtés pour affirmer, s'il le fallait encore, l'importance de leurs missions et d'une juste revalorisation de leurs métiers.

Comment accepter que l'État maltraite les personnels de santé en leur imposant une charge de travail toujours plus importante dans des conditions toujours plus difficiles? Comment accepter que l'État maltraite nos concitoyens en niant leur droit le plus élémentaire à la santé ? Comment accepter que l'État maltraite les collectivités locales en n'augmentant pas leurs moyens face à des besoins grandissants ? Comment accepter que l'État n'agisse pas face à l'effondrement du système hospitalier en France?

Nous avons écrit au Premier ministre pour dénoncer la situation des établissements hospitaliers sur notre territoire. Nous avons alerté le ministre de la Santé afin d'agir pour la démographie médicale en Nièvre. Nous avons saisi le directeur de l'Agence Régionale de Santé sur les fermetures malheureusement de plus en plus régulières de services comme les urgences dans nos hôpitaux de proximité : Clamecy, Cosne-sur-Loire, Decize, Château-Chinon et Luzy.

Nous demandons que le groupement hospitalier territorial de la Nièvre, piloté par le centre hospitalier de l'agglomération neversoise, puisse assurer sa fonction de soutien aux hôpitaux de proximité, tout comme celui d'Auxerre (GHT de l'Yonne) pour l'hôpital de Clamecy. C'est avec cette mutualisation des moyens et le détachement de personnel qu'un service minimum sera rendu sur l'ensemble des territoires ruraux. Quelle est la réponse de l'État à «l'autre crise sanitaire», celle qui couve et qui s'accélère dans nos territoires depuis 4 ans ? Suppression du niveau d'indemnité des intérimaires sans prévoir le dispositif transitoire permettant aux services de fonctionner. Diminution des moyens pour l'ensemble des hôpitaux et des services. Un projet de loi de financement de la sécurité sociale d'abandon, alors qu'il devrait être un budget de reconquête ! Aussi avons-nous fait le choix d'agir localement. Nous proposons un plan départemental d'action et de mobilisation pour la santé.

Ce plan se décline en 13 actions.

Parmi celles-ci, le constat de l'incapacité de l'État à répondre aux enjeux du risque de désertification médicale conduit le Conseil départemental à créer un service départemental de santé : Santé-Nièvre pour tous. Nous procéderons dès l'année prochaine au recrutement de 20 nouveaux médecins salariés pour pallier le déficit de professionnels dans notre département. L'attribution de bourses supplémentaires pour les jeunes étudiants en médecine générale, en dentaire et en kinésithérapie en 2022 a été actée en commission permanente.

Par ailleurs le Conseil départemental de la Nièvre encourage par des aides ciblées les jeunes médecins à s'installer. Nous avons ainsi attribué 38 bourses depuis 2016, ce qui s'est déjà soldé par l'installation de 9 praticiens. 6 nouveaux médecins s'installeront en 2022. Il reste 17 contrats actifs avec des étudiants.

L'humain doit être au cœur des politiques publiques. Au Département, les agents et les services sont la cheville ouvrière de la mise en œuvre de nos projets. Ces politiques ont pour seul et unique but de répondre aux besoins légitimes de nos habitants. La campagne électorale a été perturbée par la situation sanitaire. Les temps d'échanges au contact de nos concitoyens ont été impossibles ou fort réduits. Le lien n'a pas pu être établi.

C'est pourquoi nous avons mandaté l'agence indépendante « Grand Public », pour réaliser une enquête auprès d'un panel de 80 habitants sur tous les cantons de la Nièvre, issus de tous les horizons, pour qu'ils nous confient leurs visions et leurs attentes sur l'avenir du département, de leur ville et de leur village. Elle introduira les 9 réunions publiques qui vont avoir lieu sur le territoire afin d'écouter, en particulier, ceux dont la parole n'est jamais prise en compte. Les habitants de la Nièvre ont la capacité d'inventer, de proposer, d'imaginer l'avenir de leur département. Ils ont notre confiance et nous serons à leur écoute.

La ruralité est un creuset d'innovation auquel il faut donner les moyens de développer ses atouts pour combler ses fragilités. Nous demandons le développement et non le seul maintien des services publics qui sont indispensables pour l'attractivité de la Nièvre. Les villages et les petites villes sont aujourd'hui la bonne échelle pour concrétiser le changement de société que représente la démétropolisation.

C'est par un travail de proximité, en lien étroit avec les habitants qu'il faut redonner sens et confiance à notre action et à l'action publique. À l'image de la démarche des « Villages du futur », le projet de transformation du territoire doit être imaginé et construit avec les habitants qui resteront associés tout au long de sa mise en œuvre de manière effective. Nous vivons sur un territoire dynamique, innovant, inventif. Il faut en tirer parti en imaginant nos territoires comme nous souhaitons les voir évoluer.

À titre d'exemple, nous réfléchissons déjà au « collège de demain ». Nous l'avons dit, nous ne fermerons aucun collège durant le mandat.

Bien au contraire ! Nous nourrissons, pour eux, avec eux, des projets de développement ambitieux. Nous voulons ancrer les 30 collèges dans leur territoire et en faire, au-delà de leur fonction première, des centres de ressources territoriaux et des lieux pédagogiques multifonctionnels. Imaginons ensemble les autres usages après la classe. Imaginons ensemble comment valoriser les bâtiments.

Imaginons ensemble comment ouvrir ces espaces à la population. Imaginons ensemble ce que le territoire peut apporter au collège pour améliorer encore la qualité des enseignements et de l'accompagnement des collégiens.

Bien évidemment, tout cela ne pourra voir le jour qu'avec la collaboration étroite des professionnels que sont les principaux et les gestionnaires des collèges. Nous avons besoin de leur connaissance du territoire, de valoriser leurs projets et ils sont d'ores et déjà nombreux. Lors de la réunion du 19 novembre dernier, de grands axes ont émergé. Les principaux et gestionnaires des établissements se sont montrés attentifs et ouverts à l'échange.

Il faut souhaiter que, demain, les collèges soient un lieu de vie ouvert sur le territoire, ses associations et ses habitants. C'est à nous d'écrire cette histoire, à nous de créer les conditions favorables au développement de ces nouveaux collèges. Nous souhaitons agir dès aujourd'hui. Une augmentation de 40 % du budget annuel des investissements pour nos collèges est d'ores et déjà inscrite à notre budget prévisionnel 2022.

Second exemple : la forêt. Préservons nos espaces sensibles. Ce sont des atouts territoriaux forts. Nous envisageons de créer un outil pour gérer l'acquisition de grandes parcelles. Il doit nous permettre de lutter contre les coupes rases liées à une gestion exclusivement économique des forêts. Il permettra également d'organiser des actions visant à valoriser notre patrimoine naturel et de lutter contre la spéculation de grands groupes financiers ou assurantiels. Nous défendons les enjeux de préservation de la biodiversité dans le département.

Réfléchissons ensemble sur l'utilisation du foncier agricole avec la Chambre d'Agriculture et tous les partenaires, et avec le SIEEEN à la production d'énergies renouvelables pour les dix prochaines années. Dans le même esprit, protégeons notre patrimoine bâti, atout inestimable de nos villes et villages. C'est le sens que nous donnons en nous engageant pour la restauration et la valorisation du Prieuré et de la cité historique de la ville de La Charité-sur-Loire ; nous le verrons tout à l'heure.

Permettez-moi de terminer ce propos introductif en félicitant Jean-Philippe Richard, nouveau Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie et Sébastien Thomas, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Nièvre. Avec Didier Ramet, nouveau Président de la Chambre d'Agriculture, l'équipe consulaire est au complet. Ce sont des partenaires indispensables au Département de la Nièvre.

Voilà, je ne veux pas être plus long à ce stade. Nous avons 16 dossiers à examiner en plus de la décision modificative n°1. Nous allons essayer de tenir sur l'après-midi, si vous en êtes d'accord, pour ne pas vous faire rentrer trop tard. Mais le temps du débat sera le temps du débat.

Je vous remercie.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, chers collègues,

Puisque vous nous appelez à être réactifs, nous allons essayer de l'être effectivement pour ne pas rentrer trop tard.

Quelques mots. Ce matin, on a bien compris que tous nos actes étaient des actes politiques. Vous avez beaucoup insisté sur ce point, et que nous devons faire de la politique, et je suis d'accord.

La politique, c'est quelque chose de noble, à partir du moment où les règles sont clairement établies, et où le respect prédomine.

Je voudrais revenir quelques instants – vous allez peut-être penser que c'est décalé, mais vous verrez que cela ne l'est pas tout à fait – par rapport à la façon dont vous dirigez les débats.

Voilà quelques jours, les élus de ce Département ont reçu un courrier les appelant à voter pour la liste dirigée par M. Lisnard pour l'AMF ; M. Lisnard, adhérent LR, qui a été élu, ce dont je me réjouis bien évidemment.

Mais, en fait, ce courrier était évidemment un courrier de soutien à Justine Guyot, notre collègue, qui figurait au 56^{ème} rang de cette liste, et qui, par conséquent, a été élue, ce dont je la félicite, bien entendu. J'espère évidemment qu'elle trouvera le temps pour mener à bien toutes ses missions.

Alors, il n'y a rien de choquant à soutenir l'un de ses amis, sauf que, dans le cas présent, ce soutien a été fait avec les moyens de la collectivité.

Bien sûr, vous m'avez assuré, lors de notre dernière entrevue, que votre groupe prendrait à sa charge les frais liés à ce courrier. Nous en prenons acte. Mais, derrière cette maladresse, c'est la démonstration que pour vous, bien souvent, et en tout cas trop souvent, la frontière entre enjeux collectifs et intérêts personnels est poreuse.

Ce fait démontre également votre dichotomie.

En effet, à Paris, vous appelez à un large rassemblement au-delà des clivages politiques : M. Lisnard, LR ; M. Laignel, le numéro 2 sur la liste PS ; Mme Guyot également à gauche. En fait, ce rassemblement, nous y sommes plutôt favorables, puisqu'il a pour but de défendre l'intérêt général ; l'intérêt général qui est souvent bien au-delà des intérêts

partisans. Et c'est ce que nos concitoyens nous réclament évidemment régulièrement.

Mais, lorsque vous revenez dans la Nièvre, vous appliquez vos méthodes, de façon partisane et sectaire.

Alors, vous allez me dire évidemment que je saisis l'opportunité qui m'est donnée, la session étant une tribune médiatique, et que ce sont des éléments de langage.

Eh bien, non, il n'y a pas besoin d'aller chercher bien loin la démonstration, puisqu'il suffit de regarder le programme départemental d'action et de mobilisation pour la santé, que vous nous avez distribué, pour se rendre compte que vous abordez les choses, me semble-t-il, d'une façon sectaire et partisane.

Voilà un sujet, nous l'avons dit ce matin, qui est trans-partisan, qui doit rassembler, parce que les enjeux sont vitaux, que le diagnostic, nous le partageons, nous aussi, vent debout contre la position de l'État et du gouvernement qui prend des décisions et qui nous demande de payer. Sur cela, il n'y a pas de problème, nous sommes tous d'accord là-dessus. Et ce sujet de l'accès aux soins, et d'autres comme l'éducation, la sécurité, la justice, ce sont des sujets régaliens. Mais, comme d'habitude, vous avez décidé de faire sans nous ; avec la volonté de nous exclure, et d'exclure toutes les bonnes volontés.

Vous avez sans doute de grandes capacités en la matière, nous n'en doutons pas, mais nous pensons qu'il est difficile d'être expert en toute chose.

Dans notre groupe, nous l'avons déjà dit, nous vous l'avons déjà proposé, nous avons des personnes dont c'est le métier, et je pense que Véronique Khouri l'a démontré ce matin ; et ces personnes peuvent vous être utiles.

J'ose au minimum espérer que les membres de votre groupe qui sont dans ce secteur du soin ont été associés à ce programme départemental.

En fait, votre méthode nous laisse perplexes. Là où il faudrait rassembler et faire cause commune, vous faites cavalier seul, et vous divisez au risque de ne pas atteindre les objectifs.

La crise sanitaire inédite que nous traversons, parce qu'elle n'est pas terminée, a montré de façon criante les insuffisances de notre système de santé, que ce soit d'un point de vue matériel, mais aussi d'un point de vue humain.

Tous ici, nous avons eu ou nous aurons besoin de ces professionnels pour nous accompagner dans notre vie, que ce soient des chirurgiens, des médecins, des infirmières, des aides à domicile.

Bien évidemment, la situation et les difficultés que rencontrent tous ces acteurs nous préoccupent au plus haut point.

Avec les moyens qui sont les nôtres, parce que cela fait aussi partie des débats ce matin, et que nous avons dans le domaine des moyens limités, nous souhaitons améliorer les conditions d'accompagnement des patients, mais aussi les conditions de travail et de rémunération, bien entendu, des professionnels de santé.

Globalement, le Ségur est plutôt une bonne chose, même s'il a été envisagé d'une façon, j'allais dire, « parisienne ».

Ce n'est pas le seul domaine où nous avons à faire face à ces décisions gouvernementales, qui sont une vision très citadine, très parisienne, sans que l'on se rende compte de l'application des décisions qui sont prises et des trous, effectivement, dans la raquette qui restent ici ou là.

L'exemple que vous avez évoqué tout à l'heure sur les aides à domicile est proprement scandaleux : c'est une hypocrisie, et il faut évidemment lutter, et faire part de notre désapprobation auprès du gouvernement.

J'ai bien compris que le calendrier électoral était devant nous. Nous sommes toujours en élection dans notre pays. Mais je crains, et votre intervention le démontre, et vos projets aussi le démontrent, que nous sommes un petit peu partis pour « la course à l'échalote », et que l'objectif est sans doute de défendre les territoires, mais aussi d'asseoir votre domination.

Parce que les difficultés que nous rencontrons ne datent pas de 2017.

Ce matin, on nous a parlé du manque de leviers de notre Département.

Qui a supprimé les moyens d'action à nos collectivités locales, si ce n'est M. Hollande, que vous avez soutenu en son temps ? M. Hollande qui avait aussi une approche très comptable de l'accès aux soins, comme son prédécesseur d'ailleurs, mais au moins les choses étaient claires.

Nous devons donc insister auprès du gouvernement pour qu'il entende le malaise qui règne dans nos territoires ruraux, et bien affirmer que ce n'est pas aux collectivités de payer à sa place.

Ce que je voulais vous dire tout simplement, en conclusion, c'est : attention à ne pas susciter un espoir auprès de professionnels qui sont en souffrance, et qui seraient déçus parce qu'ils placeraient en nous une confiance trop importante, alors que nous devons avoir un discours de vérité envers eux, et leur dire quelles sont les limites de notre action.

Mais la question essentielle, et j'espère que vous pourrez y répondre, c'est « quelle enveloppe financière avez-vous prévu de consacrer à ce plan de santé ? » parce que c'est sur cela aussi que nous serons vigilants.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Monsieur Gauthier.

La parole est à Blandine Delaporte.

Mme Delaporte :

Monsieur le Président, chers collègues.

On parle depuis ce matin de santé et de l'intérêt des Nivernais, et l'opposition nous rabat les oreilles avec « ce qu'on aurait fait », « ce qu'on n'aurait pas fait », « nos intérêts particuliers »... On reste toujours sur des choses de politique politicienne alors même qu'ils nous annoncent qu'ils souhaitent s'inscrire dans cette démarche trans-partisane à propos de la santé, ce que je salue d'ailleurs.

On vous a distribué ce document sur notre plan d'action pour la santé, et jusqu'à présent nous n'avions pas eu de réaction. Je suis donc contente qu'aujourd'hui il y ait une réaction, et que vous vous inscriviez à nos côtés dans cette démarche en faveur de la santé des Nivernais et des Nivernaises.

Pour les « moyens limités », vous avez expliqué aux salariés du domaine médicosocial ce matin que nos moyens étaient limités. Certes, ils sont limités, mais, comme l'a très bien dit le Président ce matin, on ne peut pas gagner un combat si on ne le mène pas.

Nous allons le mener, avec vous, et malgré nos moyens limités j'espère bien que nous pourrons faire entendre non seulement la voix de la Nièvre, la voix des Nivernais mais aussi la voix des salariés du secteur de la santé, du sanitaire et du médicosocial.

Nous avons aussi les moyens de mobiliser des parlementaires.

Nous avons les moyens de mobiliser des Départements puisque l'on s'inscrit aussi dans le travail que mènent les Départements de gauche notamment, mais aussi les Départements, et l'association des Départements de France dans sa globalité, et je pense que le Président Sauvadet est à l'écoute de ce genre de démarche.

Nos moyens sont peut-être limités, mais ils ne sont pas inexistantes.

M. le Président :

Merci, Madame Delaporte.

Juste quelques mots, pour redonner quelques éclaircissements.

Il va de soi que nous sommes très preneurs de propositions dans le domaine de la santé. Donc n'hésitez pas à les formaliser, les uns et les autres.

Par ailleurs, on aura évidemment un temps de validation de ces orientations, avec le chiffrage correspondant ; il est en cours aujourd'hui de réalisation.

Il est clair aussi que nous ne pourrons pas mener de front l'ensemble des 13 actions décrites dans le document ; il faudra s'inscrire dans la durée, et trouver des partenaires. Il y a peut-être des sujets qui ne seront pas portés directement par le Département, y compris le recrutement de médecins salariés : on peut imaginer que d'autres que nous ont de l'expertise sur cette question-là, et que cela est peut-être plus intéressant de fonctionner avec eux.

Si vous le voulez bien, nous allons entrer dans le vif du sujet...

Mme Khouri : Monsieur le Président...

M. le Président : Oui, excusez-moi, Véronique.

Mme Khouri : J'ai lu avec un grand intérêt le programme de santé du Département, j'aimerais bien intervenir.

M. le Président : Vous pouvez intervenir. Allez-y.

Mme Khouri : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, chers collègues,

J'ai lu avec un grand intérêt le programme de santé annoncé par le Conseil départemental qui nous a été distribué à titre d'information lors de la séance de lundi dernier.

J'ai été agréablement surprise que le Département s'intéresse à un sujet qui touche profondément nos concitoyens. Bien que nous n'ayons pas été concertés, nous, les professionnels de santé, nous en avons longuement échangé avec mes confrères et collègues, et quelques interrogations s'imposent.

Il est loin de mes principes de créer un obstacle au développement de la santé dans notre département, un sujet qui m'est très cher. Je pense bien à nos concitoyens, et à nous tous, car nous aurons chacun à un moment donné besoin de soins médicaux.

Assurer la consultation spécialiste alors que nous n'aurons plus de dermatologues en juillet prochain, qu'un seul rhumatologue et que les gynécologues se font rares : comment comptez-vous faire ? Vouloir installer les consultations systématiques pré- et post-natales dans les maisons de santé est une excellente idée. Mais comment faire, lorsque nous n'arriverons plus à maintenir les maternités ouvertes et devant la pénurie des sages-femmes, des pédiatres, et des gynécologues ?

Il est bien aussi d'encadrer les internes en stage, mais quand il y en a : le constat du terrain est que les maîtres de stage sont de moins en moins nombreux avec la multiplication des postes vacants. Et pourquoi les internes choisiraient-ils la Nièvre dans la grande Bourgogne Franche-Comté ? Pour les 3 heures 30 de train avec des trajets incertains entre grèves, annulations, et retards ? Ou pour les 3 heures de trajet en route à 80 km heure ?

Le choix de la médecine salariée peut certainement attirer des médecins, mais il va falloir lui consacrer un grand budget. Mais au détriment de quel projet départemental ?

20 médecins salariés en 2022, ça se chiffre entre 2 et 4 M€ par an.

Il ne faut pas oublier que la médecine salariée travaille 35 heures par semaine contre 60 heures hebdomadaires environ pour les médecins libéraux. Il faut tirer les leçons de l'expérience de nos voisins en Saône-et-Loire, qui ont embauché 18 médecins salariés, dont 40 % sont des médecins libéraux qui étaient déjà installés en Saône-et-Loire, et qui ont changé leur mode d'exercice, engendrant automatiquement une perte du temps médical. La création, oui, mais pas la récupération.

Encourageons la télémédecine, mais sans oublier qu'elle reste dépendante du temps médical. Elle est bien codifiée par la DGOS et la CPAM depuis 2016, avec, avant 2018, 400 centres de télémédecine expérimentale installés. Le Département a-t-il un rôle là-dedans ? Et concernant l'accueil des enfants traumatisés psychiques, le projet est encore au stade embryonnaire. Et la maison d'accueil départementale en création n'est-elle pas qu'un regroupement de l'existant sans nouvelle prise en charge ?

Reste le projet sport-santé : la prescription de l'activité physique adaptée est déjà codifiée pour les médecins par des recommandations. Ce que nous souhaitons, c'est que le Département participe activement et financièrement avec les collectivités locales à l'élaboration des infrastructures sportives à accès libre, hors associations et hors clubs sportifs, pour permettre à nos jeunes des activités comme du football afin de les éloigner des nouvelles addictions comme les jeux vidéo et les portables.

Monsieur le Président, la concertation avec les acteurs du terrain permet d'élaborer un projet solide et concret. La santé ne se décrète pas. Restons dans l'esprit de construction et de solidarité. Seul on va vite, ensemble on va loin.

M. le Président :

Bien. Nous reprenons l'ordre des rapports.

On commence avec la décision modificative n°1...

Monsieur Malus.

M. Malus :

Comme c'est un débat d'ensemble de propositions, je voudrais rajouter...

M. le Président :

Attendez, je vais vous laisser la parole bien évidemment, mais je viens d'indiquer que nous aurons une discussion un peu plus fine, car il s'agit là aujourd'hui d'un dossier de presse donnant pour le moment quelques

éléments de premières orientations. Je veux bien que vous le preniez comme argent comptant, mais ce sont de premières orientations.

Nous aurons au sein de l'assemblée, rassurez-vous, un débat spécifique sur cette question-là.

Mais, sur le plan de la forme, il faut que je rappelle les règles de prise de parole après la présentation générale : le Président s'exprime, les Présidents de groupe s'expriment. C'est en tout cas la tradition. On peut le formaliser, si vous le souhaitez, dans le règlement intérieur. C'est simplement pour faire en sorte que le temps qui est passé à se dire des choses que l'on se redira tout à l'heure soit mieux utilisé pour gérer nos rapports.

Essayons de respecter cette règle. Or, il y a eu le président de groupe, puis Véronique Khouri qui se sont exprimés, et maintenant toi-même, pour cette intervention... On n'est pas encore entrés dans la discussion.

M. Malus : Je garde pour le débat ce que je voulais vous dire.

M. le Président : C'est mieux de cette façon, si cela ne vous pose pas de problème.

M. Malus : Cela ne me pose pas de problème. Je garde cela pour le débat.

M. Gauthier : Monsieur le Président, je pense que nous avons quand même deux interventions liminaires...

M. le Président : Je veux bien... Nous allons les faire, Jean-Luc, pas de problèmes. Simplement, ce que je veux dire par là, c'est que les collègues vont être tentés de prendre la parole ; je le dis simplement pour le bon déroulement de notre séance, et ce sera très bien. En général, ces interventions peuvent avoir lieu à l'intérieur de chacun des rapports ; c'est souvent plus efficace. Maintenant, si l'on veut alourdir un peu les choses, faisons-le. Allons-y !

M. Gauthier : On peut aussi échanger, débattre...

M. le Président : Oui, toujours...

M. Gauthier : C'est un lieu d'expression encore libre...

M. le Président :

Toujours. Mais je rappelle que nous avons une règle, qui est la coutume dans cette assemblée. Je veux bien bouleverser les coutumes ; je n'ai pas de problèmes avec cela. C'est ma façon de fonctionner. Je vous dis simplement que, s'il y a des coutumes, c'est qu'elles ont un sens, pour le coup.

Alors, allons-y !

M. Michot :

Monsieur le Président, Cher(e)s collègues,

Notre groupe La Nièvre Ensemble est largement composé d'élus départementaux qui exercent leur premier mandat. Forcément, cher Président, votre étonnement répété, lors des différentes commissions ou réunions, sur le fait que nous osions prendre la parole en séance rencontre au sein de notre groupe une incompréhension légitime en raison même des règles démocratiques.

Il ne s'agit pas là d'une affaire d'égo, mais d'un profond manque de respect de notre rôle au sein de cette assemblée ; n'oubliez pas que dans votre équipe aussi vous avez de nouveaux élus.

Certes, notre fort taux de renouvellement (10 élus sur 14) pourrait plaider pour notre inexpérience, mais il n'en est rien. Sachez-le : nous ne sommes ni dupes, ni aux ordres. Notre équipe s'est constituée autour de compétences variées et pas sur notre capacité à nous taire sans jouer notre rôle d'opposition constructive. Par votre attitude, ce sont les électrices et les électeurs qui ont porté leurs suffrages sur notre groupe que vous méprisez et que vous souhaitez réduire au silence.

Lorsque nous échangeons avec eux sur votre comportement, inutile de vous dire qu'ils nous confortent dans notre action. Comme nous, ils préféreraient davantage de concorde que de discorde. Malheureusement, ce type de remarques ne va pas dans le bon sens.

Si vous aviez envie de nous motiver dans notre action, il ne fallait pas s'y prendre autrement. N'ayez crainte, si vous avez de bonnes idées, nous aurons également l'outrecuidance de prendre la parole pour signaler nos idées également.

J'imagine que là, premier mandat ou pas, cela ne devrait pas vous déranger. Puisque notre séance est filmée, vous avez l'occasion de faire votre *mea culpa*. Si je devais paraphraser un ancien président, je vous dirais : « Si tu reviens, j'oublie tout ! ». Comprenez : « Si tu reviens à la raison, j'oublie tout ». Mais je ne voudrais pas trop mobiliser la parole, car ma collègue va la prendre dans quelques instants ; alors, je vous la redonne et n'oubliez pas de sourire, malgré votre masque, cher Président, vous êtes filmé.

M. le Président :

Qui lève la main ?

Franchement... Je veux bien, mais... Allez, on continue, alors ?

La parole est à Mme Camain.

Mme Camain :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, mes chers collègues,

Lundi dernier s'ouvrait en France la semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

À l'heure où la prise en compte du handicap est devenue l'une des principales préoccupations des Français, puisque près de 12 millions de personnes sont aujourd'hui en situation de handicap dans notre pays, si l'on compte leur famille et leur entourage, plus d'un Français sur deux est concerné par le handicap en France.

Étant donné que la Nièvre est le département où il y a le plus de personnes en situation de handicap alors qu'il se situait au 89^{ème} rang au niveau démographique sur le plan national en 2018, le groupe « La Nièvre Ensemble » se demande ce que la majorité départementale met en place pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap, cette année, en dehors du *Duoday*, où 8 personnes ont été en immersion le 18 novembre dernier.

Il est vrai que le Département se félicite d'employer entre 11 à 12 % de personnes en situation de handicap, dépassant ainsi le seuil imposé par la loi, mais ce sont des chiffres en trompe-l'œil, puisque les personnes en situation de handicap actuellement employées par le Conseil départemental ont été presque toutes reclassées pendant leur carrière.

Par chance, la moitié d'entre elles partiront à la retraite dans les 5 prochaines années. Le Conseil départemental a donc l'opportunité de les remplacer par des personnes déjà en situation de handicap, et c'est là que l'opération du *Duoday* prend tout son sens pour permettre à de nouvelles personnes en situation de handicap d'entrer au Département.

Nous nous sommes réjouis que des actions aient été prévues la semaine dernière, même si notre étonnement était entier de n'en avoir pas eu connaissance tant cette cause n'a pas d'enjeu politique puisque le handicap n'a aucune frontière et doit être la préoccupation de tous.

Nous nous sommes cependant interrogés à la vue de votre communication, puisque le Président du Conseil départemental lui-même avait un binôme lors de cette journée. Le *Duoday* est en effet une journée où une personne en situation de handicap fait un duo avec une personne en activité en vue de déboucher sur une embauche. Le Président du Conseil départemental aurait-il envie de passer la main ?

Outre ma petite boutade, nous serons attentifs aux suites données à ce *Duoday* qui prend tout son sens aujourd'hui sur notre territoire.

Je rappelle que le handicap n'a pas de couleur politique, et que c'est à nous, élus, sans distinction de couleur, de construire une société inclusive qui remplacera les pansements posés par nos prédécesseurs.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci.

La parole est à Justine Guyot

Mme Guyot :

Merci, Monsieur le Président.

Donc visiblement tout le monde est en forme aujourd'hui, je vais m'adresser à M. Gauthier, le Président du groupe « La Nièvre Ensemble ».

Sachez, Monsieur Gauthier, que j'apprécie vivement l'importance que vous avez su donner à mon élection au sein du comité directeur de l'association des Maires de France.

J'ai toujours pour habitude – c'est une mauvaise habitude, ou peut-être une bonne ; vous allez me le dire – de retenir le positif dans les propos respectifs que vous tenez. Aujourd'hui, j'ai beaucoup de mal, mais il me semble avoir entendu que vous étiez satisfait de l'élection de M. Lisnard à l'Association des Maires de France, et par conséquent de mon élection.

Donc, Monsieur Gauthier, je vous remercie de vos bons vœux de réussite au sein de cette association.

M. le Président :

Merci. La parole est à Wilfrid Séjeau.

M. Séjeau :

Je voulais revenir rapidement sur à la fois l'intervention de M. Michot et de celle de M. Gauthier.

Vous avez fait quand même une intervention assez cocasse ; je ne sais pas si c'était volontaire, mais, à l'instar de certaines personnalités médiatiques, vous prenez la parole pour dire qu'on ne vous laisse pas la parole ; ce que je trouve pour le moins paradoxal. Et il me semble que, vous et M. Gauthier, vous êtes un petit peu dans l'outrance.

J'ai retenu des propos qui mériteraient, il me semble, d'être un peu étayés, parce qu'ils sont forts, lorsque vous parlez de « posture sectaire », lorsque vous parlez de « domination », de « course à l'échalote » ; il me semble que ce sont des propos assez caricaturaux, et assez outranciers, qui, pour le coup, ne s'appuient pas sur des faits. La preuve, c'est que vous avez pu prendre la parole et que vous avez pu vous exprimer, ce qui est bien normal, nous en sommes tout à fait d'accord. Mais je trouve que vos propos ne s'appuient pas sur une réalité concrète. Vous vous placez dans une posture victimaire, qui ne s'appuie absolument pas sur des faits.

Prouvez-nous en quoi notre attitude est « sectaire », ou démontrez-nous en quoi il s'agirait d'une « domination ».

Quant à la « course à l'échalote », là aussi je voudrais pointer un paradoxe.

C'est-à-dire que, lorsqu'une politique publique fait preuve de volontarisme, vous dites « course à l'échalote », « les élections approchent » ; et, si nous étions dans l'immobilisme, vous nous taxeriez d'immobilistes.

M. le Président :

Jean-Luc Gauthier ?

M. Gauthier :

Je ne peux pas laisser passer ces propos.

Alors, je suis « dans l'outrance... » ?

Peut-être est-ce possible, effectivement : en fonction de la façon où on se trouve sur l'échiquier politique, on peut toujours être froissé par ce que dit telle personne ou telle autre.

Je crois quand même que, cet après-midi, l'intervention de Franck Michot est tombée à point nommé.

J'ai siégé un certain nombre d'années au sein de cette assemblée ; je n'ai pas le souvenir d'une époque où l'on nous a dit « non, ne prenez pas la parole, on verra cela plus tard ».

Je trouve quand même que, si cela n'est pas factuel, il faudra m'expliquer ce que c'est.

Sur le sectarisme, on croit rêver quand même.

Sur le programme départemental que vous avez élaboré... Mais on nous dit maintenant qu'il n'a pas été élaboré, et qu'un autre va être refait. Bonjour, le bilan écologique ! Monsieur Séjeau, vous qui vous préoccupez énormément de l'avenir de la planète, si j'ai bien compris... Moi, je suis là pour nourrir la population ; c'est mon job, et je le fais avec les moyens qui me sont donnés. Et, tant que les consommateurs achètent ce que je leur propose, et je n'ai pas honte de leur proposer des produits que je mets sur le marché, il n'y a pas de problème. Car je vois bien où vous voulez en venir.

Ce document que j'ai en mains, « programme départemental d'action et de mobilisation pour la santé », si j'ai bien compris, cela ne va servir à rien, puisque nous allons en rediscuter ?

Et si nous en rediscutons, on part quand même du principe que l'on pourra amender, et donc modifier, et que ces 13 points ne seront peut-être plus tout à fait les mêmes, et qu'il y en aura peut-être qui seront rédigés d'une autre façon. Donc, excusez-moi, mais peut-être que je n'ai pas compris, mais c'est possible ; je n'ai pas fait de longues études...

Je crois savoir que Nadia Sollogoub, qui est également sénatrice, et qui a été élue de façon totalement démocratique, vous a proposé de participer à cette réflexion et qu'elle a reçu une fin de non-recevoir ; alors qu'elle

avait fait la même chose avec votre prédécesseur, qui, lui, avait accepté de travailler avec elle.

Je crois que, sur des sujets comme celui-ci, ce n'est pas vous qui détenez la vérité, ce n'est pas nous qui détenons la vérité ; mais tous ensemble peut-être que nous pourrions dessiner un chemin qui nous permettra d'avancer.

Donc, si ce n'est pas du sectarisme !

Et puis, encore une chose, quand nous proposons quelque chose et que vous nous répondez « eh bien, rejoignez notre groupe, et on vous écouterait », si cela n'est pas du totalitarisme, il faut me dire ce que c'est.

M. le Président :

Quelle ambiance !

D'autres prises de parole ?

Oui, Corinne Bouchard.

Mme Bouchard :

Rassurez-vous, je vais être brève.

Je voudrais juste dire une chose.

Quand il y a d'un côté des revendications d'écoute, plutôt que de dire « mais vous n'avez rien à dire », ce serait bien de les entendre.

Que les termes qui ont été employés vous paraissent excessifs, c'est une chose. Ils témoignent d'un ressenti qui est celui du groupe.

Donc, on aimerait que vous ne traitiez pas ce que l'on vient de dire comme ridicule, cocasse et surtout nul et non avenu.

M. le Président :

Écoutez, essayons de revenir à des relations plus saines. Je rappelle qu'il est bien évident, et il en a toujours été ainsi, et je le redis de manière formelle et solennelle, que, bien sûr, vous pouvez, et vous devez, d'ailleurs, si vous le souhaitez, nous faire parvenir des propositions sur quelque sujet que ce soit dans le département. Nous les mettrons en débat, de manière systématique, et en tenant compte du calendrier, bien sûr, pour ne pas embouteiller le fonctionnement classique de l'assemblée. On ne peut pas être plus clair que cela.

Si vous en êtes d'accord, et s'il n'y a plus d'intervention, nous poursuivons en examinant les points inscrits à l'ordre du jour.

RAPPORT N°1 :

DÉCISION MODIFICATIVE (DMA) AU BUDGET PRIMITIF 2021

M. le Président :

Nous allons aborder le rapport portant sur la décision modificative au budget primitif 2021.

Je dois vous signaler que la Commission a émis un favorable. 5 voix pour, et 4 élus ne participaient pas au vote. Je passe la parole à Daniel Barbier.

M. Barbier :

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je vais essayer de mettre une petite note d'humour sur un sujet très sérieux.

Beethoven disait qu'un matin il s'était réveillé en ré majeur, alors, moi, à La Machine ce matin je me suis réveillé en sol mineur, comme vous pouvez vous y attendre, et la décision modificative que j'ai le plaisir de vous présenter, elle aussi, est très mineure, puisqu'elle ne représente qu'une augmentation de 0,49 % des dépenses par rapport au budget primitif qui a été validé au printemps dernier.

Cela se traduit par 2 039 242 € de dépenses réelles et 2 445 091 € de dépenses d'ordre, qui sont principalement versées à la dotation aux amortissements.

Un zoom un peu particulier et un focus sur les grandes évolutions des masses, avec tout d'abord une augmentation de la masse salariale de 1 M€ qui résulte de la contraction de la hausse de la masse salariale du personnel permanent de l'ordre de 1,2 M€.

Par contre, on observe une baisse de la masse salariale des assistants familiaux de l'ordre de 200 000 €, ce qui se traduit par une augmentation globale de 1,4 % par rapport au vote du budget primitif.

Évidemment quelques explications s'imposent.

Nous avons tout d'abord la revalorisation des salaires dans le cadre de l'avenant 43 qui se traduit par une augmentation de l'ordre de 923 000 €.

Nous avons les emplois de conseillers numériques qui sont recrutés par le Conseil départemental à hauteur de 222 000 € sur l'exercice 2021. En contrepartie, nous avons bien une recette de l'État de l'ordre de 200 000 €.

Nous avons eu une augmentation significative des heures supplémentaires, de l'ordre de 137 000 €. Il faut dire que nous avons enregistré 797 interventions sur l'hiver 2020-2021, contre 350 en 2019-2020, et pour rappel 1 107 l'année précédente.

Un focus particulier également sur la forte hausse des renforts et le remplacement des personnels dans les collèges, qui a mobilisé 412 000 € supplémentaires, essentiellement liés au protocole sanitaire, et surtout à un remplacement quasi-systématique des agents absents, ce qui représente 265 000 € au titre de ces renforts. Cette situation est donc vraiment conjoncturelle.

L'augmentation également des frais de déplacement des assistants familiaux, décision qui nous est imposée et qui mobilise 75 000 € supplémentaires.

Et sans oublier également le fonctionnement du centre de vaccination, avec le recours à des contractuels, à des heures supplémentaires, qui s'est traduit par 190 000 € de dépenses. Toutefois, en face, nous avons des recettes à hauteur de 100 000 €.

Voilà quelques explications qui permettent d'expliquer cette hausse de la masse salariale.

Nous avons, par contre, une baisse de l'allocation au titre du RSA qui permet une diminution des crédits imputés de l'ordre de 3 M€, pour aboutir à un montant de 36 776 650 € au niveau de cette politique. Ce que nous avons observé, c'est une légère baisse du nombre de personnes éligibles à ce dispositif.

Au titre de la solidarité, nous avons une diminution de l'enveloppe de 180 000 € par rapport au budget primitif concernant l'APA. Nous avons enregistré une baisse de l'ordre d'une grosse soixantaine de bénéficiaires au titre de cette politique.

Par contre, au niveau de nos compétences obligatoires, notamment l'accueil en établissements de personnes âgées, nous avons dû abonder de 340 000 €, ce qui veut donc dire qu'au bout du compte nous allons mobiliser au titre de cette politique 14 115 000 € pour l'exercice 2021.

Toujours au titre de nos compétences obligatoires, je crois que, sur le volet « handicap », il nous a fallu abonder cette enveloppe de l'ordre de 510 000 €, dont 273 000 avaient déjà été mobilisés par un virement interne.

Enfin, concernant le volet parentalité et enfance, nous avons des besoins complémentaires qui sont importants, de l'ordre de 770 000 €, surtout liés à une suractivité qui est observée sur le village d'enfants de Châtillon-en-Bazois, et surtout au déploiement de deux nouveaux services de placement éducatif à domicile et de semi-autonomie.

Enfin, comme nous avons quelques bonnes surprises au niveau du réajustement des recettes, nous proposons, par anticipation, bien que nous aurions pu le faire d'ici l'exercice 2024, de solder le compte 1069 qui est un fonds de réserve négatif constitué en 2004 lors du passage à la nomenclature M52, et qui à l'époque était destiné à compenser le premier rattachement de charges à l'exercice. Cet exercice que nous vous proposons mobilise évidemment une enveloppe budgétaire de 1 716 316 €, ce qui est loin d'être anecdotique.

Concernant maintenant les recettes de fonctionnement, nous avons 4 484 333 €, dont 298 211 € de mouvements dits d'ordre.

Là encore, quelques explications qui vous permettront d'apprécier sereinement la situation.

Sur les droits de succession, nous augmentons l'enveloppe de 757 000 €, ce qui représente une augmentation de 21,8 % par rapport à notre prévision au BP ; nous avons prévu 3 460 000 € au BP. Cela est très aléatoire ; d'une année à l'autre, il peut y avoir un différentiel de l'ordre

de 800 à 1 M€ au niveau de ce chapitre-là. Ce sont des procédures souvent très longues et quand même assez aléatoires.

Nous avons une contribution de l'État au financement de la stratégie de la protection de l'enfance de l'ordre de 608 000 € qui va être normalement reconduite en 2022, puisque la candidature du Conseil départemental à l'appel à projets a été retenue.

Nous avons également un financement partiel par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie de l'ordre de 601 000 € dans le cadre de l'avenant 43. Je vous avais tout à l'heure mentionné l'impact que cela avait au niveau des dépenses. *Grosso modo*, sur les 923 000 € qu'il nous faut couvrir d'ici la fin de l'année, nous n'en retoucherons que 601 000 € de l'État, le différentiel, soit 322 000 €, sera pris sur les crédits propres de l'institution.

Nous avons aussi un conventionnement avec l'État qui a généré une enveloppe de 250 000 € dans le cadre de la lutte contre le sans-abrisme.

Nous avons également à vous signaler une hausse des prestations facturées par Nièvre Travaux Matériels de l'ordre de 206 210 €, ainsi qu'une augmentation de 542 676 € due à l'évolution des indicateurs d'éligibilité et de répartition des fonds. C'est le travail de toilettage qui est régulièrement fait, après que nous ayons eu connaissance des dotations définitives allouées par l'État pour l'exercice en cours.

Enfin, à signaler, une baisse escomptée de 147 000 € au titre de la contribution d'équilibre versée au GIP Terana pour le laboratoire départemental.

Ce qui veut donc dire qu'au niveau de la section de fonctionnement, cela nous permet de dégager 2,2 M€, et qu'au vu du calendrier, il nous semble sage d'inscrire un montant au titre des dépenses imprévues, pour pallier éventuellement des évolutions imprévisibles de la conjoncture, et pour préparer aussi avec sérénité les propositions budgétaires de l'exercice 2022.

Voilà en ce qui concerne le fonctionnement.

Maintenant, si je vais sur les investissements, cela sera relativement rapide.

Les dépenses d'investissements sont ajustées à la baisse à hauteur de 3 061 210 €, avec, en grande partie, un chapitre qui est largement affecté, qui est le service des bâtiments départementaux, puisque nous avons - 3 089 000 €, qui sont dus essentiellement à la suspension temporaire du nouvel établissement pour l'enfance (ex-MADEF), et qu'il nous faudra reporter sur l'exercice 2022.

C'est le point le plus sensible.

Nous avons également, sur les dépenses, quelques modifications qui se traduisent par la gestion de la dette et des frais bancaires de l'ordre de 1 033 334 €. Il s'agissait d'un emprunt à taux fixe que nous avons renégocié. Vous savez que, dans le portefeuille des emprunts de la

collectivité, les emprunts dits « sensibles » représentent une faible partie. Celui-ci en faisait partie. La sagesse nous a invités à sécuriser cet emprunt. Évidemment, cela génère une opération.

Nous avons également une proposition à vous faire en ce qui concerne une anticipation sur l'exercice 2022, à savoir qu'au vu des résultats qu'il nous est possible d'afficher aujourd'hui, il est envisagé de verser 1 M€ à Nièvre Numérique par anticipation, pour que ce syndicat puisse faire face à ses besoins de trésorerie, notamment au 1^{er} septembre 2022 ; ce qui veut donc dire que nous porterions notre contribution sur l'exercice 2021 de 1,5 M€ à 2,5 M€, et le solde qui sera versé en 2022 serait donc le solde résiduel, à savoir 1 M€.

Puis, il nous est aussi demandé, si vous en êtes d'accord, d'anticiper l'acquisition de 19 véhicules électriques qui mobiliserait une somme de 508 900 € pour équiper le plus rapidement possible nos conseillers numériques, sachant que nous savons très bien que cela ne sera pas sur l'exercice 2021. Mais, si nous passons par l'UGAP, et c'est certainement le choix qui sera fait, on sait aussi que les délais de livraison de tels véhicules sont relativement longs, et par conséquent nous pourrions anticiper cette acquisition pour pouvoir essayer de contracter au maximum le délai d'attente.

Voilà un résumé qui est réalisé dans les grands traits. Je reste à votre disposition pour apporter quelques précisions complémentaires par rapport au dossier qui vous a été remis.

En conclusion, je suis tenté de dire, sans être un parangon de zénitude, que cette décision modificative, proposée d'ailleurs le lendemain de la Sainte-Cécile qui est la patronne des musiciens, présente une très belle symphonie par rapport à un budget primitif qui a été voté au printemps dernier, et par rapport surtout à une situation financière souvent tributaire d'aléas qui nous sont imposés par l'État. J'en ai déjà cité quelques-uns dans mon propos.

Je vous remercie de votre écoute, et, faites-vous plaisir, votez cette DM.

M. le Président :

Une pensée pour Jean-Paul Magnon.

Merci beaucoup au chef d'orchestre des finances publiques.

Est-ce qu'il y a des demandes de précisions ?

La parole est à Michel Suet.

M. Suet :

C'est une décision modificative relativement simple, finalement, puisque c'est un ajustement technique par rapport à des ouvertures de crédits qui avaient été votées lors du précédent budget.

Comme tu l'as dit, Daniel, il est vrai que la section « fonctionnement » fait apparaître une hausse rapide des recettes d'exploitation, mais elle fait

également une hausse des dépenses réelles de fonctionnement puisqu'elles augmentent quand même, elles aussi, et de 2 039 000 €.

Là-dedans, effectivement, il y a les charges de personnel, point faible quand même des finances du Département, je suis désolé de le dire, mais je le rappellerai sans doute plus tard. C'est donc un point faible des charges au niveau du Département.

En section d'investissement, on assiste, paradoxalement, à une réduction des investissements, puisque les investissements, au total, reculeraient de 2 390 000 €. Cela veut dire que vous avez fait un choix qui est de favoriser les dépenses de fonctionnement au détriment des dépenses d'équipement, ce qui est peut-être un peu regrettable, car les dépenses d'équipement, comme chacun sait, sont génératrices d'activité et de richesse pour nos entreprises.

Pour moi, c'est un choix regrettable.

C'est la première DM que nous avons à voter. Nous n'avons pas participé à l'élaboration du budget précédent, et j'espère que, lorsque nous verrons le fil des décisions modificatives arriver en 2022, nous n'assisterons pas également encore à des baisses d'investissements. Cela voudrait dire que vous voteriez des investissements élevés et que vous les réduisiez par la suite pour équilibrer le budget, ce qui serait relativement regrettable.

Voilà mon propos. La position du groupe est que nous voterons contre parce que nous n'avons pas participé au vote du budget, et qu'il y a cette petite réserve.

M. le Président :

Je vous remercie de cette intervention mesurée et fine.

Juste peut-être un rappel, mais Daniel Barbier pourrait le dire mieux que moi, il faut mesurer, dans une collectivité comme un Département, et singulièrement un Département rural, que nous sommes en quelque sorte pris en otages par l'État, qui nous demande d'engager des dépenses de fonctionnement, donc des postes, qui sont compensés dans les directions, et dont on ne retrouve pas forcément de recettes en face de la dépense, pour la visibilité du budget.

Mais l'essentiel est bien de retenir que, par exemple, le recrutement de 28 conseillers numériques était une opportunité aux côtés de laquelle il ne fallait pas passer, mais qu'on se rend compte évidemment, chemin faisant, qu'il y a l'équipement, les voitures, des dépenses supplémentaires et que, si l'on veut traiter le problème de l'accès à l'Internet – je prends cet exemple, mais je pourrai en prendre 10 autres – c'est très compliqué de ne pas rentrer dans ces logiques d'appels à projets qui sont notre quotidien.

Je voudrais un jour que l'on s'amuse à recenser le nombre d'appels à projets reçus sur ce territoire, que ce soit à destination des communes, communautés de communes, et du Département. Nous sommes, encore une fois, dans un politique de gribouille qui est totalement incohérente.

Quand apparaissent en plus des changements de règles du jeu en cours d'exercice budgétaire, évidemment cela complique la tâche.

Ces éléments font que les budgets sont montés de manière très technique, notamment par Guillaume Lecoester, et avec le regard vigilant de Daniel Barbier, et je les remercie, car ce n'est pas un exercice simple, et cela ne le sera probablement pas dans les mois et les années qui viennent.

Daniel, pas de compléments ?

M. Barbier :

Juste une précision.

On a aussi, par rapport aux bâtiments départementaux, un gros retard dans l'exercice de réhabilitation, ce qui explique aussi la situation en matière d'investissements.

M. le Président :

Peut-être faut-il dire aussi, pour Michel Suet et pour le reste des collègues qui n'étaient pas élus lors du dernier mandat, que l'on va investir, au Conseil Départemental, sur les deux années, comme on ne l'a jamais fait depuis dix ans, entre la Cité Muséale, la MADEF, et, de manière indirecte, la fibre optique.

Il est vrai que les politiques d'investissement aujourd'hui dans les Départements deviennent compliquées puisque, comme nous l'avons évoqué en début de séance, nous ne sommes plus en autonomie par rapport aux finances du territoire, et que nous agissons en quelque sorte comme opérateurs de l'État sur un ensemble de politiques de proximité. Je pense au plan « Logement d'abord », au plan de lutte contre la pauvreté, au schéma que nous allons signer de protection de l'enfance, où nos moyens ne sont pas des moyens départementaux, mais sont la déclinaison du centralisme, certes démocratique, qui a été mis en place ces 5 dernières années. Pour le partager avec vous, je suis aujourd'hui à la limite « convoqué » dans le bureau du Préfet, comme au bon vieux temps des années 80, pour décliner une politique que nous n'avons pas délibérée ensemble ici.

Et, paradoxe assez étonnant de l'époque que nous vivons, en revanche sur des compétences qui ne sont pas des compétences départementales, comme la santé, nous sommes, là, obligés de recréer du service public, et donc d'engager des dépenses, car il n'y a rien de plus important que de rendre le service à nos concitoyens, et alors que les politiques sont plutôt marqués par une vision qui semble plus largement parisienne et urbaine que rurale.

La parole est à Pascale de Mauraige.

Mme de Mauraige :

Juste une précision.

Ce montant de 500 000 € pour les véhicules à affecter aux conseillers numériques représente une somme importante. La location des véhicules est-elle une solution qui a pu être étudiée ?

M. le Président : Daniel, peut-être veux-tu donner tes éléments d'information d'abord ? Je compléterai si besoin est.

M. Barbier : Michel Suet va apporter la réponse, car c'est lui le Président de la Commission, et cela a été discuté en Commission, sur l'achat de véhicules électriques. Le point a été discuté en Commission, et avec les arguments techniques en face ainsi que sur la location et l'achat.

M. Suet : Sur location ou achat, il n'y a pas eu de réponse claire, puisque finalement personne n'a de réponse claire à fournir.

Sur l'électrique ou non-électrique, le problème, c'est la présence de bornes. Effectivement, par jour cela va aller, car personne ne fera plus de 200 km. En revanche, pourront-ils recharger ? C'est la bonne question.

M. le Président : Le SIEEEN a déployé un dispositif de bornes. Donc nous sommes *a minima* à une par ancien chef-lieu de canton, si ce n'est deux.

L'électrique, je trouve que c'est bien, mais, dans les routes les plus rurales du département je ne suis pas certain que cela ne soit pas handicapant à la fin ; on le verra.

M. Barbier : Sur le choix entre location ou achat, les services ont fait une étude.

M. Karinthi : Nous avons fait une étude, à la fois en thermique et en électrique, entre location et acquisition, et l'acquisition en électrique est apparue l'option la plus pertinente.

Une fois la note finalisée, nous vous l'adresserons à toutes et à tous, de manière à ce que vous puissiez en prendre connaissance.

Sur la question du kilométrage, et notamment du problème de recharge, globalement, par jour, les conseillers numériques feront entre 70 et 80 km. On est donc loin, au regard de la capacité actuelle d'un véhicule électrique, qui est de l'ordre de 250 à 300 km, de nécessiter une recharge sur le territoire en lien avec leurs déplacements. Ils auront la possibilité tous les soirs de charger à 100 %, ce qui leur permettra de faire la totalité de leur journée normalement sans difficulté.

Les véhicules seront stationnés sur un point du département où les conseillers numériques France Service prendront leurs fonctions tous les

matins, leur permettant d'avoir une borne dédiée à chacun des véhicules pour s'assurer que le matin ils soient à 100 %, ceci pour faire toute la journée.

Si, une fois, par extraordinaire, ils étaient amenés à stationner le véhicule chez eux, pour des raisons de logistique, avec une recharge ils peuvent faire au moins deux jours sans difficulté. Nous pensons donc que nous ne devrions pas avoir de difficultés.

Bien évidemment, au regard de l'impact carbone que peut avoir le déplacement en véhicule thermique par rapport à l'électrique, et par rapport au contexte actuel, cela nous a paru être la solution la plus pertinente.

M. le Président : La parole est à Jérôme Malus.

M. Malus : Je souhaite juste réagir sur le sujet.

Déjà je suis complètement opposé à ce que vous venez dire. Entre l'achat et la location de voitures électriques, il faut évidemment aller dans la location pour plusieurs raisons, mais, si vous permettez que je puisse participer au débat, je le ferais volontiers ; ce n'est pas le moment, mais je vous expliquerai pourquoi faire de la location.

Nous mettons une ligne de budget de 500 000 € à ces achats de voitures à affecter aux conseillers numériques. Pourquoi fournit-on des voitures à ces conseillers numériques ? C'est la question que je me pose.

Je parle en connaissance de cause, car je suis maire d'une commune où l'on va avoir une Maison France Service. Nous ne sommes pas obligés d'aller leur fournir un moyen de locomotion pour le faire, on peut très bien faire des fiches de frais.

500 000 € de dépenses sur le sujet, c'est peut-être aussi quelque chose à réfléchir.

M. le Président : Pour être clair avec cette interrogation, et l'État est extrêmement attentif sur le sujet, je précise que ce qui est attendu des conseillers numériques est qu'ils se projettent, et qu'ils n'attendent pas le client dans un lieu fixe. C'est un élément qui est essentiel, et c'est là-dessus aussi que nous serons regardés.

M. Malus : Je vais préciser les choses. On vient d'entendre que toutes les voitures vont être, à un endroit déterminé, à Nevers ou sur un point du département.

Sur chaque canton, vous allez avoir une borne électrique. Sur un canton, vous pouvez très bien habiter à Magny-Cours et prendre votre service à Saint-Eloi. Ce qui veut dire qu'il faudra quand même que la personne

aille chercher son véhicule à un endroit pour revenir à un autre endroit avec la voiture électrique.

La question est de savoir si, au lieu de fournir et d'acheter pour 500 000 € de voitures, ou x euros de fonctionnement en location, on ne pourrait pas plutôt faire des défraiements tout simplement, pour défrayer la personne pour aller sur son lieu de travail. Cela ferait une économie pour le Département.

M. le Président : Cela sous-entendrait que tous les conseillers France Service aient une voiture, ce qui n'est pas forcément le cas puisque nous avons des jeunes gens dont c'est le premier emploi.

M. Malus : Pour aller chercher le véhicule électrique, il faut bien qu'il y ait un moyen de locomotion ? Si j'habite à Nevers et que je vais à Magny-Cours, il me faut bien soit un vélo soit une mobylette soit quelque chose pour aller chercher la voiture.

M. le Président : L'idée, je suppose, mais je renvoie, encore une fois, au débat technique, c'est d'être en proximité de l'habitation du conseiller numérique, ce qui semble aller de soi, je suppose.

M. Malus : Cela revient à ma question de départ : pourquoi prend-on des voitures ? Je ne comprends pas.

M. le Président : Parce que les jeunes conseillers numériques n'ont pas forcément de voiture, ni de voiture qui soit en bon état. En tout cas, ça se fait partout...

M. Malus : C'était pour faire une économie de 500 000 €.

M. le Président : Merci. Au contraire. Très bien.
Cela se fait partout en France. Nous avons regardé cela et nous en avons discuté avec un certain nombre de présidents de Conseils Départementaux, et nous avons bien noté que ce programme, même s'il prenait en charge 80 ou 85 % du coût de fonctionnement d'un ETP, représentait une charge nette pour les Départements qui sera supérieure, parce que justement il fallait les équiper. C'est une préoccupation qui est aujourd'hui nationale.

La parole est à Daniel Barbier.

M. Barbier : Les conseillers numériques aujourd'hui, c'est sur deux ans. Avec l'acquisition de ces véhicules, l'idée est d'intégrer des voitures, à l'issue de cette mission des conseillers numériques, dans le parc automobile de la collectivité.

M. Malus : D'accord. J'en reviens donc au premier point. Donc, comme cela va être des contractuels sur deux ans, faites alors une location de deux ans, et on rend la voiture ; et il n'y a pas besoin d'avoir une charge supplémentaire et chercher une destination pour des voitures dont nous n'aurons plus besoin.

M. le Président : Très bien, mais cela est toute la question des budgets d'investissement et des budgets de fonctionnement.

On sait que la situation est tendue sur nos lignes de fonctionnement, et qu'il est plus facile d'investir ; c'est un sujet de bonne gestion et c'est ainsi qu'on procède. Nous avons au Département un *pool* de voitures qui permettent aux agents de travailler et de se projeter aux quatre coins du département. C'est cette stratégie-là que nous avons choisie, parce que justement, en termes de crédits de fonctionnement, il faut être extrêmement attentifs.

La parole est à Joëlle Julien.

Mme Julien : Nous avons effectué le calcul entre rembourser les frais kilométriques et faire l'acquisition de véhicules, et nous sommes partis sur cette proposition, car c'était la moins onéreuse. Par ailleurs, on récupère la TVA, pour 80 000 €, sur les 500 000 €.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

M. Barbier : Il faut préciser également que la délibération n'est pas celle que vous avez reçue, parce qu'il avait été omis d'inscrire en dépenses d'investissement 1 716 315 € au compte 1068, excédants de fonctionnement capitalisés, visant à apurer le compte 1069, reprise 2004, sur les excédents capitalisés, apurement préalable et obligatoire pour le passage à la nomenclature M57 au plus tard le 1^{er} janvier 2024. Cela ne figurait pas.

De même que ne figurait pas l'augmentation de la contribution d'équilibre versée au budget annexe de Magny-Cours de 88 335,34 €.

Il faut que ce soit clairement explicité dans la proposition.

M. le Président : La parole est à M. Lionel Lécher.

M. Lécher : Simplement pour compléter, vous nous reprochiez tout à l'heure d'augmenter le fonctionnement et de diminuer l'investissement ; or, quand nous faisons de l'investissement, vous nous reprochez de le faire. Donc, c'est assez contradictoire.

M. le Président : Il n'y a pas d'autres interventions ? On met au vote ?

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté à la majorité. 14 voix contre.

RAPPORT N°4 : RESTAURATION DU PRIEURÉ DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE

M. le Président : Pardon à Henri Valès et à Luc Jolivel de les avoir fait attendre, mais ils ont été extrêmement attentifs à nos échanges. Ils vont nous présenter, avant que Wilfrid n'entre dans les détails, le projet de La Charité-sur-Loire.

Nous allons donc projeter quelques éléments.

(Il est projeté un diaporama)

M. Valès :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Élus,

C'est un grand bonheur pour moi d'être parmi vous cet après-midi. J'espère pouvoir faire le consensus puisque je suis là finalement pour vous parler des atouts de notre territoire et de l'attractivité de notre département.

J'espère qu'on pourra faire consensus par rapport à ce que je viens d'entendre, parce qu'en tant qu'élu local, je suis très attaché, en ce qui me concerne, au consensus départemental

Je pense que, les uns et les autres, nous sommes tous amoureux de notre territoire et nous avons envie que ce territoire réussisse.

Je ne doute pas que, les uns et les autres, vous entendrez nos demandes.

Pourquoi sommes-nous là cet après-midi, avec Luc Jolivel, qui est responsable du patrimoine à La Charité-sur-Loire, et également responsable du dispositif « Petites Villes de Demain » au niveau de notre communauté de communes des Bertranges ?

C'est tout simplement pour vous dire que le Département nous a toujours soutenus jusqu'alors, et que, par rapport à l'évolution du règlement intérieur de l'accompagnement territorial, aujourd'hui nous sommes en grandes difficultés, et nous risquerions d'interrompre le travail qui est fait depuis 20 ans sur le patrimoine charitois.

J'en profite, avant de vous donner quelques arguments et de vous préciser le contenu de ce projet, pour exprimer également une pensée émue pour Jacques Legrain, qui a été effectivement le premier vice-président de la communauté de communes des Bertranges, et évidemment c'est aussi beaucoup d'émotion d'évoquer sa mémoire à ce moment avec vous.

Effectivement, le Département, du temps des élus qui m'ont précédé et qui ont travaillé sur la renaissance de ce patrimoine, accompagnait la Ville, et je sais qu'il y a certains anciens élus qui ont vécu cette période ; le Département jusqu'alors donnait la moitié du reste à charge de tout ce qui était travaux sur le patrimoine, une fois que l'Europe, l'État, la Région, avaient accompagné ces projets d'aménagement.

Généralement, cela faisait une aide de l'ordre de 15 %, en moyenne, parfois un peu plus, parfois un peu moins, pour accompagner ce travail énorme de réhabilitation du patrimoine charitois.

Effectivement, le patrimoine charitois, nous y avons investi 20 M€ sur les 20 dernières années. Cela a démarré en 2001.

Ce patrimoine monumental de la ville de La Charité, exceptionnel, évidemment ne correspond pas du tout aux moyens d'une ville de 4 800 habitants, comme vous le savez tous.

Contrairement à beaucoup d'autres sites dans notre territoire ou sur d'autres territoires départementaux, nous sommes propriétaires, et donc maîtres d'ouvrage, et donc les seuls à pouvoir assurer l'équilibre financier.

Si nous n'avions pas une aide du Département, nous aurions en gros 30 % de reste à charge, ce qui voudrait dire qu'il faudrait, pour la Ville de La Charité, sur le programme qui est le nôtre, avec la DRAC Bourgogne Franche-Comté et puis avec nos partenaires, entre 400 000 et 500 000 € par an ; ce qui correspond finalement à notre auto-investissement actuel chaque année. Après, c'est évidemment du recours à l'emprunt, etc.

Pourquoi La Charité ? Et pourquoi faire une exception, puisque c'est l'objet ?

Je dois vous dire, et vraiment j'insiste là-dessus, que ce n'est pas une histoire de copinage, sûrement pas, car je peux vous dire que je me suis battu depuis trois ans auprès des élus, et des élus de la majorité pour que je sois devant vous cet après-midi. Évidemment le risque, et j'en suis bien conscient, c'est celui-ci : si vous le faites pour La Charité-sur-Loire, pourquoi ne le feriez-vous pas pour les autres ?

Tout simplement parce qu'on est une commune avec un patrimoine d'exception.

Nous sommes le seul site UNESCO du département.

Nous avons un patrimoine qui est considérable. Aucune commune dans le département, proportionnellement à son nombre d'habitants et à ses moyens financiers, n'a un patrimoine de cette envergure.

La seule commune qui a un patrimoine équivalent, c'est Nevers. Mais la Ville de La Charité n'a pas les moyens de la Ville de Nevers.

Patrimoine mondial, mais également je crois que c'est la plus petite « Ville d'Art et d'Histoire » de notre territoire national.

Et puis, le dernier label que nous voulions vous citer, c'est le fait que le Prieuré s'est inscrit, bien sûr, dans une rénovation de patrimoine, mais aussi, et dans différentes actions rendant vivant ce patrimoine.

Dans ce patrimoine, nous avons créé, et mon prédécesseur y a beaucoup œuvré et vous le savez, une « Cité du Mot ».

La « Cité du Mot » est ce qui fait l'essence même de ce Prieuré et qui va permettre au département et à la ville de La Charité de prendre de l'ampleur et de faire venir des habitants, des touristes, des acteurs économiques, des acteurs culturels et artistiques.

Ce label « centre culturel de rencontre » est essentiel.

Sur le contenu, je vais passer la parole à Luc Jolivel pour qu'il vous dise ce qui a déjà été fait sur ce patrimoine.

M. Jolivel :

Le Prieuré, vous l'avez tous visité, vous vous souvenez vraisemblablement de la salle capitulaire lorsqu'elle était encore coupée en trois morceaux ; vous vous souvenez du cloître où les camions pouvaient encore entrer ; vous voyez encore l'église qui de nos jours croule en certains endroits sous la végétation, alors qu'une autre partie est déjà restaurée, et donne envie de continuer, évidemment.

Vous avez vu le transept restauré, et c'est évidemment un projet qui continue, et qui continuera encore de nombreuses années.

C'est pour cela que je vous propose de parler un peu des chantiers à venir.

Comme vous l'avez vu, le transept de l'église Notre-Dame est restauré : c'est-à-dire le bras de la croix.

Il reste le chœur, la nef, le clocher de la Bertrange.

Lorsque je vous parle des toitures, je vous parle évidemment aussi des élévations, c'est-à-dire que tous les murs qui sont protégés par les toitures sont en même temps restaurés, et il suffit d'aller à La Charité pour voir le transept complètement blanc et les restaurations des sculptures romanes pour appeler la suite.

Le montant de ces travaux sera scindé en plusieurs tranches, et est estimé à ce jour à 3,5 M€. Pourquoi « à ce jour » ? Tout simplement parce que nous avons demandé à l'architecte en chef de recalculer très précisément la totalité des dépenses pour pouvoir les programmer à l'euro près.

M. Valès : Il s'agit des dépenses à venir sachant que nous avons déjà investi 1 500 000 €.

M. Jolivel : L'étage de l'aile est notre 2^{ème} plus gros chantier.

Vous êtes peut-être venus dans la salle haute, cet immense plateau qui fait plus de 100 mètres de long par 12 mètres de large, de 1 200 m², qui pourra accueillir dans les années qui viennent un espace d'accueil des visiteurs, une médiathèque, un espace de diffusion, une salle de spectacle. C'est une nécessité pour « La Cité du Mot » qui, pour le moment, fonctionne sans réelle structure, sans équipement ; elle utilise les salles vierges.

L'étude de programmation est en cours, permettant de définir les contours de la future bibliothèque, des espaces qui relèveront de l'interprétation de l'architecture et du patrimoine, et de cette salle de spectacle que l'on appelle de nos vœux.

Autre point qui nous est particulièrement sensible à La Charité, nous y tenons beaucoup, et je crois que vous aussi : c'est la participation de la population.

Ces grands chantiers, quelquefois, sont un peu externalisés, et on ne réussit pas toujours à impliquer la population, malgré toutes les visites que nous pouvons prévoir.

Le chantier bénévole est pour nous un moyen très utile d'associer au quotidien toutes les tranches d'âge de la population à la valorisation de son patrimoine.

Ce chantier est lancé depuis maintenant 8 ans, mais il est à un point de blocage, c'est-à-dire qu'on ne peut pas avancer plus loin sans avoir au préalable réalisé des travaux qui relèvent strictement des entreprises. Lorsqu'on parle d'étanchéité des tours, de structure des tours, de consolidation de murs de soutènement, ce sont évidemment des chantiers d'importance, que les bénévoles, avec leurs bras et un peu de mortier, ne peuvent pas faire. On est donc là encore à la requalification par l'architecte en chef de la totalité des coûts pour ces tranches de consolidation par des professionnels.

M. Valès : Je tiens beaucoup à cette dimension des remparts, parce qu'elle concerne effectivement la mobilisation de toute la population, par des chantiers bénévoles et par la création d'une association. En termes d'attractivité pour la ville de La Charité, les remparts sont un endroit grand public, un endroit aussi où l'on peut contempler toute la ville historique et aussi le Val de Loire. Outre un patrimoine historique, nous avons un patrimoine naturel qui est considérable dans notre territoire de la Nièvre. Il faut absolument que nous portions tous ensemble ces atouts ; et les remparts en font partie, et permettent justement de renforcer cette visibilité.

Si l'on veut que les bénévoles continuent d'agir sur ces remparts, il faut que nous réalisions ces travaux beaucoup plus compliqués, et qui nécessitent des gros moyens pour pouvoir faire l'étanchéité des tours et reconstruire deux murs de soutènement. Nous en ferons un premier, et nous n'aurons sans doute pas fini après cette tranche.

M. Jolivel :

La cour du château est un de nos regrets des années précédentes.

À la fin du programme des fonds structurels européens, nous avons lancé un chantier important portant sur la cour du château.

Nous avons lancé les appels d'offres, nous avons attribué les marchés ; nous ne les avons pas signés, tout simplement parce qu'il s'agissait de réutiliser au mieux les crédits européens et d'aller vers d'autres dépenses encore plus utiles pour le fonctionnement du site. Je parle là du bloc toilettes, du bloc traiteur, de l'espace d'accueil à la maison néogothique. Ainsi, nous n'avons pas pu réaliser ces travaux de la cour du château.

Et pourtant, c'est le premier espace que l'on voit lorsque l'on rentre dans les cours du Prieuré, et c'est toujours avec un certain déplaisir que l'on reçoit des lettres de nos visiteurs qui nous disent qu'il serait peut-être temps de faire quelque chose pour notre patrimoine, parce que c'est le premier espace qui est visité dans le Prieuré.

C'est une nécessité patrimoniale, c'est une nécessité touristique, mais c'est aussi une nécessité urbaine parce que ce sont ces espaces de qualité qui donnent le ton de l'aménagement de la totalité de la ville, et qui sont dans l'interface entre monument et ville.

À La Charité, la particularité est qu'on ne sait jamais où commence le monument et où se termine la ville ; on est toujours dans une espèce d'entre-deux, et cet espace plus que d'autres. Nous sommes engagés dans une valorisation du logement, et on sait qu'ici, par exemple, c'est l'aménagement de cet espace qui va sortir de l'ornière une grande partie des maisons du pourtour de cette cour, qui sont à l'abandon depuis des décennies.

La Place Sainte-Croix...

M. Valès :

Pour ceux qui ne le savent pas, la Place Sainte-Croix est une partie de la nef qui a brûlé en 1559. À l'époque, l'église de la Charité-sur-Loire était la 2^{ème} plus grande église d'Europe. Vous imaginez cela ? Vous voyez que, lorsque je vous parle de site monumental, on est vraiment là-dedans.

Alors aujourd'hui il ne s'agit plus de reconstruire la partie de la nef qui a brûlé en 1559, mais il s'agit de réhabiliter cette cour qui est essentielle pour nous, mais qui comporte d'énormes problèmes de structure et d'archéologie.

M. Jolivel :

Je ne vous cache pas que c'est notre Everest. Lorsqu'on aura restauré ça, on aura le plus beau site qui soit. Malheureusement, l'état sanitaire est préoccupant, puisque vous avez vu les murs bombés des façades.

Au niveau archéologique, c'est simple : il suffit d'enlever quelques morceaux de bitume pour tomber sur des vestiges très importants. Il y a des élévations jusqu'à 1,40 m, en dessous de ces bitumes, de vestiges de l'église au lendemain de l'incendie.

Un parti de restauration était de maintenir en l'état, avec de petites fenêtres, des rideaux en macramé, dans une architecture romane ; si ce n'est que l'archéologie va vraisemblablement nous forcer de trouver un autre parti de restauration, parce qu'il y a des merveilles sous le sol. Donc, on verra comment cela se définit au total.

Aussi je le dis, et ce n'est pas une incidente : nous avons un architecte en chef qui était Paul Barnoud, qui a conduit le chantier depuis 20 ans ; il faut le remettre en concurrence, il est temps, c'est la fin de l'accord-cadre qui nous permettait de travailler avec lui. Il faut savoir que nous relançons une consultation pour trouver un nouvel architecte, ou en tout cas renouveler les modalités du contrat.

Je vous ai parlé des fouilles archéologiques, mais je profite de cela pour vous montrer ce plan-là qui montre le côté complètement exceptionnel de ce monument.

Sur ce simple plan archéologique, vous voyez une église paroissiale en bas, une église prieurale qui s'est construite sur l'église paroissiale, une église à nouveau en haut qui est l'église consacrée au culte des morts, une chapelle privative, et il faut y rajouter encore au-dessus une église récente du début du XXème siècle.

C'est 250 mètres d'églises à « la queue leu leu » à La Charité. C'est du rarement vu.

M. Valès :

Et pourtant nous restons laïcs ! Et vous avez vu le coût de telles opérations, rien qu'en archéologie.

Nous sommes là dans une demande dérogatoire, mais si le Département ne nous accompagne pas, nous serons amenés à prolonger pendant plusieurs décennies ces travaux. L'église va continuer à prendre l'eau. C'est la seule église classée UNESCO sur notre département. Et évidemment nous resterons sur une porte d'entrée du Prieuré qui parfois nous fait honte, et les visiteurs savent nous le rappeler.

Aujourd'hui, l'idée, c'est d'investir 1,5 M€ par an, et, pour y arriver, il faudrait que vous puissiez nous accompagner à hauteur de 10 %. C'est une moyenne, et l'engagement qui m'a été proposé par le Président, c'est plutôt une somme fixe. Nous serons sans doute perdants, mais, si vous la votez, nous allons la prendre. Ce sera sans doute moins de 10 %, parce qu'aujourd'hui nous partons sur 7,5 M€ sur les 5 prochaines années, mais on est plutôt sur 8,5 à 9 M€.

J'espère vous avoir convaincus.

Je voulais vous dire que le site de La Charité-sur-Loire est un site singulier, particulier, exceptionnel, et cela ne fera pas, à mon avis, jurisprudence. C'est la prise en compte que ce site monumental appartient à une commune, alors que les grands sites nivernais, en général, appartiennent soit au Département, soit à l'État, soit c'est partagé entre État, Région, et Département (Magny-Cours, Bibracte, musée de Château-Chinon, etc.). Pour ce site dont nous sommes propriétaires, s'il vous plait, accompagnez-nous.

Merci à vous.

M. le Président :

Merci beaucoup à tous les deux pour la qualité de votre présentation.

Avant de passer la parole à Wilfrid Séjeau pour présenter le rapport, je voulais vous indiquer que la Commission a émis 5 avis favorables, et que 4 élus n'ont pas souhaité participer au vote.

Je vais passer la parole à Wilfrid Séjeau.

M. Séjeau :

Je pense que l'essentiel a été dit.

Je voudrais remercier aussi Luc Jolivel et Henri Valès à la fois de nous avoir fait rêver et de nous avoir fait voyager dans le temps.

Tout le monde ici a conscience que le site de La Charité, avec le Prieuré, est vraiment un des bijoux du département, et même au-delà du département.

L'essentiel a été dit ; je ne rajouterai pas grand-chose si ce n'est vous redire ce sur quoi nous allons délibérer.

Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 750 000 € maximum, dont le versement sera étalé sur 6 ans.

Le programme de travaux a été détaillé. Sur votre rapport, il est d'un montant de 7,8 M€. Monsieur le Maire de La Charité indiquait que, sans doute, ce montant serait supérieur, mais en tout cas, l'engagement du Département est bien à hauteur de 750 000 €.

L'enveloppe annuelle des dépenses, comme il a été indiqué, est d'environ 1,5 M€ par an.

Ces informations, vous les avez.

La subvention pourrait être accordée pour viser une période de 6 années, de 2022 à 2027.

Il vous est proposé :

- D'accorder une subvention d'un montant maximum de 750 000 €, sur 6 ans, pour le financement des travaux de restauration et de valorisation du Prieuré et de la cité historique sur la commune de La Charité-sur-

Loire, sur la période 2022- 2027. Cette subvention devra faire l'objet d'une demande de versement chaque année par la commune,

- De déléguer à la Commission Permanente le soin de valider les termes de la convention de financement et d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer la convention de financement,
- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toutes les autres pièces nécessaires de la présente délibération,
- De prélever les crédits correspondants sur le chapitre 204.

M. le Président :

Merci beaucoup, Wilfrid.

Y a-t-il des demandes d'intervention complémentaires ?

La parole est à M. Deniaux.

M. Deniaux :

Mon propos sera sur deux points, Monsieur le Président.

Comme on l'a dit lors de la Commission Émancipation, nous ne sommes absolument pas contre le bien-fondé et le principe de ce financement sur ce patrimoine qui est effectivement remarquable à La Charité-sur-Loire. Cependant, nous voudrions attirer l'attention de l'assemblée sur le principe d'équité sur le territoire.

On l'a bien entendu avec le collègue Henri Valès, il est vrai qu'il n'y a pas beaucoup de sites de cette ampleur sur le département ; nous sommes complètement d'accord sur ce point.

Cependant, sur chaque commune, le patrimoine, c'est important, vous le savez. Notre collègue Patrice Joly qui assiste quasiment à toutes les inaugurations d'églises maintenant sur le canton de Clamecy pourra en témoigner. Et à chaque fois qu'il manque un financement pour des communes, la question se pose de manière importante.

Il n'a pas de patrimoine remarquable comme celui-là ; mais, si on prend un site clunisien, on pense à Saint-Révérien, on peut penser aussi à Nevers, on peut penser à Corbigny avec son abbaye, on peut penser à Clamecy avec tout un tas de patrimoines, et il est vrai que, lorsqu'il manque un financeur, parfois le projet ne voit pas le jour.

Je prends un exemple sur la communauté de communes qui me concerne : la commune d'Authiou, avec moins de 50 habitants ; des travaux de 350 000 € de première tranche.

Alors, effectivement, cela semble important, et nous sommes très contents que le Conseil départemental, dans sa majorité prenne soin du patrimoine, et on se dit qu'il faudrait un règlement d'intervention qui soit créé pour que l'on puisse intervenir sur le patrimoine, et distinguer certains dossiers qui mériteraient d'être financés par le Département.

Le deuxième point sur lequel je voudrais intervenir est sur le financement qui est proposé dans la délibération.

Il est noté que ce financement devrait émarger au contrat-cadre de partenariat. Nous voudrions savoir si l'enveloppe du canton concerné sera abondée, ou si elle sera déjà amputée de cette somme. C'est ce qui est noté dans le rapport.

M. le Président :

C'est hors contrat-cadre. C'est une erreur.

Authiou a même moins d'habitants que cela. Elle en a 35. Il faut rappeler le travail absolument remarquable de son maire pour réunir les financements ; et souligner un travail architectural d'une très grande qualité.

On voit bien que la question du patrimoine, et notamment du patrimoine culturel, va se poser et se posera de plus en plus dans les années à venir.

Le principe qui est posé notamment est de dire que les conseillers départementaux sont d'accord pour aller sur la rénovation de ce type de patrimoine dans la mesure où il y avait un travail d'animation autour de ces sites.

J'étais, il y a quelques jours, à l'assemblée générale d'Asnan Patrimoine, et il a été évoqué la situation d'Asnois, et le fait que l'église soit fermée et que les concerts ne puissent pas se faire. On sent bien qu'il y a dans ce travail une idée assez généreuse de vouloir animer ces lieux.

Pour le reste, nous sommes face à une difficulté collective, comme on va l'être sur les salles polyvalentes, qui sont, les unes après les autres, en train de devenir obsolètes, et il va y avoir des investissements extrêmement lourds ; et il arrivera un moment où il faudra choisir.

Sur la question, encore une fois, des églises, l'idée est d'arriver à avoir une vraie discussion, et je peux m'engager à défendre ces projets, avec les parlementaires ; et Patrice Joly singulièrement, sur les enveloppes de DETR qui ont été considérablement augmentées ces dernières années, en travaillant avec les maires pour faire de la programmation par tranches, car c'est aujourd'hui comme cela qu'il faut fonctionner, en trois ou quatre tranches sur des églises lorsqu'elles ne sont ni inscrites ni classées, et ensuite avoir cette ouverture au titre du contrat de partenariat sur ce type de patrimoine.

Concernant spécifiquement un dossier que je connais bien qui est celui de l'Abbaye de Corbigny qui est aussi un des sites très remarquables dans le département, on a deux sujets : d'une part, la mise en œuvre au niveau local d'une stratégie à long terme d'investissement sur le patrimoine qui aujourd'hui n'est plus active ou dynamique, et, d'autre part, et on y travaille depuis plusieurs années sans trop y aboutir, ce que j'évoquais précédemment, un outil d'animation du site, où chaque partenaire – et le Département y a largement pris sa part – rentre dans le jeu, et il y a encore un peu de travail à mener.

Ce sont les éléments de réponse que je peux apporter sur ce point.

M. Deniaux : Peut-on effectivement envisager l'élaboration d'un règlement d'intervention départemental ?

M. le Président : Si l'on fait un règlement, il reprendra les éléments que je viens d'indiquer, mais on ne peut pas, à mon sens, puisque nous n'avons plus de crédits sectoriels aujourd'hui, recréer une entrée sectorielle uniquement sur le patrimoine.

Au niveau de ces contrats, nous allons faire en sorte que les communes reprennent aussi toute leur place, et que les intercommunalités ne se sentent pas, d'une certaine manière, même si ce n'est pas la réalité juridique, être le seul interlocuteur. L'idée, je l'ai dit tout à l'heure, est vraiment de retravailler avec les communes.

Puis, il faut indiquer aussi que les autres financeurs, quand le temps béni, si je puis dire, des crédits sectoriels était de rigueur, étaient eux aussi au rendez-vous ; l'État, avec les crédits du patrimoine rural non protégés, l'Europe, la Région. Aujourd'hui on voit bien que ce n'est plus la mode et que ces crédits ont fondu ; ce qui évidemment, encore une fois, ne règle pas le problème de l'entretien de ces bâtiments, qu'il faut absolument conserver ; et j'espère qu'il n'y aura pas une commune qui sera obligée de faire comme celle d'Asnan il y a maintenant quelques années, ce qui était absolument regrettable.

M. Séjeau : Vous l'avez bien dit, et je pense avoir bien compris votre intervention, vous reconnaissez le caractère unique de ce site, et vous nous interpellez sur la question globalement du patrimoine, ce qui est une interpellation tout à fait justifiée.

De mon point de vue, le sujet relève aussi des territoires.

Là, le montant des investissements fait qu'il est impossible de l'inclure dans le cadre du contrat territorial avec la communauté de communes, puisque ce contrat est de 1,4 M€ sur 6 ans. Vous voyez que cela n'est pas du tout proportionné.

Après, libre aux territoires, aux communes et aux communautés de communes aussi d'inscrire ce type de chantier dans la contractualisation avec le Département. Il faut aussi qu'il ressorte des politiques locales que ce sont des priorités, et qu'on nous invite à flécher des financements sur ces travaux.

Par ailleurs, il est aussi possible de flécher de la dotation cantonale d'équipement sur les restaurations patrimoniales, ce qui peut être un second outil à notre disposition.

M. le Président : Pas d'autres demandes d'intervention ?

Je soumetts le rapport au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°9 : CONTRAT-CADRE DE PARTENARIAT 2018-2020 BAZOIS LOIRE MORVAN – AVENANT N°2 A LA CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION POUR LE FONDS FAÇADE CONCLUE LE 22 FÉVRIER 2019 AVEC LA COMMUNE DE LUZY

M. le Président : La parole est à Jocelyne Guérin. La Commission a prononcé 5 avis favorables, et 3 élus ont signalé ne pas prendre part au vote. C'est également le cas pour les deux rapports suivants.

Mme Guérin : Merci, Monsieur le Président.

Sur ce contrat, il s'agit d'un avenant pour prolonger le délai d'attribution de cette subvention.

Cela fait donc partie du contrat 2018/2020, et ce dossier concerne la commune de Luzy, pour lequel il y a eu une belle opération qui rentre complètement dans le projet de revitalisation. Le projet a été écrit en 2014 avec la population, et il nous a permis de prendre en compte tous les enjeux d'un bourg-centre qui a un rôle de centralité sur ce territoire, d'où l'intérêt intercommunautaire.

Il y a bien évidemment l'enjeu de revitalisation du bourg-centre autour de l'habitat, des espaces publics, d'une économie autrement, autour du développement durable, du respect de l'environnement. Dans ce projet, il y a une OPAH, financée par l'ANAH, le Conseil Départemental, la communauté de communes et la commune, et il y a aussi un dispositif « fonds façade » qui permet de compléter l'aménagement de ce centre-bourg, qui est un véritable succès. Cette opération était inscrite comme axe prioritaire à la communauté de communes, parce que cela participe à cette revitalisation, à cette redynamisation.

Cependant, les délais aujourd'hui des artisans se sont un peu allongés du fait de la crise sanitaire, du fait de la forte demande, puisqu'à Luzy la volonté est de réaliser tous les projets par des artisans locaux, artisans du bâtiment, qui sont donc évidemment très sollicités, et aujourd'hui il y a du retour.

Il est donc demandé que le délai soit reporté jusqu'à décembre 2022 pour permettre à tous les dossiers de se réaliser. 28 dossiers auront été déposés.

M. le Président : Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme Khouri :

Juste une petite question.

Ce report jusqu'en 2022, cela ne va-t-il pas engendrer un surcoût, comme tout ce qui est en retard ?

Mme Guérin :

Non. Dans cette enveloppe Département EPCI, il y a 50 % apportés par le Département : 50 % pour la commune. Et, là, il ne nous reste plus que 4 ou 5 dossiers. Nous sommes en bout de réalisation. Les devis sont signés. Cela va se faire dans les 2 ou 3 mois. Mais cela ne sera jamais fini le 31 décembre. Il n'y aura pas d'augmentation. Je crois qu'il reste 4 dossiers, et ils sont en train de se faire, mais nous ne pourrions pas avoir les factures au 31 décembre.

M. le Président :

C'est un forfait, ce n'est pas en fonction des dossiers une participation de 50 % du Département ; on alloue une enveloppe financière à la commune de Luzy *via* le contrat, et c'est un montant qui est fixe. Donc, cela ne change rien pour nous.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité. Mme Guérin ne participant pas au vote.

RAPPORT N°10 : ATTRIBUTION ANTICIPÉE D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT-CADRE DE PARTENARIAT 2021-2026 AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS – ÉTUDE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU LAC DE PANNECIERE

Mme Guérin :

C'est toujours dans le contexte de contrat-cadre.

Cette fois, c'est sur le nouveau contrat 2021-2026 ; ces contrats auxquels vous êtes très associés, nous en avons souvent parlé. C'est votre rôle d'être aux côtés des communautés de communes qui bâtissent un projet de territoire avec justement tous les leviers pour obtenir des financements ; et l'enveloppe du Département peut en faire partie, sur des axes vraiment prioritaires et dans les compétences du Département.

Du fait que nous avons du retard aussi pour la signature de ces contrats, avec une année électorale et des délais reportés, du fait aussi de notre volonté d'associer au projet les nouveaux conseillers, aucun contrat ne sera signé avant le début d'année. Comme il est cependant nécessaire d'accompagner les projets, à partir du moment où il y a un accord avec le Département et vous, conseillers départementaux, on peut anticiper. Or, dans ce dossier, il s'agit d'anticiper sur un projet : le financement d'une

étude de développement touristique du Lac de Pannecière, porté par la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs.

C'est simplement une demande visant à pouvoir accompagner ce projet avant la signature.

M. le Président :

Merci beaucoup. Y a-t-il des besoins en compléments d'information ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°11 : PRÉPARATION DU CONTRAT-CADRE DE PARTENARIAT 2021-2026 RELATIF AU TERRITOIRE DE NEVERS AGGLOMÉRATION – MESURES SPÉCIFIQUES PORTANT SUR LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL

Mme Guérin :

Nous sommes toujours dans ce contrat-cadre 2021-2026, cette fois avec Nevers Agglomération

Il s'agit d'attribuer une aide de 9 400 € à Nevers Agglomération pour assurer l'implantation d'un parcours d'accès spécifique santé de l'Université de Bourgogne.

Depuis septembre 2020, 30 étudiants en médecine peuvent suivre à Nevers sur le site Cobalt le Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) de l'Université de Bourgogne. Cette implantation universitaire, devenue possible après la réforme des études de santé, contribue à élargir encore davantage l'offre d'études supérieures dans la Nièvre et à affirmer la vocation de « ville étudiante » de Nevers.

La collectivité a souhaité faire du développement et de la diversification des filières de formation dans les métiers de la santé une priorité d'action.

Lors de la session du 22 juin 2020, l'Assemblée départementale a ainsi décidé d'attribuer à l'Université de Bourgogne une aide d'un montant de 33 000 € afin de permettre à celle-ci de réaliser les équipements numériques nécessaires à l'organisation de cours et travaux dirigés à distance.

De façon complémentaire, il s'agit de soutenir également les investissements nécessaires à l'aménagement et à l'équipement mobilier, ces investissements étant consentis par Nevers Agglomération. Le coût total de l'opération s'établit à 47 000 € HT et le montant de l'aide sollicitée auprès du Département à 9 400 €.

Une deuxième opération, toujours dans ce contrat-cadre en anticipation, concerne le soutien à la réhabilitation du Café Charbon. Nous en avons

tous beaucoup parlé et nous arrivons maintenant à une nouvelle histoire, et c'est tant mieux, de cette bâtisse pour un projet évidemment ambitieux.

D'un coût total de près de 4,5 M€, le lieu est aujourd'hui équipé de salles de concert, de studios de répétition et d'espaces d'accueil adaptés.

En 2019, la collectivité a souhaité contribuer de manière significative au financement de cette opération d'intérêt départemental en fixant à 1 M€ le montant de son aide. Une première part de 365 000 € a été versée au maître d'ouvrage au titre du contrat-cadre de partenariat 2018-2020.

Il s'agit aujourd'hui d'autoriser le versement de la deuxième part (635 000 €) en anticipation de la signature devant intervenir en début d'année.

M. le Président : Merci de cette présentation précise.

La parole est à Alain Herteloup.

M. Herteloup : Très brièvement, sur ces partenariats que je trouve exemplaires et assez intéressants entre le Département et Nevers Agglomération, je pense que nous avons tout intérêt, au titre de cette cohésion des institutions du territoire, que nous devons afficher aux yeux de la population, à faire en sorte que la publicité des financements des uns et des autres. Nous devons y être vigilants.

M. le Président : Merci, Alain Herteloup, pour cette intervention pleine de bon sens. Il faudra qu'on y veille les uns les autres.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°2 : RÉGLEMENTATION DES BOISEMENTS : MODIFICATION N°2 DU DOCUMENT DE CADRAGE

M. le Président : Blandine Delaporte a travaillé sur le sujet de la réglementation des boisements, avec les premiers intéressés.

Mme Delaporte : Merci, Monsieur le Président.

Une réglementation très attendue par les habitants du Morvan, en particulier le monde agricole.

La réglementation des boisements, c'est un outil d'aménagement foncier dont l'objectif principal est le suivant : permettre l'équilibre entre les zones boisées, les zones agricoles, les zones de loisirs, les zones naturelles, et enfin les zones d'habitat.

Pour mettre en place une réglementation des boisements, il faut deux choses :

La première, c'est un document de cadrage ; c'est celui que l'on vous propose de modifier aujourd'hui.

Et il faut une CIAF, une commission intercommunale d'aménagement foncier, avec ses déclinaisons communales. Le rôle de la CIAF étant de valider, parcelle par parcelle, le choix de laisser les parcelles libres de reboisement après coupe rase, de réglementer suivant le document de cadrage que vous avez sous les yeux, ou d'interdire le reboisement après coupe rase.

Ce document de cadrage subit aujourd'hui sa deuxième modification.

Pourquoi le modifie-t-on ? Simplement pour y faire deux ajouts.

Le premier est d'indiquer clairement une définition du massif boisé. Cela n'a l'air de rien, mais cela a donné lieu à de longues discussions dans les commissions intercommunales d'aménagement foncier, et il a été pris la définition donnée par l'Institut de Géographie.

Comme je l'indiquais, le rôle de la commission intercommunale d'aménagement foncier est de décider si les parcelles sont libres de reboisement, si le reboisement est réglementé ou si le reboisement est interdit.

Pour donner un peu de souplesse et un peu d'initiative à la CIAF, nous proposons que soit ajouté dans le document de cadrage ce que l'on appelle une sous-catégorie « libre à reconquérir », ce qui veut dire que la CIAF pourra émettre des préconisations en indiquant, par exemple, que telle parcelle devrait être rendue à l'agriculture.

Cela n'est pas contraignant, mais c'est une préconisation que pourra faire la commission intercommunale d'aménagement foncier.

Voilà résumée la teneur de ce rapport.

M. le Président :

Merci. C'est un sujet extrêmement complexe qui est très bien maîtrisé.

Merci à Stéphanie Robinet qui a beaucoup travaillé sur cette question.

Nous sommes arrivés, en discutant avec les acteurs locaux de la FDSEA, à un accord, qui n'a pas été simple, à la suite d'une réunion un peu rugueuse, mais très efficace sur la fin, et nous nous sommes quittés dans un consensus concret, et nous espérons que nous irons au bout.

Nous sommes un peu dans les mêmes logiques que celles de ce matin sur ces fameuses parcelles à reconquérir. C'est là où nous devons arriver à forcer l'État à rentrer dans ces logiques-là, puisqu'il y a aujourd'hui un vide juridique.

Y a-t-il d'autres interventions ?

- M. Barbier :* Est-ce que l'avis de la chambre est arrivé ou pas ?
- Mme Delaporte :* La chambre n'a pas délibéré dans les temps. Donc « qui ne dit mot consent ».
- M. Barbier :* Le CRPF également ?
- Mme Delaporte :* Le CRPF, pareil.
- M. le Président :* Le CRPF a beaucoup changé d'avis sur le sujet.
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?
Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°3 : AVENANT À LA CONVENTION FINANCIÈRE 2021 ENTRE L'ASSOCIATION D'EXPÉRIMENTATION TERRITORIALE CONTRE LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE ET LE DÉPARTEMENT

- Mme Guyot :* La première phase de l'expérimentation « zéro chômeur de longue durée » en 2016 a nécessité la création d'une association d'expérimentation territoriale qui a vocation à assurer la gestion du fonds d'expérimentation territorial avec des crédits qui proviennent de l'État, des collectivités territoriales, d'EPCI, ou de groupements de collectivités.
- Je ne vais pas revenir sur la genèse de cette expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » ; vous savez ce qu'il en est. Elle a pour objectif principal de résorber le chômage de longue durée, et de permettre aux personnes éloignées de l'emploi la possibilité d'avoir un CDI et de travailler essentiellement sur des activités de production de biens ou de services.
- L'entreprise à but d'emploi (EBE) à Prémery a permis la création de 126 emplois, ce qui n'est pas négligeable.
- Le Conseil départemental accompagne cette EBE 58 depuis son origine, et il participe par le versement d'une subvention à l'association qui gère ce fonds d'expérimentation territoriale.
- Depuis juillet 2021, les modalités de financement ont changé, et ces modalités sont quelque peu défavorables aux finances du Conseil départemental, il faut bien le dire, mais elles sont quand même absolument nécessaires pour pérenniser et pour développer l'expérimentation sur le territoire de Prémery.

Ainsi, il est proposé un avenant 2021 à la convention financière entre l'association d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée (ETCLD) et le Conseil départemental de la Nièvre qui notifie deux modalités de financement :

- un financement sur le premier semestre d'un montant de 56 500 € correspondant au mode de calcul de la première étape,

- un financement sur le deuxième semestre de 116 855,95 € correspondant au nouveau mode de calcul de financement, ce qui permet d'obtenir une subvention totale pour 2021 à hauteur de 173 355,95 €.

M. le Président :

Je vous remercie.

La Commission s'est exprimée unanimement de manière favorable sur ce dossier.

Y a-t-il des demandes de complément d'information ?

M. Gauthier :

Nous voterons contre ce rapport.

M. le Président :

Mais vous aviez donné un avis favorable en Commission.

M. Gauthier :

Je ne pense pas, car, *a priori*, on ne donne pas d'avis en Commission.

Mme Guyot :

Pour être membre de la Commission, et Mme Augendre l'a présidée, effectivement les membres de la Commission ont émis un avis favorable.

M. Gauthier :

Quand bien même les membres de la Commission auraient donné un avis favorable, c'est la discipline de groupe qui l'emporte.

M. le Président :

Très bien, nous le notons. Y a-t-il des abstentions ?

Le rapport est adopté. 14 voix contre.

(Interruption de séance.)

RAPPORT N°5 : BUDGET PARTICIPATIF NIVERNAIS 2020 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Mme Delaporte : Il s'agirait là de modifier le règlement du Budget Participatif Nivernais. Nous l'avons déjà fait l'année passée. Avec le Covid, les associations ont des difficultés à faire les travaux, à récupérer des matériaux et à acheter des matériels. Il s'agirait là de leur donner un délai supplémentaire pour effectuer la mise en place de leurs projets.

Pour le moment, nous avons deux demandes de recul de l'échéance. Il s'agirait pour les lauréats 2020 d'un report de 6 mois de la date d'échéance, soit jusqu'au 30 juin 2022.

M. le Président : La Commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°7 : RÈGLEMENT D'INTERVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS INSCRITS EN FORMATION D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

M. le Président : Justine Guyot n'étant pas là, je vais demander à Michèle Dardant de présenter le rapport.

Mme Dardant : Monsieur le Président, chers collègues,

Ce rapport vise à proposer la mise en place d'un règlement d'intervention pour l'attribution de bourses aux étudiants inscrits en formation d'éducateur spécialisé, en contrepartie d'un engagement à travailler pour le Département de la Nièvre.

Le Conseil départemental rencontre depuis plusieurs années, des difficultés pour recruter des personnels éducatifs.

Ces difficultés s'accroissent d'année en année. À ce jour, 10 postes sont vacants à la MADEP. À cela, il faut ajouter les besoins de remplacement pour les congés de maternité, les congés maladie longs et les remplacements d'été.

Plusieurs stratégies ont été mises en place pour pourvoir ces postes :

- diffusion des offres,
- contrat avec un cabinet de recrutement,
- modification de l'organisation pour améliorer les conditions de travail,
- mise en place de formations pour outiller les professionnels dans la prise en charge des nouveaux publics accueillis,

- accueil de stagiaires et d'apprentis,
- recrutement de nouveaux profils.

Malgré cela, peu de candidatures nous parviennent, et souvent ces personnes n'ont ni diplôme ni expérience dans le domaine éducatif.

Pour les autres candidats, c'est souvent l'organisation du temps de travail qui est souvent un frein à l'embauche.

Cette situation nous a conduits cette année à devoir fermer deux groupes à la MADEF (collégiens et adolescents), le taux d'encadrement étant insuffisant pour faire fonctionner six groupes d'enfants.

Il est donc proposé de mettre en place d'autres actions afin de pouvoir remplir nos missions.

Les frais de scolarité pour la formation d'éducateur spécialisé s'élèvent à environ 1 000 €/an.

Les jeunes issus de familles aux revenus modestes peuvent obtenir une bourse versée par le Conseil régional d'un montant annuel variant entre 1 032 € et 5 679 €. À ceci s'ajoute une gratification pour les périodes de stage supérieures à deux mois, d'un montant d'environ 500 €/mois. Cette gratification vise à permettre aux jeunes d'effectuer leur stage sur un territoire différent de leur lieu de formation, ces derniers étant généralement situés dans les capitales régionales. Nous n'avons pas de lieu de formation dans la Nièvre ; on pourrait peut-être imaginer d'y réfléchir.

La création d'une bourse départementale à ces étudiants leur permettrait de compléter leurs revenus et ainsi de suivre leurs études dans de meilleures conditions. Mais, également, en conditionnant l'attribution de la bourse à une obligation de travail dans les services de la collectivité à l'issue de la formation, la collectivité pourra constituer un vivier de professionnels pour répondre à ses besoins.

Le montant de la bourse attribuée pourrait être de 6 000 € par année scolaire (soit 500 € par mois), pour les trois années d'études, versée mensuellement dès la 1^{re} année. En contrepartie, l'étudiant s'engagerait :

- à travailler, dès l'obtention du diplôme exclusivement pour le département de la Nièvre pendant une durée de 3 ans
- à accepter le poste que lui proposerait le Département, quel que soit le service (foyer de l'enfance, service de placement à domicile, sites d'action médicosociale, associations exerçant une mission de service public pour le compte du Département) et le lieu géographique
- à rembourser au Département la totalité des sommes perçues s'il interrompt ses études, s'il est renvoyé de l'école pour faute grave ou échec ou s'il rompt son contrat de travail avant son terme.

Afin de répondre à la problématique actuelle de la collectivité, il pourrait être accordé :

1. Pour la MADEF :

- trois bourses à des étudiants de 3^e année pour l'année scolaire 2021-2022, permettant un recrutement dès juillet 2022,
- trois bourses à des étudiants de 1^{re} ou 2^e année à compter de l'année scolaire 2021-2022, permettant de recruter en 2023 et 2024,
- trois bourses maximum par an à compter de l'année scolaire 2022-2023.

2. Pour les sites d'action médicosociale :

- trois bourses par an soit deux bourses à des étudiants de 3^e année et une bourse à des étudiants de 1^{re} ou 2^e année.

Les candidatures seraient à transmettre avant le 10 juin de chaque année, après obtention des résultats de Parcoursup. Une sélection, sur la base d'une épreuve écrite et d'un entretien, réalisée fin juin, permettrait de départager les candidats.

Pour cette année scolaire, le dépôt des dossiers pourrait se faire d'ici fin décembre, avec une sélection courant janvier 2022.

Le coût pour la collectivité s'élèverait au maximum à :

- pour 2021 : 12 000 € sur le budget de la MADEF et 6 000 € sur le budget principal,
- pour 2022 : 33 000 € sur le budget de la MADEF et 18 000 € sur le budget principal,
- par la suite : 51 000 € sur le budget de la MADEF et 27 000 € sur le budget principal par an.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver le principe de la mise en place de bourses pour les étudiants en formation d'éducateur spécialisé,
- D'approuver les termes du règlement d'intervention joint au rapport.
- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les conventions d'application du présent règlement ainsi que leurs éventuels avenants.

M. le Président :

Merci pour cette présentation très précise.

Pour information, la Commission a unanimement voté pour ce rapport.

Y a-t-il des interventions ?

Mme Camain :

Nous ne sommes pas contre du tout. Nous aimerions cependant avoir quelques explications par rapport au montage financier, puisque, dans nos calculs, il manquerait de l'argent, par rapport au nombre de bourses et au budget octroyé, avec les 12 000 € pour la première année, si on fait

12 000 € pour 3 bourses, sachant que c'est 6 000 € par an. Il y a les 3 bourses pour les sites d'action médicosociale.

Nous aimerions avoir quelques explications par rapport au montage financier puisque nous ne sommes pas sûrs qu'il y ait assez de budget.

M. le Président :

Nous demandons aux services de regarder cela.

Il s'agit peut-être d'une erreur dans le rapport. Mais, s'il y avait une difficulté, nous irions piocher soit dans le budget général soit dans le budget de la MADEP en fonction de la destination d'atterrissage des étudiants. Il n'y a pas de difficulté majeure, mais il faut vérifier.

(Recherches effectuées par les services :)

RAPPORT N°8 : CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE 2020-2022

Mme Dardant :

Le présent rapport vise à autoriser la signature tripartite du contrat entre les services de l'État, l'ARS et le Conseil départemental afin de contractualiser la Stratégie Nationale de Prévention et Protection de l'Enfance 2020-2022.

Les Départements consacrent des sommes importantes à l'Aide Sociale à l'Enfance afin d'assurer les mêmes droits pour tous les enfants sur tout le territoire.

En 2017, ils ont dédié près de 8 Md€ à la Protection de l'Enfance selon les chiffres DREES.

Le département de la Nièvre se caractérise par un taux d'enfants faisant l'objet de mesures de placement et d'actions éducatives plus du double de la moyenne nationale avec un taux d'intervention des mesures d'action éducative fortement supérieur à la moyenne nationale, et avec un niveau élevé de judiciarisation des mesures.

Les actions éducatives représentent des dépenses proportionnellement plus importantes que la moyenne nationale et des départements voisins.

Ces éléments ont conduit le Département, depuis plusieurs années, à repenser dans son ensemble les interventions en prévention et en protection de l'enfance afin d'améliorer et transformer plus rapidement la manière de conduire cette politique publique.

En parallèle, le secrétaire d'État Adrien Taquet a lancé le 14 octobre 2019 une stratégie nationale de protection et de prévention de l'enfance 2020-2022, basée sur une contractualisation avec les Conseils départementaux. Dans un premier temps, 30 départements ont d'abord été retenus début 2020 pour un financement de l'État à hauteur de 80 M€.

En prévision de la seconde vague de contractualisation, le Président du Conseil départemental a déposé la candidature du département au secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles en septembre

2020. En parallèle à cette démarche, a été lancé le renouvellement du schéma de prévention et de protection de l'enfance du Département, qui était obsolète depuis 2012. Ce projet finalise la refonte de la protection de l'enfance, lancée depuis 2017 par le Département, en réponse notamment aux recommandations de la chambre régionale des comptes. En novembre 2020, le Département de la Nièvre était retenu parmi 69 autres Départements dans le cadre de la stratégie.

L'objectif de la stratégie est d'impulser ou de renforcer, des actions concrètes pour un meilleur accès à la prévention en santé de tous les enfants, d'améliorer la situation des enfants protégés et de produire une convergence des réponses à leurs besoins dans les territoires.

Le contrat prévoit deux sources de financement mobilisables pour cofinancer les actions, sur deux années 2021-2022 :

- Un budget lié à l'État de 608 000 €/an,
- Un fonds d'intervention régional de 150 000 €/an.

En retour, le Conseil départemental s'engage à réaliser un certain nombre d'actions et à ne pas réduire son engagement financier sur l'ASE et sur la PMI.

Il est demandé de valoriser, en face des financements de l'État, des financements équivalents du Conseil départemental (nouveaux ou existants). Le contrat prévoit le renseignement d'un tableau de bord présentant des indicateurs et des objectifs chiffrés, ainsi que des fiches actions détaillées.

La stratégie comprend 4 engagements sur lesquels les parties doivent s'engager :

- Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leur famille,
- Sécuriser les parcours des enfants à protéger et prévenir les ruptures,
- Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits,
- Préparer l'avenir des enfants et sécuriser leur vie d'adulte.

Il est demandé à chaque département de s'engager à minima sur 11 objectifs fondamentaux, parmi une liste de 26 propositions. Il est proposé de retenir les objectifs suivants, qui correspondent à des actions déjà amorcées, pour la plupart, dans le cadre de la refonte de la politique Enfance du Département de Nièvre :

1. Systématiser l'entretien prénatal précoce. C'est déjà engagé, mais cette action doit être renforcée.
2. Généraliser les bilans de santé en école maternelle. C'est également très engagé.
3. Augmenter le nombre de visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes et infirmières puéricultrices et les consultations infantiles. Sur ce domaine, des actions sont engagées, mais le

département n'est pas entièrement couvert. Il reste des besoins sur Corbigny notamment.

4. Renforcer la cellule de recueil des informations préoccupantes. C'est en cours de constitution.

5. Rénover le contrôle des établissements et services. Cette action est également engagée. Une personne a été recrutée à temps plein pour cette mission.

6. Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap. C'est également engagé.

7. Développer la participation des enfants et des jeunes. Il existe un conseil des jeunes, et un journal des enfants confiés.

8. Soutenir les actions innovantes en PMI. Certaines sont engagées, et d'autres le seront en 2022.

9. Développer les centres parentaux et les compétences parentales. Actuellement, il y a 30 places, et il y a 5 places supplémentaires sur Nièvre Regain.

10. Soutenir les parents en situation de handicap.

11. Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile (placement à domicile, appartements de pré-autonomie, lieux de vie pour enfants en situation complexe, accueil d'urgence des 0-6 an, etc.)

12. Mettre en place des dispositifs d'accompagnement global et « passerelles », notamment pour les jeunes en situation de handicap.

13. Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement vers l'autonomie des anciens mineurs non accompagnés (MNA). Il y a un appel à projets pour la création d'une structure dédiée.

14. Renforcer la formation des professionnels – proposition de formation 2021-2022.

L'engagement dans la stratégie nationale conduit au schéma de prévention et de protection de l'enfance, et doit permettre à notre Département de mieux répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain dans un souci de garantir une meilleure efficacité des moyens alloués et grâce à un abondement de près 1,5 M€ de financement de l'État sur 2 ans.

Il y a ensuite un focus particulier sur le dispositif d'accompagnement à la parentalité.

La contractualisation avec l'État permettrait notamment de faire aboutir une réflexion engagée depuis plusieurs années sur un accompagnement spécifique des parents en situation de handicap psychique. En effet, certains parents en situation de handicap sont démunis face à leurs difficultés, subissent souvent le placement de leurs enfants, et les professionnels de la protection de l'enfance ne sont souvent pas formés à intervenir auprès d'un public en situation de handicap. Aussi, depuis

2018, entre les services du Département et l'association APIAS, spécialisée dans le handicap psychique, un projet de création d'un dispositif d'appui a émergé.

Le dispositif d'appui est un outil de prévention permettant un accompagnement à la parentalité, en commençant par le désir de l'enfant, la période ante et post natale, le retour à la maison, ou lorsque l'enfant est placé, un accompagnement dans une parentalité partielle.

À ce jour, l'APIAS a identifié 47 personnes, parents de 68 enfants qui seraient susceptibles d'être accompagnés par ce dispositif d'appui sur le département.

Afin de réaliser un travail de qualité, une enveloppe de 335 000 € serait nécessaire pour la création de ce dispositif, qui réunirait une équipe pluridisciplinaire composée d'un infirmier psy, d'un travailleur social, d'un psychologue, d'un médiateur et d'un technicien de l'intervention sociale et familiale.

L'intégration de ce projet dans le cadre de la contractualisation avec l'État permettrait d'amorcer la démarche, de renforcer les liens entre professionnels, de convaincre les partenaires afin que, une fois les financements de l'État échus, le dispositif puisse perdurer sur un format pérenne avec un recours aux financements de droit commun et que la poursuite ne pèse pas uniquement sur les finances départementales.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver le principe du contrat avec l'État et l'Agence Régionale de Santé,
- D'approuver les termes du contrat avec l'État et l'Agence Régionale de Santé,
- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ledit contrat et toute pièce nécessaire à son exécution.

M. le Président :

Merci.

Avez-vous des besoins d'informations complémentaires ?

La Commission avait délibéré aussi favorablement sur ce rapport à unanimité.

Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°6 : REVISION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION D'ATTRIBUTION DES BOURSES EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE ET RÈGLEMENT D'INTERVENTION D'ATTRIBUTION DES BOURSES EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS SAGES-FEMMES

Mme Guyot :

Le rapport vise à la révision du règlement d'intervention fixant les modalités d'attribution des bourses en faveur des étudiants en médecine et à l'approbation d'un règlement d'attribution de bourses en faveur des étudiants sages-femmes.

Sur le règlement des bourses en faveur des étudiants en médecine, il y a deux modifications que l'on peut considérer comme mineures puisque la première vise à ne pas interrompre le versement de cette bourse jusqu'à la fin de l'internat, et la seconde porte sur le démarrage de l'exercice qui serait porté à 6 mois au lieu d'un an aujourd'hui.

Le second point porte sur les bourses en faveur des étudiants sages-femmes, puisque nous avons constaté depuis un certain nombre d'années qu'il existait un amoindrissement du personnel au sein du milieu hospitalier.

Le centre hospitalier de Nevers ne fait pas exception puisqu'il va manquer, à l'horizon 2022, pas moins de 7,20 ETP sages-femmes.

L'objectif est de trouver une solution pour éviter cette pénurie, qui met en danger les femmes de notre territoire, et d'attribuer une bourse d'un montant de 500 € mensuels versés à terme échu jusqu'à la fin de la 5^e année des études.

La contrepartie pour l'étudiant est de s'engager à exercer la maïeutique dans la Nièvre dans le mois qui suit l'obtention du Diplôme d'État de sage-femme, que ce soit en centre hospitalier ou dans un centre périnatal de proximité ou en PMI, à l'exclusion d'une activité en libéral, puisque ce secteur-là n'est pas aujourd'hui en difficulté. Le besoin est identifié en milieu hospitalier.

Ensuite, sont indiquées des modalités administratives sur lesquelles il n'est pas utile de revenir.

L'idée est donc de pallier la pénurie de sages-femmes au centre hospitalier et de valider ce principe.

M. le Président :

Merci pour cette présentation précise et claire.

Je dois vous communiquer que Laurence Barao donne pouvoir à Jérôme Malus, qu'Éliane Desabre donne pouvoir à Maryse Augendre et que Lionel Lecher donne pouvoir à Jean-Paul Fallet.

La Commission a délibéré unanimement de manière favorable sur ce rapport.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Malus :

Comme le fil conducteur de cette journée est la santé, je profite de reprendre la parole sur ce que je voulais vous dire tout à l'heure.

Nous avons une réaction par rapport au document. Nous ne sommes pas des spécialistes du sujet, mais plutôt des généralistes. Néanmoins j'ai demandé des avis, sur plusieurs cantons, auprès de médecins, de pharmaciens et autres professionnels, et sur les deux premiers points de ce catalogue, Programme Départemental d'Action et Mobilisation de santé, et il ressort de cela les observations suivantes :

Selon ces contacts, le salariat paraît être une fausse bonne idée, puisque les généralistes sont quand même axés pour exercer leur activité en mode de « profession libérale ».

Nous savons que 90 % des médecins veulent maîtriser leur emploi du temps et ne peuvent pas entrer dans des cases de planning sur 35 heures, ce qui, de plus, déclencherait des salaires indécents et concurrentiels par rapport à leurs collègues qui font 70 ou 80 heures.

Sur le deuxième point : pour les bourses, c'est très bien ; bien sûr qu'il faut attribuer des bourses. Mais il faut arrêter de se dire qu'il faut se concentrer sur le département. Aujourd'hui les facultés sont à Dijon, à Clermont-Ferrand ; concentrons nos efforts à aller chercher ces personnes là-bas. Concentrons à aller chercher de la capacité et de la jeunesse ailleurs ; il n'y a pas que de la jeunesse nivernaise. Nous pouvons certainement vendre notre territoire à d'autres familles hors Nivernais.

Pour ce qui concerne les installations, il est fait mention dans le document d'un « succès », avec 7 installations en 6 années.

Oui, il faut du temps, mais ce n'est pas non plus un succès.

La problématique, si vous discutez avec ces jeunes qui ont obtenu des bourses, est qu'ils ne s'installent pas.

C'est un vrai sujet.

Il faudrait fixer un délai pour une installation, qui soit proposé pour aller prendre de la patientèle. Aujourd'hui, ces jeunes sont simplement des remplaçants de médecins titulaires ou de médecins libéraux. Ils remplacent, ce qui ne veut pas dire que cela fait de l'apport supplémentaire.

La plupart ne veulent pas s'installer. Alors, aidons-les à concrétiser un projet. Or, on s'y prend à l'envers. On fait des maisons de santé qui sont sur des fonds notamment territoriaux (communaux, intercommunaux), mais nous n'avons personne à mettre dedans.

Faisons une autre démarche : construisons avec ces jeunes, construisons avec ces futurs professionnels des projets, et, ensuite, montrons aux territoires que nous sommes capables d'offrir cette opportunité

Sur les bourses portant sur le public ciblé, quant aux besoins d'élargir le protocole de bourse en particulier à l'ensemble des formations médicales et paramédicales, on peut noter les propos de Justine Guyot qui

indiquaient que l'enveloppe allouée n'était pas intégralement consommée.

Par ailleurs, *quid* de l'intérêt réel d'intégrer dans le règlement d'intervention le fait de ne pas verser la bourse en cas de redoublement alors même que nous avons déjà démontré son inutilité en créant des précédents avec la bourse de médecine ?

M. le Président :

La parole est à Mme Guyot.

Mme Guyot :

Je vais essayer d'apporter quelques réponses.

Sur le salariat des médecins, il est certain qu'avec le Président du Conseil départemental, nous avons pleinement conscience que ce système de salariat des médecins est perfectible. L'idée est vraiment de favoriser ce salariat pour ceux qui le souhaitent, c'est-à-dire les primo-arrivants, ou des retraités qui souhaiteraient exercer 1 à 2 journées par semaine en maison de santé. Cela existe, nous avons eu le cas, sur le département, de retraités qui souhaitaient exercer, qui souhaitaient stopper toute cette paperasse inhérente à l'activité libérale d'un médecin généraliste, et qui souhaitaient 2 à 3 jours par semaine être salariés dans une maison de santé.

J'ai eu le cas sur la commune de Decize, dans laquelle il y avait 5 départs de médecins en retraite la même année. Si nous avions eu un dispositif de salariat des médecins, peut-être que 2 ou 3 médecins auraient été intéressés pour exercer 2 à 3 jours par semaine en maison de santé.

Nous avons bien conscience, et c'est ce qui a été indiqué par le Président de l'Ordre des Médecins, que le salariat ne remplit pas les mêmes conditions qu'un exercice libéral en termes de quotité horaire.

Le but est de ne vraiment rien s'interdire, car aujourd'hui nous sommes en grande difficulté.

Si des jeunes professionnels veulent s'installer en tant que salariés, et j'en connais au moins un, je pense qu'il faut librement l'accompagner ; nous n'allons pas lui dire qu'il est médecin généraliste et qu'il doit exercer en libéral. Nous avons aussi de jeunes médecins aujourd'hui, par rapport à l'évolution de la société, qui veulent exercer en tant que salarié. L'idée n'est pas de vouloir salarier tous les médecins, mais d'avoir une réflexion globale sur ce salariat des médecins, et nous avons bien entendu aussi ce que disait le Président du Conseil de l'Ordre.

Sur les bourses qui seraient essentiellement attribuées à des étudiants nivernais, il faut savoir aussi qu'il y a une grosse prospection qui est faite dans les facultés, celle de Dijon, celle de Clermont-Ferrand, où nous avons élus et services qui se rendent dans les facultés, qui vont expliquer le mécanisme de bourse aux étudiants.

Mais, bien évidemment, il y a aussi une concurrence qui s'est installée entre Départements, et nous avons des Départements qui proposent des bourses parfois plus intéressantes. Il y a donc aussi une sorte de mise en concurrence des territoires. C'est un fait. Car, finalement la désertification médicale touche tous les territoires limitrophes de la Nièvre ; c'est une réalité.

Ce travail est fait. Nous avons pu l'an passé, me semble-t-il, récupérer un étudiant du Puy-de-Dôme ou de l'Allier, mais en tout cas cette prospection est faite.

Enfin, sur l'inscription du redoublement dans l'attribution des bourses, effectivement nous avons laissé cette phrase, puisque nous trouvons qu'il faudrait éviter de verser cette bourse à des redoublants, tout en sachant quand même qu'il y a eu une réforme récente du parcours de santé, et les redoublements sont quand même plutôt difficiles ; il me semble qu'un étudiant ne pourra plus redoubler sa première année ni sa deuxième année. Il va y avoir un parcours qui sera différent, et les redoublements seront quasiment inexistantes.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ?

La parole est à Mme Khouri.

Mme Khouri : Effectivement, je voulais juste confirmer que les étudiants ne peuvent plus redoubler.

M. le Président : La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier : Nous sommes bien conscients que le système n'est pas parfait, et qu'il faut avoir de la volonté effectivement, et on se heurte toujours à une difficulté notamment : ce sont d'abord des professions libérales ; et avec le salariat on peut avoir des difficultés.

Ce qui m'inquiète aussi beaucoup, c'est l'engagement pris par le Président encore ce matin : « nous allons installer 20 médecins salariés ».

Je le souhaite, mais attention à ne pas décevoir, car on se rend compte, quand on a cette discussion, que cela n'est pas facile ; ils ne vont pas « tomber du chapeau ».

D'autant plus que le *numérus clausus* a été déverrouillé il y a encore peu de temps. Or, entre le moment où on le déverrouille et le moment où on forme un médecin, il faut quelques années.

Il faudra se poser la question sur la concurrence d'autres Départements qui mettent les enchères un peu plus hautes. On aura donc de la concurrence au niveau des bourses. Et de la concurrence ensuite lorsqu'il faudra installer les professionnels.

Je ne suis pas en train de dire qu'il ne faut pas le faire ; et je n'ai pas de réponse sur ces sujets-là. Mais il y aura des difficultés à un moment ou à un autre.

M. le Président :

Pour information, le Département de Saône-et-Loire, dont on parle, et pour lequel on cherche une date pour aller sur le terrain et bien comprendre le dispositif, a recruté, lui, en deux ans, 80 médecins – évidemment, certains sont revenus ou repartis –, qui sont sur des temps de travail différents...

On sait aujourd'hui que 90 % des médecins et des étudiants en médecine souhaitent être dans un statut de salarié, car le métier est devenu trop dur et trop compliqué.

Théoriquement, encore une fois, on ne devrait pas rencontrer de difficultés particulières, même si les choses ne sont jamais faciles, bien sûr, sur cette question-là. Je pense qu'elle se posera plutôt sur les spécialités, pour lesquelles on a moins d'expertise, ou peut-être un regard moins affûté.

Quant à la question du *numérus clausus*, la réalité des choses est qu'il a été certes desserré, mais que les moyens n'ont pas été donnés aux facultés pour à la fois avoir les locaux pour la formation et avoir aussi les formateurs de médecins.

Encore une fois la décision sur le *numérus clausus*, ne règle rien. La faculté de Grenoble n'a pas pu accueillir d'élèves supplémentaires, car il n'y avait pas de moyens de formation, pas de lieux de formation lors de la rentrée scolaire.

Nous n'allons pas recruter le 1^{er} janvier 20 médecins. Nous ne serons naturellement pas prêts à cette période-là. C'est l'objectif qu'on se fixe. C'est important de donner à nos concitoyens un chemin, une dimension. Nos concitoyens nous font aujourd'hui le procès en impuissance publique et en entre-soi.

Nous avons une responsabilité vraiment à démontrer que les élus et ceux qui pratiquent l'action publique sont indispensables à notre pays. Si nous ne sommes plus là, cela veut dire que ce seront les technocrates et les techniciens qui prendront la plume. On a vu parfois dans certains territoires comment cela fonctionnait, et c'est absolument terrible.

La parole est à Wilfrid Séjeau.

M. Séjeau :

Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste apporter un complément d'information sur la question du coût et des dépenses.

Je voudrais préciser que, pour ces médecins salariés, leur rémunération est encadrée par les dispositions relatives à la fonction publique

territoriale. Sur la question des concurrences entre les territoires, nous ne pouvons pas faire n'importe quoi pour les rémunérer ; il y a un cadre.

Le coût, on peut l'estimer, et nous ne pouvons pas mettre les territoires en concurrence sur ce plan. De la même façon qu'il y a aussi des recettes, puisque c'est à l'administration de facturer les patients et de s'occuper de la partie administrative. C'est aussi l'un des charmes de ce salariat, c'est que le médecin est déchargé du secrétariat et de la paperasse, et cela séduit beaucoup de médecins qui sont intéressés par l'exercice de leur métier et non par la paperasse. Lorsque cette partie est prise en charge, cela séduit un certain nombre de personnes.

Sur la prospection, bien sûr qu'il faut prospecter sur tout le territoire de la région et au-delà, mais nous constatons quand même que la plupart des étudiants qui souscrivent à ce système de bourse et qui viennent ensuite s'installer dans la Nièvre, ont passé leur bac dans la Nièvre, et il s'agit ainsi d'installations pérennes.

Il a été question dans les propos de Jérôme Malus que ces bourses étaient attribuées à des personnes qui venaient faire des remplacements. Ces bourses seront attribuées à des personnes qui viennent s'installer de façon pérenne dans la Nièvre, et non pas qui viennent juste faire des remplacements, puisqu'elles s'engagent à exercer un temps égal à celui pour lequel elles auront reçu leur bourse.

M. le Président :

La parole est à Jérôme Malus.

M. Malus :

Mon propos n'était pas de dire qu'ils ne vont pas être là pendant 10 ou 15 ans. Mais ces jeunes qui font médecine, pour la plupart ils font des remplacements, ne veulent pas s'installer, ne passent pas leur doctorat. Ces jeunes ne s'installent pas, et ils font simplement des remplacements.

Est-ce qu'il est bien clair, sur le sujet de ces contrats, que les futurs médecins ont l'obligation de s'installer, que ce soit à l'hôpital ou en profession libérale dans nos campagnes ? Ou bien peuvent-ils rester des mois sur des remplacements ?

Je réprécise que bien souvent ils ne passent pas leur doctorat ; ils ne peuvent pas exercer sans leur doctorat.

M. le président :

La parole est à Mme Guyot.

Mme Guyot :

Je suis étonnée de ce qui est souligné parce qu'effectivement le service Santé Prévention fait un suivi vraiment très précis des étudiants qui perçoivent cette bourse. Il y a un suivi qui est exercé et qui met en relation la chef du service Santé Prévention et les étudiants.

Elle a des contacts très réguliers. Elle a l'occasion de les voir lors de rencontres avec le Conseil départemental, elle les accompagne tout au long de leur scolarité. Je suis donc très étonnée de ce que vous dites, et c'est d'ailleurs pour cela que nous avons mis, dans ce projet de révision du règlement, une durée d'installation qui passerait de 6 mois à 1 an.

Normalement, les médecins n'ont pas vocation à faire des remplacements ou à faire trainer dans la longueur leur installation.

M. le Président :

Je me demande s'il n'y a pas une confusion avec les internes en médecine que l'on rencontre en stage ; il faut que l'on confronte ça.

La parole est à Mme Julien.

Mme Julien :

Pour répondre à Jérôme Malus, concernant les médecins qui ne souhaitent pas s'installer en salariés, je pense que c'est généraliser la situation, qui est bien plus complexe.

Je voudrais donner un exemple : nous avons à Imphy deux médecins généralistes en libéral. Aujourd'hui un des deux médecins est passé en salarié et l'autre est en exercice mixte, c'est-à-dire pour une partie en salarié et pour l'autre partie en libéral.

Il ne faut pas fermer les portes, et il faut prendre tout ce qui peut s'offrir au Département, quelles que soient les situations.

M. le Président :

La parole est à Mme Khouri.

Mme Khouri :

Je voudrais apporter une précision, car je pense qu'il y a une confusion dans les éléments de discussion.

Un étudiant boursier a 6 mois, maintenant, après le doctorat, pour s'installer. Il y a ce type de condition. Mais certains ne passent pas leur thèse et ne sont pas doctorants ; ils passent des années à remplacer, en précisant qu'ils ne peuvent pas s'installer puisqu'ils n'ont pas passé la thèse. Ils remplacent pendant des années et finissent par gagner l'argent pour rembourser leurs études et ne veulent pas s'installer. C'est cela, la crainte.

Je pense que, face à la pénurie médicale actuellement, toutes les pistes sont bonnes à prendre.

Il serait bon, qu'en milieu de mandat, nous ayons un bilan pour savoir ce qui a été fait, et si le résultat est satisfaisant, avoir un état du nombre de médecins qui seront salariés. Surtout, le principal est qu'il faut éviter la reconversion des médecins installés en libéral en médecins salariés, car nous aurons alors 25 heures hebdomadaires en moins, par médecin, consacrées aux patients.

Il vaut mieux avoir des retraités en poursuite d'activité ou des jeunes qui viennent de l'extérieur pour augmenter le nombre. Même un médecin salarié à 35 heures, cela sera 35 heures ou rien. Mais que cela ne soit pas « à la place de » ; il faut que cela soit « en plus de ». Je pense que c'est ce qui est le plus important sur les deux points.

Pour les internes, ce n'est pas un échec, c'est une bonne chose. Nous l'avons approuvé, mais il faut suivre de près l'évolution et voir s'ils viennent vraiment s'installer. Il faut que ce soit vraiment sur la base d'une motivation à venir vraiment s'installer.

M. le Président :

Encore une fois, concernant le salariat, il s'agit bien de primo-installations.

Par ailleurs, nous allons vous adresser les éléments de bilan. Vous y verrez la situation des médecins installés au titre de la bourse, qui est conforme au nombre qui a été communiqué dans le rapport, et nous pourrons solder le débat.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce sujet ? Je n'en vois pas.

La Commission s'était prononcée de manière favorable.

Je sou mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°7 :

RÈGLEMENT D'INTERVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS INSCRITS EN FORMATION D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

(après recherches effectuées par les services :)

M. Le Président :

Les calculs ont été refaits. C'est un peu compliqué d'en faire une démonstration, semble-t-il. Si Mme Camain veut bien rencontrer en fin de séance Cloé Chapelet, qui a refait son calcul, et qui est juste, elle peut le faire. C'est juste une question d'étudiants qui arrivent en début d'année et qui repartent au milieu... Le calcul est bon, il est assez clair quand on fait la démonstration sur papier ; par contre, c'est assez compliqué de reformuler la démonstration à l'oral. Je demande donc de nous en donner acte.

Je propose que nous votions ce rapport.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°12 : SOUTIEN AU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL PAYS NIVERNAIS MORVAN (2018-2021) – AVENANT N°1 A LA CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION ENTRE LE CENTRE SOCIAL DE MOULINS-ENGILBERT ET LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE POUR LE PROJET « ACTIONS COMPLÉMENTAIRES EN ACCOMPAGNEMENT DES AIDANTS »

Mme Guyot :

Le centre social de Moulines-Engilbert coordonne un maillage de 3 centres sociaux, avec le centre social de Lormes et celui de Châtillon-en-Bazois, dans l'accompagnement des aidants et la mise en place d'une plate-forme d'accompagnement et de répit. L'action est portée en lien avec le PETR Nivernais Morvan.

Le Conseil départemental souhaite accompagner financièrement cette plate-forme. Mais en raison du contexte sanitaire, le centre social de Moulines-Engilbert a eu de la difficulté à mettre en œuvre ce projet.

En raison de ces difficultés, il vous est proposé de reporter l'organisation de cette action, pour une mise en place pour 2022 et 2023, et d'accorder un soutien financier à hauteur de 15 000 €.

M. le Président :

Merci.

Avez-vous des interrogations sur ce rapport, qui a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission à l'unanimité ?

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°13: CONTRIBUTION DU DISPOSITIF PERMIS DE LOUER DE LA COMMUNE D'IMPHY

M. Fallet :

Monsieur le Président, chers collègues,

La lutte contre l'habitat indigne est l'un des axes importants des politiques publiques de l'habitat.

Le Département agit actuellement à différents niveaux : participation au pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, subventions aux travaux dans le cadre du Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat, et au travers aussi du Fonds Nivernais pour la Maîtrise de l'Énergie, qui était très cher à Jacques Legrain.

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a institué le « permis de louer », un outil destiné aux collectivités locales pour lutter contre les logements locatifs indignes et les marchands de sommeil.

La commune d'Imphy, qui a la compétence Habitat, souhaite mettre en place le permis de louer au cours du premier semestre 2022. En effet, sur

cette commune, le parc privé potentiellement indigne représente 27 % de l'ensemble du parc locatif privé, contre 18 % à l'échelle départementale. Imphy représente 8 % des signalements reçus par le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI). Le nombre de propriétaires bailleurs privés est évalué à 336 sur l'ensemble de la commune et à 120 en centre-ville. C'est sur ces 120 que porterait le permis de louer.

L'application du permis de louer à cette échelle constituerait une première dans la Nièvre.

Peu de communes l'ont encore instauré en France, moins d'une dizaine en Bourgogne Franche-Comté.

Pour effectuer les visites préalables et de contrôle, la commune souhaite faire appel à un prestataire. Le montant de la prestation s'élèverait à environ 11 000 € la première année, pour un volume de 33 visites et 15 contre-visites. La commune prendra à sa charge le volet administratif : communication auprès des parties prenantes, traitement de l'autorisation, animation du dispositif, comités de suivi...

Le Département ne dispose pas de règlement d'intervention pour soutenir financièrement cette initiative de la commune. Mais compte tenu des compétences du Département en matière de logement et du caractère pionnier de cette opération, une contribution par le Département à hauteur de 50 % du coût de la prestation est proposée à titre expérimental. Cette expérimentation, d'ailleurs, s'intégrera dans les réflexions qui démarrent sur le plan départemental de l'habitat, et également sur le plan d'action pour le logement des personnes défavorisées.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver le principe d'une contribution par le Département à hauteur de 50 % du coût de la prestation des visites et des contrôles pour le permis de louer mis en place par la commune d'Imphy, pour un montant maximum de 5 500 €,
- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer la convention jointe au rapport, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- De prélever les crédits sur le chapitre 65 du budget principal.

Je vous précise que ce rapport s'inscrit dans l'axe 4 « construire une vision partagée de la qualité de la vie ».

M. le Président :

Merci pour cette présentation ?

Y a-t-il des interventions ?

La parole est à Jérôme Malus.

M. Malus : Juste une interrogation. Ce dispositif est intéressant, et nous sommes évidemment pour ce genre de proposition. Néanmoins il est important d'encadrer dès maintenant ce type d'aide. Ce contrat qui est en test va générer un précédent, et, si l'ensemble des communes s'engouffrent dans cette démarche, je crains que le budget ne soit pas capable d'absorber de telles dépenses.

Nous aimerions que puisse être établi un règlement d'intervention, avec budget fermé, si nous voulons continuer ce type d'opérations.

M. le Président : La parole est à Jean-Paul Fallet.

M. Fallet : Ce qui est gênant serait le côté « budget fermé ». Le logement indigne est un fléau. Il est important que l'on puisse laisser de l'initiative, au niveau des communes ou des EPCI qui auraient cette volonté.

Ensuite, le règlement pourra être travaillé, mais si l'on met tout de suite une enveloppe fermée, cela risque de bloquer ces initiatives alors que c'est un véritable fléau, et on ne maîtrise pas encore assez tous les logements indignes.

Or, au travers de tous les dispositifs que j'évoquais tout à l'heure, on voit combien le logement indigne est présent sur la Nièvre.

M. le Président : La parole est à Joëlle Julien.

Mme Julien : Pour compléter l'information donnée par Jean-Paul Fallet, je souhaite juste dire qu'en 2017 nous avons fait une opération de revitalisation du centre-bourg à Imphy. À partir de cette étude qui a été réalisée sur Imphy, il est apparu que seul le fait de revitaliser les commerces dits locaux ne suffisait pas, et qu'il y avait d'autres thèmes qu'il fallait aborder, à savoir l'habitat, les services et l'environnement.

À partir de ce constat fait par un organisme extérieur, le Conseil municipal va travailler sur ces pôles.

Les chiffres sont effectivement très alarmants sur Imphy, et je pense que toutes les communes sont intéressées par ce dispositif, qui est global ; ce n'est pas uniquement le permis de louer qui est juste un outil pour arriver à ce que la commune ait un centre-ville revitalisé. Aujourd'hui, c'est inscrit dans « Petites Villes de Demain », et c'est la poursuite d'un projet qui est initié depuis 2017.

Mais le fait d'avoir une enveloppe fermée n'est pas forcément la bonne solution.

Aussi, la démarche est extrêmement lente puisque depuis 2017 nous sommes dedans. Il faut laisser les choses se faire tranquillement, et à un

moment donné toutes les communes ne vont pas mettre les deux pieds dedans demain pour demander de l'argent au Conseil départemental.

M. le Président :

Merci.

Je partage l'avis des collègues. Ce sont des sujets sur lesquels il va falloir aller ; cela veut dire que notre technique budgétaire va se réorienter en fonction des nouvelles priorités. Le jour où tout le monde aura refait ses boutiques de centre-bourg, et c'est ce qui est en train de se passer sous nos yeux, il faudra déjà être dans le coup d'après.

On va l'être d'autant plus que les dispositifs autour de « Petites Villes de Demain » et qui concernent le rayon d'action du centre-bourg, vont déclencher des opérations de revitalisation du territoire grâce à des dispositifs d'accompagnement fiscaux pour les propriétaires.

En parallèle, cela va déclencher des OPAH, et les études vont nous dire, et on peut en être à peu près certains, qu'il faut justement faire la chasse aux logements indignes, à la fois si l'on veut louer, mais aussi pour permettre aux gens d'habiter chez nous.

On sent bien qu'on a enclenché une forme de démarche assez vertueuse qui peut taper dans toutes les directions. C'est un peu comme la santé. La ruralité a tellement été meurtrie pendant 30 ans que nous arrivons aujourd'hui avec des salles polyvalentes qui vont être obsolètes et nous coûter très cher, avec de l'habitat indigne. Très clairement ce sont des constats qui sont faits année après année par Nièvre Habitat en particulier ou tous ceux qui travaillent dans ce secteur. Sur l'accompagnement sanitaire, nous payons 30 ans de T2A, 30 ans de non-investissement dans nos hôpitaux, 30 ans de suppressions de services, avec une accélération ces dernières années, au moment même où les gens sont en train de réinvestir la campagne. Il va falloir que l'on ouvre les vannes très clairement pour essayer d'accompagner ce mouvement ; et surtout aussi pour redonner un peu d'espoir et d'envie à ceux qui ont « tenu la baraque » pendant ces 30 années.

On y reviendra, mais je pense que la prochaine fois que nous aurons ce type de dossier, on regardera comment c'est plaidé, mais à mon sens cela ne sera pas très différent de ce qui est évoqué aujourd'hui.

La parole est à Jérôme Malus.

M. Malus :

Je vais évidemment dans votre sens sur ce sujet. Ma préoccupation est la suivante : sur les 312 communes de la Nièvre, il y en a demain 100 qui posent un dossier parce qu'elles ont vu la publicité dans le journal, comment répond-on budgétairement sur le sujet ? C'est juste une inquiétude au niveau du budget. Évidemment le projet est bien ; il n'y a pas de souci.

M. le Président :

Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ?

Il y a eu un avis favorable de la Commission unanime aussi.

Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? Je vous remercie.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°14 : ADHÉSION AU PROJET NATIONAL DOLMEN

M. Herteloup :

Le patrimoine Ouvrages d'Art de notre collectivité est constitué à 70 % d'ouvrages en maçonnerie pour lesquels il n'existe que peu ou pas de réglementation. Je rappelle que ce patrimoine Ouvrages d'Art, c'est 800 ponts et 330 murs de soutènement.

L'importance et la haute valeur architecturale de ces constructions font de leur préservation un enjeu prégnant, tant en termes de sécurité que d'optimisation des ressources environnementales et financières.

Le Projet National dénommé « DOLMEN » est un projet de recherche collaborative de développement d'outils et de logiciels pour la maçonnerie existante et neuve.

L'objectif du projet est de progresser dans la compréhension du comportement des ouvrages d'art en maçonnerie et de transférer les résultats de la recherche vers la profession pour :

- proposer des outils adaptés et efficaces pour améliorer l'évaluation et la maintenance du patrimoine existant
- rétablir la maçonnerie dans le catalogue des techniques de construction contemporaines.

Les résultats attendus sont :

- la création de logiciels métiers et de guides opérationnels pour l'évaluation structurale de l'existant et le dimensionnement de constructions neuves,
- une progression dans la réglementation et la normalisation,
- une meilleure compréhension, sensibilisation et formation à la spécificité de la maçonnerie,
- une structuration de la filière.

Le partenariat, en cours de constitution, sera formé de partenaires issus du monde de la construction en maçonnerie : maîtres d'ouvrages, artisans, entreprises, industries, bureaux d'études, centres de recherche et développement, laboratoires universitaires et associations, fédérations ou syndicats.

L'adhésion d'un grand nombre de partenaires concernés permet d'assurer à la fois la pertinence scientifique et technique des objectifs, méthodes et

outils développés pendant le projet ainsi que leur appropriation et leur diffusion par la profession.

L'adhésion au Projet National DOLMEN permet au partenaire :

- de bénéficier de l'ensemble des résultats du projet,
- de participer à l'ensemble des groupes de travail,
- de réaliser des actions de recherche définies dans le cadre du projet,
- de partager l'expérience et la vision des problématiques traitées,
- de participer à la production des livrables, opérationnels et répondant à ses attentes.

Pour adhérer au projet National DOLMEN et ainsi devenir partenaire du projet, il est nécessaire de s'engager à respecter les conditions fixées dans la charte du projet.

La durée du projet est de 4 ans (2021/22 - 2025), et l'adhésion s'élève à 7 200 € annuels.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver le principe du partenariat avec les termes du projet de la charte d'adhésion du Département de la Nièvre au Projet de recherche collaborative DOLMEN.
- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite charte et toute pièce nécessaire à son exécution et/ou sa modification.
- De prélever les crédits sur le chapitre 011 du budget départemental.

M. le Président :

5 élus ont été favorables en Commission. 3 n'ont pas pris part au vote.

Y a-t-il des demandes d'informations complémentaires ?

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°15 : TRAVAUX EN RÉGIE SERVICE NIÈVRE TRAVAUX ET MATÉRIELS (NTM). VALORISATION DES COÛTS DE MAIN-D'ŒUVRE

M. Herteloup :

Le présent rapport a pour objet la détermination des coûts horaires des charges de personnels pris en compte dans les calculs de valorisation des travaux en régie, effectués par le service Nièvre Travaux Matériels.

Il s'agit tout simplement de prendre en compte les coûts et de les rapporter en régie.

Le coût horaire des agents intervenant pour ces travaux de production immobilisée, qui prend en compte le salaire, les charges sociales ainsi qu'une quote-part de frais de structure sera le suivant pour l'année 2021 :

- pour un agent technique : 32,27 €
- pour un agent d'encadrement : 33,96 €
- pour un agent intervenant à la centrale de production d'enrobé située à Corbigny : 31,36 €.

Le détail des calculs figure en annexe au rapport.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver la comptabilisation et la valorisation des travaux en régie effectués par le service Nièvre Travaux Matériels ;
 - De déterminer les coûts horaires des agents intervenant sur les chantiers pour la valorisation des travaux en régie effectués durant l'année 2021, conformément aux montants ci-dessous. Ces coûts prennent en compte le salaire, les charges et une quote-part de frais de structure sur la base des dépenses de l'année 2020 :
- agent technique : 32,27 €
 - agent d'encadrement : 33,96 €
 - agent intervenant à la centrale de production d'enrobé située à Corbigny : 31,36 €.

M. le Président :

Y a-t-il des besoins d'explication ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°16 : POLITIQUES RESSOURCES HUMAINES

Mme Julien :

Le présent rapport vous présente l'évolution proposée des modalités de télétravail dans la collectivité ainsi que les orientations en matière de formation des élus. Vous sont également soumises les transformations et créations de postes nécessaires au bon fonctionnement des services.

- Évolution des modalités de télétravail :

Selon le cadre de référence mentionnant les lois et décrets il est à noter la délibération du Conseil départemental du 27 juin 2016 relative au télétravail et l'avis du Comité technique réuni le 4 novembre 2021 sur cette question.

Après une expérimentation dans une optique de développement durable en 2015 avec 21 télétravailleurs, il est formellement mis en œuvre en

2016, avec cette idée que le télétravail permet de réduire les déplacements domicile-travail, de réduire les coûts de transport et d'agir en faveur de l'économie locale, et que le télétravail implique une prise en compte de l'évolution sociétale et de nouvelles méthodes de travail.

Depuis le décret de 2016, et en raison de la crise sanitaire, un accord national relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique a été signé le 13 juillet 2021 à l'unanimité entre le gouvernement, les organisations syndicales et les employeurs territoriaux et hospitaliers.

Entre temps, et pour faire face au premier confinement en 2020 et ainsi maintenir en activité les services de la collectivité, le nombre d'agents en mode télétravail a évidemment explosé et a généré l'acquisition quasi instantanée de 500 PC portables et tout le matériel approprié.

C'est ainsi que de nombreux agents et services ont découvert le télétravail et fait évoluer leur mode d'exercice.

Aujourd'hui, on considère que la collectivité est en capacité d'assurer si nécessaire l'organisation du télétravail pour 750 agents après cette acquisition de matériels.

Avant la crise, la collectivité comptait 74 télétravailleurs, et on en dénombrait 450 le 15 novembre dernier, qui était la date de fin de régime dérogatoire.

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de faire évoluer les modalités de télétravail dans la collectivité à la fois pour assouplir davantage ces dernières et pour préserver les droits et conditions de travail des agents.

Les éléments présentés au sein du présent rapport ont été travaillés avec les représentants du personnel à l'occasion de plusieurs réunions de travail ; et ont été validés lors du comité technique réuni le 4 novembre dernier.

Il appartient donc aujourd'hui à notre assemblée d'acter les éléments suivants (fixés par le décret de 2016 susvisé) qui figurent pour la plupart dans la charte qui devient un règlement. Vous me ferez grâce de vous lire la liste figurant dans le rapport, mais on peut citer :

- les activités éligibles au télétravail,
- les règles à respecter en matière de temps de travail, de sécurité et de protection de la santé,
- les modalités de contrôle et de comptabilisation du temps de travail,
- les modalités de formation aux équipements et outils nécessaires à l'exercice du télétravail.

En annexe 1 à 3 au rapport, on retrouve le règlement 2021 et le protocole individuel qui fixent l'intégralité des modalités de télétravail ainsi qu'un tableau récapitulatif des évolutions entre 2016 et 2021.

Dans la pratique à ce jour, ce sont 200 demandes qui sont en attente, reprenant les 74 d'avant-Covid, puisque la charte évolue et repart à zéro pour tout le monde.

Le télétravail est possible au minimum une demi-journée et au maximum deux jours par semaine, étant entendu qu'il y aura une journée de présence obligatoire définie au niveau de chaque service.

Enfin, il n'est pas envisagé en revanche, d'instaurer le forfait télétravail prévu par le décret du 26 août 2021 d'un montant de 2,5 € par jour de télétravail avec un maximum de 220 € par an ; en effet, il est rappelé que le télétravail est fondé sur le volontariat, qu'il permet de réduire les coûts de déplacement, et qu'il vise à favoriser de meilleures conditions de travail et une meilleure articulation vie professionnelle/vie privée.

Et pour conclure, cette pratique sera opérationnelle à partir du 1^{er} janvier 2022, avec un point de situation en cours d'année pour permettre d'éventuels réglages.

- Création d'un contrat de projet pour la modernisation des sites d'action médicosociale :

Pour mémoire, les contrats de projet ont été instaurés par le décret n°2020-172 du 27 février 2020 pour la mise en œuvre d'opérations limitées dans le temps, pour des emplois non permanents qui doivent être pourvus par la voie contractuelle.

L'objet de cette création serait d'apporter un renfort à la directrice du développement social local sur les projets stratégiques relatifs aux sites d'action médicosociale : il s'agirait de recruter un(e) chargé(e) de mission méthode/organisation/administrateur fonctionnel.

Ses missions seraient axées sur la dématérialisation des dossiers, et la personne serait également mobilisée sur la formalisation et rédaction de documents.

Il vous est donc proposé de créer un poste en contrat de projet pour deux ans. Le profil recherché relève de la catégorie A et serait rémunéré en référence au cadre d'emploi d'attaché territorial.

- Formation des élus :

S'agissant de la formation des élus, il appartient à notre assemblée de déterminer les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre, les dépenses de formation constituant une dépense obligatoire, pour le budget de la collectivité dont le montant est compris entre 2 et 20 % du montant des indemnités de fonction.

En termes d'orientation dans lesquelles devront s'inscrire les demandes, il vous est proposé que soient privilégiées les actions de formation ayant trait aux fondamentaux de l'action publique menée par le CD, aux secteurs techniques correspondant aux délégations et aux compétences nécessaires à l'exercice du mandat.

L'enveloppe budgétaire se situe entre 15 915 € et 159 154 €.

Il vous est proposé que sa répartition soit calculée par élu : chacun pourrait donc disposer d'un crédit allant de 468 € à 4681 € en fonction de l'enveloppe votée, les montants individuels seraient fongibles au sein d'un même groupe, à l'appréciation des présidents de groupe.

Pour l'année 2021, il vous est proposé d'inscrire 16 000 € à ce titre qui sont intégrés à la seconde décision modificative du budget primitif 2021.

À noter que toute inscription est automatiquement reportée sur l'année suivante et liquidée en fin de mandat.

En termes de gestion, il est proposé qu'un recensement des demandes soit effectué chaque fin d'année en vue d'établir le plan de formation de l'année suivante et d'ajuster au mieux les crédits nécessaires.

Vous trouverez en annexe 4, une proposition de règlement intérieur relatif à la formation des élus qui rappelle les droits auxquels nous pouvons prétendre et indique la procédure de gestion proposée.

Chaque année, un tableau récapitulatif des formations suivies doit être annexé au compte administratif et donner lieu à débat, celui-ci permettant le cas échéant de fixer de nouvelles orientations.

- Modification du tableau des effectifs :

Vous trouverez en annexe n°5 au présent rapport la liste des créations/suppressions de postes qui vous sont proposées au vu des recrutements intervenus ces derniers mois et de la nécessité d'adapter les postes budgétaires au grade exact des personnes embauchées.

Il vous est donc proposé :

- D'abroger à compter du 1^{er} janvier 2022 la délibération du Conseil départemental du 27 juin 2016 relative au télétravail ;
- De valider à compter du 1^{er} janvier 2022 les modalités de télétravail applicables aux agents de la collectivité telles que définies dans le présent rapport ainsi que la charte et le protocole individuel qui lui sont annexés ;
- De créer un contrat de projet « chargé(e) de mission Modernisation des sites d'action médicosociale, pour une durée de deux ans et une rémunération fixée en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- De valider le règlement intérieur relatif à la formation des élus ;
- De valider les créations/suppressions de poste figurant en annexe du présent rapport ;
- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tous les actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution des différents éléments du présent rapport.

M. le Président :

Merci pour cette présentation.

Si la situation sanitaire se dégradait à nouveau, et si jamais des décisions étaient prises en ce sens, on reviendrait au dispositif antérieur et on abandonnerait celui-là.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme Chêne :

Monsieur le Président, chers collègues,

Il nous est particulièrement difficile d'apprécier l'opportunité des créations, transformations ou suppressions de postes sans avoir davantage de précisions sur les services concernés et impactés.

Nous pouvons simplement noter que les effectifs sont équilibrés entre les créations et les suppressions de postes.

Toutefois, il aurait été intéressant, voire judicieux, de nous transmettre avant la session l'évolution globale des effectifs de la collectivité par cadre d'emploi et grade sur le dernier mandat, surtout que notre assemblée est composée de nouveaux élus pas forcément au fait de tous ces éléments.

Nous voterons contre ce rapport.

M. le Président :

La parole est à Mme Julien.

Mme Julien :

Il aurait pu être intéressant que vous le demandiez avant la session.

Mme Chêne :

Cela fait un peu juste. Vous n'auriez pas eu le temps.

M. le Président :

La parole est à M. Gauthier.

M. Gauthier :

On me souffle que cela aurait, apparemment, déjà été demandé.

M. le Président :

Je regarde sur le compte rendu que j'ai sous les yeux et je vois que vous vous étiez prononcé favorablement en Commission, mais il n'y a pas d'élément de demande de cette nature.

La parole est à Mme Bouchard.

Mme Bouchard :

Si on peut préciser un point à propos du vote dans les Commissions...

Il faudrait vérifier que, dans les Commissions, on ne parle pas de vote à l'unanimité si les conseillers de la majorité ont voté pour et que les autres

n'ont pas voté du tout. Car, sinon, cela peut entraîner un vote à l'unanimité mentionné dans le compte rendu de la Commission.

M. le Président :

J'ai bien ces éléments-là précisés. Lorsque nous avons 9 avis favorables, c'est « 9 avis favorables ». Sur un rapport précédent, c'est « x élus ne prennent pas part au vote ». Donc la distinction est bien faite par les équipes. La seule mention que j'aie au niveau des échanges en Commission est la suivante : « Il serait intéressant de connaître l'impact par services. » Cela n'est absolument pas dramatique. Je voulais juste le signaler.

Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce sujet ?

Le groupe d'opposition indique qu'il vote contre l'ensemble des points évoqués dans le rapport.

Le rapport est adopté à la majorité. 14 contre.

RAPPORT N°17 : EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2022 AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF

M. Barbier :

Ce dossier est technique ; j'irai donc très vite.

Il suffit d'autoriser simplement l'engagement et la liquidation des dépenses de fonctionnement ainsi que les dépenses d'investissement gérées hors autorisation de programme, jusqu'à l'adoption du budget 2022 dans la limite des crédits détaillés en annexe au rapport pour le budget principal et les budgets annexes.

Je vous laisse lire les montants.

M. le Président :

Merci, Daniel.

Pas d'abstention ni de vote contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nous avons épuisé l'ordre du jour pour ce qui concerne les délibérations.

Je vous propose que nous passions rapidement aux trois motions qui sont déposées.

EXAMEN DES MOTIONS

Motion - « Assurer à chacun le droit à la santé » :

M. le Président : Je propose que nous examinions les motions qui sont aujourd'hui à discuter, en commençant par la motion sur le droit à la santé.

M. Gauthier : La difficulté que nous avons, c'est que Véronique Khouri, qui est l'expert en la matière sur le dossier, n'est plus là. Elle nous a quand même dit, par rapport à votre motion, que l'idée de taper sur « l'État qui ferme 20 % des lits », cela ne règlera pas les problèmes, parce que le problème est qu'il n'y a pas de personnels suffisants pour que ces lits soient ouverts. C'est la difficulté aujourd'hui.

M. le Président : C'est son point de vue.

M. Gauthier : C'est son point de vue, mais c'est plutôt un point de vue, me semble-t-il, localement d'expert. Je n'ai pas la prétention de dire qu'elle se trompe. Peut-être faut-il reformuler, et mettre qu'il faut mettre les moyens humains pour que les lits soient maintenus ?

M. le Président : Quand on parle de lits, ce sont les moyens humains, en langage technocratique.

M. Gauthier : Sur cette motion, si mes collègues sont d'accord, je propose que nous la votions.

Texte de la motion votée à l'unanimité de l'assemblée

« Assurer à chacun le droit à la santé !

Années après années, nos territoires ruraux subissent une dégradation sans précédent du système de santé. L'État tente de justifier la fermeture de 20 % des lits hospitaliers dans tout le pays par le manque de personnel. Les hôpitaux de proximité sont en souffrance. En ce seul mois de novembre, les urgences de Cosne-sur-Loire, Clamecy, ou encore Decize ont subi des fermetures allant jusqu'à 48 h. Des services entiers, à Château-Chinon et à Luzy, ne peuvent plus recevoir de patients. Les soignants, maltraités par l'État qui leur impose un rythme de travail de plus en plus difficile à tenir, dans un environnement qui se dégrade rapidement, quittent le domaine de la santé, faisant basculer tous les

établissements dans la pénurie et rendant l'accès aux soins chaotique. C'est un système de santé qui s'effondre.

Considérant que l'État n'a pour tout horizon en matière de santé que des aspects comptables, sans tenir compte des véritables besoins des territoires.

Considérant que la multiplication des annonces de l'État n'a pas servi à densifier la démographie médicale, privant nos concitoyens de l'accès aux professionnels de santé, généralistes et spécialistes.

Considérant que de fortes contradictions sont constatées entre la réalité, les discours et le déploiement concret du Ségur de la Santé dans notre département déjà fragilisé. La reconnaissance du secteur social et médicosocial tarde à se traduire par des politiques de solidarité et de santé concrètes et ambitieuses. Malgré l'urgence, l'État n'hésite pas à enfreindre ses engagements. Exemple de l'enveloppe de crédits promise au Pôle de Santé cosnois, réduite de moitié, en dépit de besoins évidents.

Les conseillers départementaux s'associent pleinement aux revendications des professionnels. Dès le début de la crise sanitaire, et encore aujourd'hui, les travailleurs sociaux ont été et sont en première ligne. Malgré les conditions matérielles dégradées dans lesquelles ils ont exercé, ils se sont occupés des plus précaires et de celles et ceux qui étaient confrontés au handicap et ont accompli leurs missions avec abnégation.

Face à un État qui n'assume pas les responsabilités qui lui incombent, pour que chacun bénéficie de son droit élémentaire à la santé, les conseillers départementaux décident de mettre au débat auprès des professionnels de santé, des Nivernaises et des Nivernais, et des élus, 13 mesures axées autour de 3 priorités :

- Agissons pour garantir à toutes et tous, quel que soit son âge ou son domicile, le droit d'accéder à un médecin ;*
- Agissons pour améliorer encore la prévention, et renforcer la couverture et la qualité des soins dans les domaines de compétence du département ;*
- Mobilisons-nous et mettons la pression sur l'État pour garantir l'avenir de nos équipements hospitaliers.*

Les conseillers départementaux :

- ✓ dénoncent l'absence d'approche globale sur le Ségur de la Santé créant une iniquité inacceptable qui aggrave des situations déjà précaires,*
- ✓ demandent à l'État de prendre la mesure de la gravité de la situation, d'apporter des réponses aux revendications légitimes des professionnels, qui ont besoin de reconnaissance et de soutien de la nation tout entière.*
- ✓ d'assurer l'accès au droit élémentaire à la santé à tous les Nivernaises et les Nivernais. »*

Motion – Demande de report de la visite d'accréditation du CH de Nevers et du CHS de La Charité

M. Gauthier : Sur la motion que nous présentons, je vais laisser Corinne Bouchard exposer l'origine de cette motion.

Mme Bouchard : Véronique Khouri est à l'origine des informations qui nous ont permis de proposer cette motion. J'espère pouvoir transmettre clairement les éléments d'un dossier qui peut paraître très technique.

Les hôpitaux sont soumis régulièrement, tous les cinq ans, voire tous les quatre ans, ou tous les deux ans, à ce que l'on appelle des visites d'accréditation. D'après la littérature officielle, c'est un moyen pour inciter l'ensemble des professionnels de santé, soignants, médecins, personnels administratifs, agents d'entretien, à analyser l'organisation et améliorer la prise en charge des patients. Pour cela, ils doivent faire en interne déjà une auto-évaluation, à partir d'un ensemble de référentiels de 300 questions, divisées en 10 chapitres.

Autrement dit, on est dans l'analyse du fonctionnement de l'institution, ce qui est tout à fait louable en soi, mais qui exige de la part des personnels un gros investissement en temps et en énergie, parce que, pour se préparer à cette visite proprement dite, ils doivent avoir des contrôles en interne, renseigner des dossiers, remplir des questionnaires, etc.

Il se trouve que l'hôpital de Nevers et l'hôpital spécialisé de La Charité-sur-Loire doivent avoir une visite d'accréditation à la fin de l'année. Il y a un référentiel qui a changé sur ce plan-là, et visiblement, pour les équipes, cela représente un travail colossal qui vient s'ajouter à des tâches dont on sait qu'elles ne vont pas diminuer au cours de l'année 2022.

D'où l'idée de demander simplement à la Haute Autorité de Santé dont cela dépend un report de cette visite d'accréditation. C'est une mesure qui n'exige pas d'argent ni de moyens spécifiques. Cela leur donnerait simplement le temps de souffler, le temps d'absorber la cinquième vague du Covid, si elle doit frapper les hôpitaux, et d'avoir un peu plus de temps pour se préparer à remplir les critères.

Je précise que l'enjeu est important, selon ce que nous a expliqué Véronique Khouri. Si l'hôpital perd son accréditation, tout de suite au niveau de l'opinion publique, c'est le mauvais hôpital, qui ne sait pas s'organiser. Alors que, là, très clairement, on a affaire à des contrôles bureaucratiques. Si je peux prendre une image, ce n'est pas au moment où les pompiers sont en train d'éteindre un incendie qu'il faut faire un audit pour savoir s'ils tiennent bien leurs lances.

Je pense que l'on rendrait vraiment service aux personnels des hôpitaux si on faisait cette demande. Je ne sais pas, par contre, quelles chances nous avons d'être entendus. Il faudrait l'adresser à la Haute Autorité de Santé. Compte tenu de la situation épidémique, il est souhaitable qu'elle comprenne qu'il n'est pas trop le moment de charger la barque quand même. Vous avez la délibération sur les tables, je peux la lire éventuellement.

M. le Président : Elle est très claire, et votre explication est très claire aussi.

M. le Président : La parole est à Stéphanie Bézé.

Mme Bézé : Une question pour Corinne Bouchard. Cette visite d'accréditation permet aussi de savoir s'il y a une réelle qualité des soins au sein du groupement hospitalier de santé. Je pense que c'est quand même nécessaire pour savoir si les soins qui sont offerts à la population sont à la hauteur de ce que les citoyens attendent et de leurs besoins.

Mme Bouchard : Oui, cela, nous l'avons bien compris. D'ailleurs, nous ne mettons pas du tout en cause le principe de l'accréditation proprement dite. Mais, là, c'est plutôt par rapport à la charge de travail et aux problèmes de sous-effectifs que rencontrent les services hospitaliers. Il est demandé que cela soit reporté non pas à la fin de l'année 2022, mais à la fin de l'année 2023. Cela ne changera pas grand-chose au fonctionnement de l'hôpital et cela leur permettra de dégager de l'énergie pour autre chose que de se préparer à cela. Il n'y a pas de contestation en soi du principe ; simplement, le sentiment que la charge de travail était vraiment suffisante.

M. le Président : La parole est à Jean-Paul Fallet.

M. Fallet : Juste une question. Je ne suis pas un spécialiste. Le Président du GHT pourrait faire remonter cela. Quelle est sa position par rapport à cela ?

Mme Bouchard : Je l'ignore.

Mme Delaporte : Je souscris assez à cette motion. Pour travailler au Centre Hospitalier Pierre Lôo, je sais combien la visite pour cette accréditation et de certification est un moment stressant pour tout le monde. Cela étant dit, ce n'est pas une nouveauté ; ils n'apprennent pas cette année qu'ils vont

être accrédités en 2022. Malgré tout, ils ont travaillé, en tout cas la qualitiennne, avec les équipes en amont.

Par ailleurs, il y a un moment qui est très important, c'est l'auto-évaluation, car finalement cela devient un moment où chaque corps de métier de l'hôpital se réinterroge sur sa propre pratique, ce qui n'est pas complètement négatif non plus, et sur la manière dont la personne intervient dans le parcours du patient.

Je ne vois pas d'inconvénients à voter cette motion. Se requestionner sur ces pratiques après ce moment particulier qu'a été le Covid dans tous les hôpitaux, ce n'est finalement pas si négatif que cela. Cela étant dit, je comprends que, pour les équipes, cela soit un moment pénible.

Mme Bouchard :

Là, en réalité, c'est une demande que l'on n'arriverait même pas à motiver autrement si ce n'est que l'on sort de deux années de crise Covid, qui ont quand même impacté, de notoriété publique, lourdement tous les personnels de santé. En réalité, c'est surtout à cause de cela qu'ils ont besoin d'un répit.

Encore une fois, ils ne contestent pas la nécessité de passer par ce contrôle. Simplement, cela tombe particulièrement mal. Ils savent que les visites d'accréditation se font tous les cinq ans, sur une base régulière, et qu'une visite arriverait. Mais ce qu'ils ne savaient pas, c'est que, depuis deux ans, ils ne sortiraient pas le nez de l'épidémie.

M. le Président :

Quand on connaît l'état bureaucratique de notre pays, nous pouvons signer cette motion, bien entendu.

Texte de la motion votée à l'unanimité de l'assemblée:

« Report de la « visite d'accréditation » du CH de Nevers et du CHS de La Charité

L'épidémie de Covid 19 a révélé au pays tout entier les conditions de travail éprouvantes imposées aux personnels soignants des hôpitaux. Mais le public ignore généralement que ces difficultés sont souvent aggravées par des exigences bureaucratiques particulièrement malvenues dans une période de crise sanitaire aussi profonde et durable que celle que nous traversons.

Pour obtenir leur accréditation par la Haute Autorité de Santé, les hôpitaux doivent subir à intervalles réguliers des « contrôles de qualité », c'est-à-dire se soumettre à des enquêtes administratives fondées sur des procédures complexes, où la moindre erreur est pénalisante et dont les critères changent à chaque renouvellement.

Le souci de veiller à la qualité des soins est certes louable dans l'absolu. En pratique, cette « visite d'accréditation » s'avère terriblement stressante et chronophage pour les personnels qui doivent la préparer

longuement en amont, au détriment du temps consacré aux patients. Elle mobilise pour des tâches purement administratives des soignants déjà épuisés par deux ans de crise sanitaire.

Or, le Centre Hospitalier de Nevers et le CHS Pierre Léo de La Charité-sur-Loire doivent passer une visite d'accréditation fin 2022, avec un nouveau protocole (le « parcours patient et patient traceur ») encore plus complexe que les précédents. Ainsi, pour répondre à des exigences théoriques, les soignants devront investir beaucoup de temps et d'énergie tout au long de l'année, alors qu'ils sont déjà dans une situation de sous-effectif telle que des lits ferment dans tous les services faute de personnel, et que la reprise de l'épidémie de Covid 19 va encore les mettre à rude épreuve.

Dans ces conditions, les conseillers départementaux de la Nièvre demandent à la Haute Autorité de Santé de différer d'un an au moins la "visite d'accréditation" pour le CH de Nevers et le CHS de La Charité, ainsi que pour toutes les structures hospitalières qui en feraient la demande. Actuellement, la tâche des soignants est suffisamment lourde sans qu'on leur crée du travail supplémentaire improductif. Cette mesure, qui n'exige aucun moyen particulier, serait une marque de confiance adressée à tout le personnel médical, dont la priorité n'est pas de se plier à des enquêtes administratives, mais de prendre en charge des patients bien réels ».

Motion sur la réglementation des coupes rases

M. le Président :

La troisième concerne la forêt. Vous en avez pris connaissance. C'est la volonté d'être raccord avec ceux qui se battent contre le projet qu'a une holding danoise d'exploitation du massif forestier vers Luzuy, et les coupes rases projetées.

M. Gauthier :

Sur le principe, je pense que nous n'allons pas marquer d'opposition. Par contre, nous souhaiterions qu'elle soit rédigée un peu autrement. La fin des coupes rases, c'est une perte pour l'agriculture, parce que, quand on veut faire des sapins de Noël, ces coupes rases sont nécessaires, et ce sont des terrains qui peuvent être qualifiés, peut-être marginalement, en agriculture.

La phrase d'accroche, je ne peux pas l'accepter. « *Ne commettons pas avec la forêt les mêmes erreurs que l'agriculture, trop souvent soumise aux lois de la rentabilité et d'un productivisme indifférent aux enjeux humains et environnementaux* ». C'est une phrase qui peut aller lorsque l'on parle d'agriculture mondiale, mais quand on parle d'agriculture française et nivernaise, c'est quelque chose que je n'accepte pas. Cette phrase est-elle nécessaire pour cibler l'objectif qui est le vôtre ? Je ne le

crois pas. Si l'on peut l'enlever... Encore une fois, l'agriculture nivernaise est loin de ce modèle-là, et je crois que l'on peut en être fier.

M. le Président : La parole est à Blandine Delaporte.

Mme Delaporte : Juste pour dire qu'effectivement, les sapins de Noël, c'est une agriculture. Quand on parle de coupes rases, on parle des sapins de Noël. C'est une culture. Quand on parle « réglementation des boisements », on ne parle pas « sapins de Noël ». Quand on parle de coupes rases de feuillus, en plus cela ne peut pas être des sapins de Noël.

M. Gauthier : Oui. J'entends. Mais, pour implanter des sapins de Noël et faire la culture de sapins de Noël, à un moment donné, si l'on veut aller chercher de nouvelles parcelles sur de la forêt, il faut bien les coupes rases. Veillons quand même à maintenir un poil d'économie sur nos territoires ; n'en faisons pas que des départements verts.

Il faudrait peut-être remettre une phrase du type « nous voulons préserver les forêts nivernaises » sans parler d'agriculture. Sur la question de la fin des coupes rases, on pourrait voir comment un peu atténuer la chose.

Ce sont deux dossiers différents, me semble-t-il, entre les grands groupes qui auront d'autres objectifs que les locaux, et ces locaux. Mais il ne faut pas que l'on vise les locaux ; c'est tout. Il est indiqué « *appellent avec force la fin des coupes rases* ». Mais ces coupes rases sont nécessaires dans certaines situations, pour des producteurs locaux qui voudraient faire du sapin de Noël.

Mme Delaporte : La coupe rase, c'est quand on passe de la forêt à la forêt. Quand on passe de la forêt à l'agriculture, et donc, là, en l'occurrence pour le sapin de Noël, on parle de défrichements. Le terme est bien utilisé et il s'applique par exemple, quand on passe d'une forêt de feuillus à une forêt de résineux.

M. Gauthier : D'accord. Alors, précisons-le dans la motion, et on peut indiquer « à l'exception des sapins de Noël », éventuellement.

M. Barbier : C'est considéré comme une culture agricole. Cela n'est pas régi par le Code forestier. Le dérapage qui a été observé, ce sont des sapins de Noël que l'on a laissé monter à 15 ou 20 ans. C'est toute la problématique de la réglementation des boisements qui doit faire face à la régularisation de situations qui n'auraient jamais dû arriver. Mais c'est une production agricole.

M. Gauthier : Si j'ai une parcelle de feuillus, et que je veux y mettre des sapins de Noël, on change la nature de son sol ?

M. Barbier : Oui, et il y a du défrichage.

M. le Président : Nous avons une proposition complémentaire.

Mme Delaporte : Il est proposé d'écrire le texte ainsi :

« que les conseillers départementaux de la Nièvre soutiennent celles et ceux qui n'hésitent pas à se mobiliser pour préserver nos ressources naturelles, et appellent avec force à la fin d'une gestion forestière par le biais de coupes rases et de l'enrésinement, comme à une gestion plus durable de notre forêt. »

M. le Président : On parle bien de gestion forestière.

M. Gauthier : Je vous fais confiance. On a bien enlevé la première phrase ? Je vous fais confiance sur ce sujet.

Texte final de la motion :

Adoptée à l'unanimité.

« Tous les jours s'accélère la disparition inéluctable de la biodiversité des forêts françaises, y compris, malheureusement, dans la Nièvre.

Ainsi, près du Mont Touleur à Larochemillay, les habitants craignent que le rachat de 200 hectares par une holding danoise ne soit que le prétexte à une spéculation et à une exploitation massive et déraisonnable du massif forestier, sans prise en compte de son impact sur les paysages, le patrimoine, les sols, le ruissellement et la qualité de l'eau.

De la coupe rase de feuillus à la replantation en monoculture de résineux (pin douglas) et cela au cœur même du Parc Naturel du Morvan et d'une zone Natura 2000, ces méthodes sont malheureusement encouragées par le gouvernement via le plan France Relance.

C'est dans ce contexte que les conseillers départementaux de la Nièvre :

✓ soutiennent celles et ceux qui n'hésitent pas à se mobiliser pour préserver nos ressources naturelles, et appellent avec force à la fin d'une gestion forestière par le biais de coupes rases et de l'enrésinement, comme à une gestion plus durable de notre forêt,

✓ *considèrent qu'il est urgent qu'une loi de la République soit votée pour donner les moyens d'agir à l'État et aux collectivités territoriales. »*

M. le Président :

Je souhaiterais indiquer deux informations.

Blandine Delaporte va vous solliciter pour le dépouillement du budget participatif.

Mme Delaporte :

Le 2 décembre, nous dépouillerons le budget participatif, une grande partie de la journée. À partir de 15 heures, se réunira la commission chargée de trancher par rapport aux projets présentés. En général, cette commission est constituée de deux élus de la majorité et d'un élu de l'opposition. En plus de moi, y a-t-il un élu de la majorité qui serait disponible le 2 décembre à 15 heures au Marault ? Martine se propose.

M. Gauthier :

Nous proposons pour notre part Christophe Deniaux.

M. le Président :

Par ailleurs, la Commission Permanente aura lieu le 13 décembre à partir de 9 h 30.

Je vous remercie.

(La séance est levée à 18 h 42.)